



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

12^e séance plénière

Samedi 28 septembre 2019, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Al-Hassan (Oman),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 40.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale des Émirats arabes unis, S. A. le cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan.

Le cheik Al-Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session et remercier M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour sa conduite remarquable de la session précédente, qui a montré ce que les femmes peuvent accomplir quand elles occupent des postes de direction. Je suis également heureux de pouvoir rendre hommage à M. Hazza Al Mansouri, premier astronaute des Émirats arabes unis à entreprendre une mission vers la Station spatiale internationale. Je tiens à dire comme nous sommes reconnaissants et fiers de ce qu'il fait, un grand pas en avant qui montre que les Émirats arabes unis entrent dans une nouvelle ère dans laquelle ils contribueront aux côtés d'autres pays à investir dans les sciences spatiales et à construire une nouvelle génération dans un monde fondé sur la science, la technologie et les lumières.

Cette année à Abou Dhabi, à l'occasion de la proclamation de 2019 Année de la tolérance dans mon pays, S. S. le pape François et le grand imam d'Al-Azhar, Ahmed Al-Tayeb, ont signé un document sur la fraternité humaine qui constitue un message historique de paix visant à promouvoir la tolérance et la coexistence.

Pour bâtir des communautés sûres, il faut avoir la volonté de prendre des initiatives concrètes et de mener des efforts concertés pour faire face aux tensions causées par l'extrémisme. Les Émirats arabes unis ont participé aux efforts régionaux et internationaux visant à apaiser les tensions et à trouver des solutions politiques aux crises au Moyen-Orient, notamment en Libye, au Yémen, au Soudan, en Syrie et en Palestine. Nous pensons que le renforcement du multilatéralisme est l'approche la plus efficace pour désamorcer ces crises et relever les défis transnationaux, y compris l'extrémisme et le terrorisme, afin d'instaurer la paix et la sécurité internationales. Toutefois, le multilatéralisme n'a réussi ni à résoudre les crises existantes ni à en prévenir de nouvelles. Pour atteindre les objectifs pour lesquels l'ONU a été créée, nous devons donc examiner les problèmes qui entravent les efforts internationaux et étudier les moyens de renforcer leur efficacité.

Nos efforts collectifs ont remporté des succès remarquables pour relever les défis du XXI^e siècle, en particulier dans le domaine du développement durable. Mais hélas, nos efforts pour instaurer la stabilité régionale et mondiale sont au point mort, en particulier dans notre région. Aujourd'hui, nous assistons à des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-29615(F)



Document adapté

Merci de recycler



violations de la souveraineté des États et à des ingérences dans leurs affaires intérieures. Alors que les conflits se poursuivent et que de nouvelles crises émergent, nous constatons une présence croissante de groupes extrémistes et terroristes, qui ont développé leurs capacités avec l'appui d'États voyous dont l'objectif est de déstabiliser et de dominer la région. Des groupes terroristes tels que Daech, les Frères musulmans, le Hezbollah, Al-Qaida et les houthistes ont pu accéder aux armes et au financement dont ils avaient besoin pour mettre en œuvre leurs programmes, exacerbant ainsi les crises existantes. Les attentats terroristes perpétrés contre notre pays frère, le Royaume d'Arabie saoudite, et les frappes en cours contre ses infrastructures civiles et vitales, dont la plus récente est une attaque odieuse contre les installations pétrolière de Saudi Aramco, la compagnie pétrolière saoudienne, ont été condamnés. De telles attaques menacent non seulement la sécurité de l'Arabie saoudite et de la région, mais aussi la stabilité de l'économie mondiale. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe de rétablir une approche raisonnée et de sécuriser la navigation maritime et les approvisionnements énergétiques tout en œuvrant à trouver des solutions durables fondées sur le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Malgré les efforts de la communauté internationale, nous devons admettre que le multilatéralisme n'a pas répondu aux défis qui sont apparus au cours des dernières décennies, principalement en raison de la faible application du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité et du mépris du rôle des organisations régionales et des États dans l'appui à des solutions politiques. S'il existe des mécanismes internationaux pour le maintien de la paix et de la sécurité, l'incapacité de prendre fermement position contre les politiques agressives de certains États a entravé les efforts internationaux.

Même lorsqu'il y a eu un consensus international sur l'importance de prendre des mesures collectives pour maintenir la paix et la sécurité – par exemple en freinant les ambitions nucléaires de l'Iran en signant un accord nucléaire avec ce pays – l'accord en question n'a pas réussi à corriger le comportement de l'Iran ni à l'amener à respecter le droit international et le principe du bon voisinage. Le Plan d'action global commun aurait dû prendre en considération les vues des pays de notre région vitale qui en comprennent pleinement l'histoire, et aurait dû aborder tous les aspects du comportement de l'Iran, tels que son ingérence dans les affaires

intérieures des États, l'élaboration d'un programme de missiles balistiques et la fourniture d'armes à des groupes terroristes. C'est un pays qui cherche à exporter sa révolution.

Nous avons la possibilité de parvenir à des solutions durables qui servent les intérêts de la région par le biais d'une initiative politique appuyée par la communauté internationale et axée sur les quatre domaines suivants. Le premier est la promotion de l'application du droit international et de la Charte des Nations Unies en tant que piliers essentiels pour prévenir l'effondrement de l'ordre international et préserver les relations entre les États. À cette fin, nous devons aider les États à s'acquitter de leurs obligations juridiques et demander des comptes aux États qui violent ces obligations. Mon pays continuera de s'attacher en priorité à exhorter les États à respecter leurs obligations juridiques et à se conformer au principe de bon voisinage. En 48 ans, les Émirats arabes unis n'ont jamais renoncé à leur souveraineté et à leurs droits légitimes sur les trois Îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa qui sont occupées par l'Iran en violation flagrante du droit international et de la Charte. Les documents historiques affirment que les Émirats arabes unis sont propriétaires des îles et qu'elles sont sous domination arabe depuis l'antiquité. Nous tenons donc à souligner une fois de plus, depuis cette tribune, la position ferme des Émirats arabes unis concernant leur droit légitime à la souveraineté sur leurs trois îles. Nous n'abandonnerons jamais l'exigence que l'Iran nous restitue nos droits. Mon pays a demandé à l'Iran de régler pacifiquement la question par des négociations directes ou par le biais de la Cour internationale de Justice, mais ces appels sont restés sans réponse.

Deuxièmement, les organisations régionales devraient être autorisées à jouer un rôle plus important dans le règlement des tensions régionales et la réalisation de la sécurité et de la stabilité. Nous devons souligner que ce sont elles qui sont les mieux placées pour trouver des solutions efficaces aux problèmes de leurs États membres. Cette année, notre pays frère, l'Arabie saoudite, a accueilli les sommets du Golfe, les sommets arabe et islamique, exemple réussi de coordination des positions régionales et internationales pour faire face à la situation sécuritaire critique dans la région. Nous attendons également avec intérêt l'aide de l'ONU pour promouvoir les consultations et la coopération avec ces organisations lors de l'examen des questions régionales. Le rôle joué par l'Union africaine en appui

aux opérations de maintien de la paix, en particulier son rôle récent au Soudan, est un modèle de réussite que nous saluons et encourageons d'autres à suivre.

Troisièmement, nous devons renforcer l'action politique et la rendre plus efficace pour apaiser les tensions et résoudre les crises afin de répondre aux aspirations légitimes de nos peuples. Cela exige de renforcer la confiance entre les États, ainsi que les efforts de médiation, y compris ceux des envoyés des Nations Unies. Pour y parvenir, les parties concernées doivent travailler dans un cadre global, transparent et coopératif. En conséquence, les Émirats arabes unis considèrent que des efforts politiques cruciaux sont la première option pour désamorcer et régler les crises. Lorsque mon pays s'est joint à la coalition pour soutenir la légitimité au Yémen, nous nous sommes concentrés sur le rétablissement du rôle du gouvernement yéménite légitime, le rejet du fait accompli que les auteurs du coup d'État ont tenté d'imposer et le soutien à un processus politique qui pourrait conduire à la stabilité et à la paix. Malgré les violations commises par les houthistes, mon pays poursuivra ses efforts pour parvenir à la paix. De même, nous pensons qu'une voie politique est la meilleure option pour traiter les questions régionales et nous apprécions les efforts de l'ONU, de la communauté internationale et des États amis à cet égard. Nous nous félicitons du rôle joué par le Secrétaire général pour appuyer la voie politique concernant la question du Sahara marocain et saluons les efforts déployés par nos frères du Royaume du Maroc pour trouver une solution politique à cette question.

À cause du chaos qui règne dans le monde arabe ces 10 dernières années, nous sommes plus déterminés à trouver des solutions politiques et plus conscients de l'importance de la stabilité des États et de la sécurité des peuples. La question palestinienne restera la question centrale au sein du monde arabe. Il ne peut y avoir de stabilité dans notre région sans une solution juste, globale et durable permettant au peuple palestinien de créer un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Les violations commises par la Puissance occupante à l'encontre des Palestiniens, y compris la création de nouveaux faits sur le terrain à Jérusalem, permettront aux groupes extrémistes d'exploiter la souffrance du peuple palestinien frère.

Enfin, nous devons mettre l'accent sur le développement et les investissements en vue de promouvoir la prospérité de nos peuples, en commençant par la reconstruction des pays sortant de conflits,

le renforcement de leurs institutions nationales et le renforcement de l'état de droit. Plus généralement, nous devons lutter contre l'extrémisme et promouvoir les valeurs de tolérance et de pluralisme, tout en veillant à ce que les femmes et les jeunes contribuent à ces efforts, ce qui permettra de construire un avenir meilleur pour tous.

Nous ne devons pas oublier les souffrances de millions de personnes de par le monde, qui résultent de guerres et de catastrophes naturelles, dont les graves conséquences exigent d'intensifier les efforts humanitaires. Dans ce contexte, mon pays continue de diffuser un message de paix en portant assistance aux personnes touchées, sans distinction de race ou de religion. En particulier, nous avons renforcé notre aide humanitaire et notre aide au développement pour faire face à la crise au Yémen, qui s'est aggravée du fait que les houthistes ont entravé l'accès des populations à l'aide et ont même volé des fournitures et du matériel pour financer leurs actes criminels.

La stabilité fait défaut dans notre région depuis longtemps, mais elle peut être rétablie grâce à un travail acharné et des efforts internationaux concertés. Nous sommes convaincus que les prochaines années marqueront le début d'une nouvelle ère durant laquelle notre région deviendra un centre économique et culturel mondial où seront développées les nouvelles technologies, la science, les énergies renouvelables et l'intelligence artificielle. En accueillant l'Expo 2020 et en lançant des projets ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, nous voulons créer un nouvel environnement pour les jeunes, dans lequel ils pourront aspirer à un avenir meilleur avec un esprit ouvert. En tant qu'individus, gouvernements et peuples, nous avons le choix de commencer une nouvelle décennie en préservant l'avenir de notre région et du monde ou de laisser notre monde tomber sous le contrôle de groupes terroristes et d'idéologies extrémistes destructrices. Nous continuerons à lutter de toutes nos forces contre ces groupes et ces idéologies.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre responsable des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Yousuf bin Alawi bin Abdallah.

M. Abdallah (Oman) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Tijjani Muhammad-Bande, ainsi que le Nigéria, pays frère, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Je l'assure du plein appui et de l'entière coopération de la délégation du Sultanat

d'Oman pour que cette session soit couronnée de succès. Je voudrais en outre exprimer notre gratitude à son prédécesseur, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour la manière dont elle a dirigé les travaux de la soixante-treizième session et pour les résultats obtenus pendant sa présidence. Nous saluons également les efforts déployés par le Secrétaire général, M. António Guterres, pour renforcer le rôle de l'ONU et développer ses mécanismes.

L'Organisation des Nations Unies a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales, de régler les problèmes et les conflits internationaux, d'œuvrer avec diligence pour régler les différends par la diplomatie préventive et de rechercher la paix et la stabilité dans le monde en promouvant des mesures de confiance et le règlement des différends par des voies diplomatiques, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Convaincus que le dialogue et les négociations sont les moyens les plus efficaces de régler les différends, nous avons toujours souligné que le Sultanat d'Oman et d'autres pays doivent déployer des efforts collectifs et user de leurs bons offices à l'appui des initiatives régionales et internationales qui contribueront à instaurer la paix et à promouvoir une culture de sécurité et de stabilité dans la région. Au Sultanat d'Oman, nous estimons que la paix est un pilier fondamental de la stabilité et du développement durable. En conséquence, nous espérons que les relations internationales seront revitalisées sur la base des principes de bon voisinage, de respect de la souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, en vue de construire un monde fondé sur la justice, l'équité, la coexistence et la tolérance pour permettre à tous de jouir de la prospérité, de la sécurité et de la stabilité.

La paix au Moyen-Orient est devenue une nécessité urgente. Il est grand temps d'éteindre les incendies qui font rage dans la région. Ces incendies constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et posent de graves problèmes économiques, sociaux et de sécurité aux peuples de la région. Ils ont donné lieu à de nombreux problèmes, notamment la violence, l'extrémisme, le terrorisme, ainsi qu'une vague de déplacements et de migrations continues et sans précédent. Nous pensons que l'ONU et la communauté internationale doivent prendre des mesures sérieuses pour parvenir à un consensus régional et international et appuyer les efforts de paix visant à mettre fin à l'instabilité dans la région. Du haut de cette tribune, nous appelons également toutes les parties à des conflits à se tourner vers l'avenir et à dépasser leurs divergences

pour donner la priorité aux intérêts nationaux supérieurs et adopter des approches politiques et diplomatiques permettant de garantir l'unité, la cohésion nationale et la dignité, ainsi que la sécurité et des conditions de vie décentes pour leurs populations. À cet égard, nous nous félicitons des accords politiques de paix qui ont été conclus dans la République du Soudan, un pays frère, et de la signature de documents sur l'autorité civile de transition, qui devraient contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité du peuple soudanais frère. Nous saluons également les efforts régionaux de médiation qui ont aidé les parties soudanaises à parvenir à cette grande réalisation nationale.

Le Sultanat d'Oman est préoccupé par le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, car nous sommes l'un des deux pays riverains du détroit, qui est considéré comme l'une des voies de navigation les plus importantes dans le monde. En fait, certaines des voies de navigation du détroit sont situées dans les eaux territoriales du Sultanat d'Oman. La question vitale de la sécurité du trafic maritime et des navires dans le détroit d'Ormuz relève de notre souveraineté nationale et de nos responsabilités internationales. Le Sultanat d'Oman appelle tous les États à coopérer dans un esprit constructif et à respecter les lignes de navigation du détroit, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment ses articles 37 et 38, qui traitent du droit de passage en transit, et son article 39 qui définit les obligations des navires pendant le passage en transit.

Nous appelons également toutes les parties à se garder de toute escalade et à résoudre les différends par des moyens diplomatiques, afin d'éviter des répercussions sur la région qui pourraient mettre en péril la liberté de navigation, le commerce international et l'économie mondiale. Nous pensons que la communauté internationale et les États pour qui l'utilisation du détroit d'Ormuz présente un intérêt devraient s'efforcer de trouver des solutions pacifiques fondées sur le compromis, car c'est là le meilleur moyen de maintenir la stabilité et la sécurité de la navigation maritime et aussi une formule bien plus sûre et plus efficace que tout autre arrangement.

Le conflit et la guerre en cours au Yémen et l'incapacité des parties belligérantes de parvenir à un règlement politique pour y mettre fin se sont soldés pour les Yéménites par une crise humanitaire, économique et sociale à la fois tragique et sans précédent dans l'histoire du pays. Cette situation nous oblige tous à décupler nos

efforts politiques, diplomatiques et humanitaires pour aider le Yémen à mettre un terme au conflit armé, qui ne cesse de se complexifier. Oman appuie tous les efforts visant à parvenir à une solution politique au Yémen, en particulier ceux de l'ONU et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths. Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer et de s'engager de manière constructive dans ces efforts. Pour la phase suivante, l'accent doit être mis sur l'aspect politique afin de parvenir à un règlement politique qui puisse garantir la sécurité et la stabilité de ce pays frère et préserver la sécurité et les intérêts de ses voisins dans la région. De cette tribune, nous appelons toutes les parties yéménites à donner la priorité aux intérêts supérieurs du pays et exhortons les dirigeants politiques du Yémen à prendre l'initiative et à mettre fin au conflit, pour le bien du Yémen et de son peuple. Nous demandons également aux pays de la région et à la communauté internationale d'appuyer les efforts visant à rétablir la paix et la stabilité au Yémen et dans la région en général.

Compte tenu de notre proximité géographique et de nos liens historiques, sociaux et culturels profonds avec le Yémen, nous soulignons que le Sultanat d'Oman continuera de fournir à ses frères du Yémen différentes formes d'aide et une assistance humanitaire. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties concernées à entreprendre des efforts humanitaires sérieux pour permettre l'accès humanitaire à toutes les régions et provinces du pays, sans exception ni obstacle, et à faciliter l'utilisation de tous les ports, aéroports et points d'entrée et de sortie au service de ce noble objectif humanitaire.

La création d'un État palestinien souverain et indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale est une condition stratégique impérative pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la coexistence pacifique. Une vision intégrée prévoyant des relations particulières entre les parties palestinienne et israélienne, ainsi qu'avec leurs voisins, devrait donc être formulée en se fondant sur les valeurs de paix, de coexistence et l'intérêt commun de tous les peuples de la région, afin de garantir la sécurité, la paix et la prospérité économique pour tous. Nous pensons que ne pas créer un État palestinien signifiera la poursuite de la violence et du terrorisme. La coopération entre la communauté internationale et les acteurs concernés en vue de créer les conditions nécessaires pour mettre fin à ce conflit vieux de plus de 70 ans est cruciale pour construire un Moyen-Orient nouveau, stable et prospère. Fort de sa position inébranlable en

faveur de la paix et de la stabilisation dans la région, le Sultanat d'Oman est prêt à tout mettre en œuvre et à coopérer avec les parties internationales pour faire en sorte que les négociations entre Palestiniens et Israéliens reprennent, et à appuyer les efforts visant à parvenir à un accord sur une solution prévoyant deux États, ce qui contribuerait à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le développement durable est un des piliers les plus importants de la vision d'Oman pour l'avenir et de ses plans de développement quinquennaux consécutifs, qui s'inscrivent dans le prolongement des valeurs et principes de la durabilité en tant que moyen de parvenir durablement à l'égalité, à la justice et la paix au sein de la société omanaise, comme le reflète clairement notre Loi fondamentale. À cet égard, mon pays a été un partenaire actif dans tous les forums, délibérations et dialogues internationaux et régionaux qui ont abouti au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Oman s'est employé à honorer son obligation internationale d'atteindre les objectifs de développement durable en élaborant des politiques et des stratégies à long terme ainsi que des plans et programmes à moyen et court terme qui sont devenus une composante fondamentale de son neuvième plan quinquennal pour la période 2016-2020 et de son programme Vision 2040. Dans ce contexte, mon pays a présenté en juillet son premier examen national volontaire des objectifs de développement durable, qui a été unanimement salué en raison de ses indicateurs de développement positifs.

Pour terminer, mon pays renouvelle son appel à tous les pays du monde pour qu'ils adhèrent aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, et règlent leurs différends par des moyens pacifiques et diplomatiques. Nous plaidons également pour que l'ONU et les organisations régionales et internationales jouent un rôle plus important dans le règlement des différends, la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et la promotion d'une culture de paix et de tolérance, afin d'épargner à l'humanité les fléaux de la guerre et des conflits qui sapent l'aspiration de nos peuples à la paix, à la stabilité, au bien-être et à la prospérité.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, S. E. M. Rashid Meredov.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*) : Avant tout, je tiens à présenter à tous les

participants les félicitations du Président turkmène, Gurbanguly Berdimuhamedov, pour l'ouverture de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, ainsi que tous ses vœux de succès pour les travaux à venir. Je félicite M. Tijjani Muhammad-Bande pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa présente session et lui souhaite plein succès dans son important rôle. Je tiens également à remercier M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale à sa précédente session, pour le travail efficace qu'elle a accompli à ce poste.

Pour définir la manière dont le Turkménistan allait aborder la présente session, nous sommes partis du principe que les réalités mondiales actuelles, ainsi que la nature et les tendances des processus politiques, économiques et sociaux qui les caractérisent, exigeaient clairement une interaction de plus en plus étroite et coordonnée entre les États et les grandes organisations internationales pour pouvoir atteindre nos objectifs fondamentaux, à savoir garantir la paix et la sécurité, créer les conditions du développement durable et préserver les fondements juridiques et institutionnels de l'ordre mondial moderne. À bien des égards, le degré d'efficacité de cette coopération et notre capacité à trouver un équilibre raisonnable entre les intérêts nationaux et ceux de l'ensemble de la communauté internationale détermineront si nous réussissons à résoudre d'autres problèmes mondiaux tout aussi importants, notamment ceux liés à l'environnement, à l'énergie et à la distribution équitable des ressources en eau. En outre, au fond, c'est l'équilibre des intérêts et un niveau élevé de compréhension mutuelle qui nous permettent de faire face à des problèmes tels que la pauvreté, le terrorisme, la drogue, les catastrophes naturelles, les maladies infectieuses et autres défis. À notre avis, ce qui est essentiel pour traiter toutes ces questions, c'est le rétablissement et le renforcement de la confiance et de la prévisibilité, facteurs essentiels pour établir des relations constructives sur la scène internationale et prendre des décisions éclairées et responsables.

Nous sommes convaincus que ce processus doit commencer par le respect des normes universellement reconnues du droit international et de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il convient de souligner que l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes les difficultés qu'elle doit surmonter pour s'adapter aux nouvelles réalités géopolitiques, demeure le principal garant incontesté de l'architecture de sécurité mondiale actuelle, un rempart de notre ordre mondial et du droit

international et un symbole de justice, d'humanité et de respect dans les relations internationales. C'est pourquoi l'ONU doit jouer le rôle d'initiateur en renforçant la confiance et en développant un dialogue multilatéral, fondé sur sa légitimité universelle, et en traduisant le caractère et l'orientation de la communication internationale dans une direction constructive.

Conscient de sa part de responsabilité dans l'état des affaires mondiales et profondément convaincu de la haute autorité morale de l'Organisation des Nations Unies, le Turkménistan a adopté la résolution 73/338, qui proclame 2021 Année internationale de la paix et de la confiance. L'idée a été lancée pour la première fois par le Président du Turkménistan dans son discours à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session (voir A/73/PV.15), et l'Assemblée a adopté à l'unanimité, il y a quelques semaines le 12 septembre, la résolution 73/338, que 73 États Membres ont parrainée. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous les États Membres de l'ONU, en particulier ceux qui l'ont parrainée, pour leur appui et leur solidarité dans la mise en œuvre de cette initiative.

Promouvoir une paix et une sécurité globales et maintenir la stabilité stratégique et régionale, c'est veiller à ce que la communauté internationale dispose dans son arsenal d'instruments capables d'apporter des solutions efficaces à ses problèmes. Nous pensons que l'un de ces outils est la diplomatie préventive. Comme l'expérience l'a montré, la diplomatie préventive sous les auspices de l'ONU peut donner des résultats concrets. Cela est particulièrement évident dans les travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui fait office de lien effectif entre l'ONU et les pays d'Asie centrale pour le règlement de nombreuses questions émergentes. Il va sans dire que le plus important de ces travaux est le travail de prévention et de neutralisation des diverses menaces qui pèsent sur la région et l'établissement de bases solides pour la paix, la sécurité et le développement durable. Dans le cadre de notre travail conjoint avec le Centre, nous avons élaboré des approches communes pour faire face à des problèmes urgents tels que le terrorisme, l'extrémisme, la criminalité organisée, le commerce illicite des stupéfiants, les questions environnementales, la gestion des ressources en eau transfrontières et la stabilité régionale. Nous pensons en général que cette pratique devrait être exploitée dans d'autres domaines afin de créer un arsenal complet d'instruments politiques, diplomatiques et socioéconomiques pour prévenir les risques et relever les défis.

Il sera essentiel de veiller à ce que le concept de neutralité joue un rôle déterminant dans l'établissement de relations internationales non conflictuelles et équilibrées aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'un modèle neutre de politique étrangère, avec ses principes inhérents de non-ingérence dans les conflits et de non-participation aux associations et alliances militaires, ne peut qu'avoir un impact positif majeur sur le cours et l'orientation de la politique mondiale, en lui apportant plus de clarté et de prévisibilité. En tant qu'État dont la neutralité a été unanimement affirmée et reconnue par l'Organisation des Nations Unies le 12 décembre 1995 (résolution 50/80 A), le Turkménistan a toujours été et restera fidèle à la politique étrangère qu'il a choisie et à la confiance que la communauté internationale nous a accordée. Il était donc tout à fait logique qu'à l'initiative du Turkménistan, l'Assemblée fixe une nouvelle date dans le calendrier politique mondial, la Journée internationale de la neutralité, célébrée le 12 décembre de chaque année (résolution 71/275). Par cette décision, la communauté internationale a reconnu l'importance positive absolue de la neutralité en tant que facteur essentiel de la politique mondiale moderne et sa pertinence pour les objectifs stratégiques à long terme de l'ONU.

À cet égard, nous pensons que les applications pratiques des principes politiques et juridiques et des fondements idéologiques de la neutralité devraient faire l'objet d'une attention particulière au sein de l'ONU, tout d'abord en ce qui concerne la neutralité en tant que potentiel de consolidation de la paix et les possibilités de mener des missions de médiation des Nations Unies avec la participation et sur les territoires des pays neutres. Il existe de nombreux exemples, y compris des exemples récents, où une telle approche a permis de parvenir à un accord et à une réconciliation. Sur cette base, nous pensons qu'il serait judicieux d'organiser un large dialogue multilatéral à l'ONU au cours de la présente session sur l'utilisation du principe de neutralité dans la pratique des relations internationales, et nous voudrions demander aux États Membres d'appuyer notre proposition visant à élaborer un ensemble de règles des Nations Unies pour l'application effective des principes de neutralité dans le règlement des questions internationales.

Le 12 décembre de l'année prochaine, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de la reconnaissance internationale de la neutralité permanente du Turkménistan. À ce titre, nous tiendrons à Achgabat, en décembre 2020, une conférence

internationale sur les questions de paix, de sécurité et de développement. Nous sommes prêts à travailler avec le Secrétariat, les États Membres, les organisations internationales et toutes les parties intéressées afin de préparer et de tenir ce forum.

La coopération avec l'ONU sur les questions de développement durable demeure une priorité pour nous tous à long terme. Il est clair qu'en dépit des efforts déployés, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se heurte à divers problèmes, notamment financiers. À notre avis, ils peuvent être surmontés si nous mobilisons la volonté politique et si nos efforts sont correctement organisés. Il sera essentiel d'assurer un algorithme clair et la fourniture coordonnée de ressources financières adéquates pour des projets et programmes spécifiques visant à atteindre les objectifs de développement durable. À cette fin, nous pensons que nous devrions envisager de convoquer une conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Pour ce faire, nous proposons la création, sous les auspices de l'ONU, d'un groupe international de coordination chargé d'examiner les dates, le lieu, l'ordre du jour provisoire et d'autres questions pertinentes pour un tel forum, qui, à notre avis, peut imprimer l'élan nécessaire pour assurer un appui financier à la réalisation des objectifs de développement durable.

Au cours de la présente session, le Turkménistan prendra de nouvelles mesures pour établir un large partenariat international dans le domaine de la sécurité énergétique globale. À cette fin, mon pays soumettra un projet de résolution sur la question à l'Assemblée générale au cours de la présente session. Nous espérons que les États Membres participeront activement à son élaboration et à l'adoption de ses dispositions.

Pour le Turkménistan, un des objectifs stratégiques de notre action à l'ONU demeure les partenariats dans le domaine des transports. Mon pays s'efforcera, au cours de la présente session, d'instaurer un dialogue multilatéral systématique sur les questions de transport. Nous pensons que la coopération dans le domaine des transports internationaux peut être fructueuse si elle s'articule autour d'un axe mondial clairement défini qui couvre de vastes zones et les divers réseaux routiers et ferroviaires qui unissent des régions et des continents tout entiers.

L'environnement et sa protection ont toujours été au cœur des activités du Turkménistan à l'ONU. Au cours de cette session, mon pays ajoutera la question de la mer

Caspienne à sa liste d'initiatives environnementales bien connues. En août, le Turkménistan a organisé le premier Forum économique de la région de la mer Caspienne, au cours duquel le Président du Turkménistan a lancé une initiative visant à créer un nouveau programme pour l'environnement de la mer Caspienne à l'ONU. Compte tenu de l'importance universelle de préserver la mer Caspienne en tant qu'écosystème naturel unique, nous espérons avoir l'appui de la communauté internationale pour cette initiative. Un autre point important pour le Turkménistan à l'ordre du jour de cette session est la sauvegarde de la mer d'Aral. Nous continuerons d'œuvrer avec diligence pour promouvoir l'idée de créer un programme spécial des Nations Unies pour les pays du bassin de la mer d'Aral, et nous invitons toutes les parties intéressées à prendre part aux consultations à ce sujet.

La mise en œuvre des accords internationaux sur les changements climatiques conclus dans le cadre de l'ONU est l'une des grandes priorités de mon pays. En vue de mobiliser les activités visant à honorer nos engagements au titre des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur le climat, le Président du Turkménistan a approuvé notre stratégie nationale actualisée sur les changements climatiques le 23 septembre, le jour même du Sommet Action Climat à New York.

La question de la conservation et de l'utilisation des ressources hydriques est l'un des défis les plus importants et les plus urgents de notre époque. Il n'est pas exagéré de dire qu'aujourd'hui, le cours des divers processus mondiaux et les perspectives de stabilité, de développement et de bien-être dans le monde entier dépendent dans une large mesure de leur résolution. Les questions relatives à l'eau, qui ont des implications politiques, économiques et sociales, nécessitent un consensus international et exigent que les États unissent leurs efforts dans le cadre d'un programme commun, où les intérêts et avantages secondaires et locaux doivent céder la place à une reconnaissance des objectifs et priorités véritablement mondiaux et à la création d'une stratégie d'action unifiée à long terme. La condition essentielle d'une telle activité concertée devrait continuer d'être un engagement inconditionnel en faveur du principe de l'accès juste et équitable aux ressources en eau et de la reconnaissance du fait qu'il s'agit d'un droit fondamental. Garantir et assumer la responsabilité du droit d'accès à l'eau est une obligation pour chaque État, principalement parce que l'eau est un bien commun pour tous les peuples de notre planète. En

adhérant strictement à ces principes, le Turkménistan a formulé une position détaillée sur les questions relatives à l'eau qui peut se résumer comme suit.

Premièrement, les questions relatives à l'eau dans les diverses régions du monde devraient être abordées sur la base des normes universellement reconnues du droit international et des conventions pertinentes des Nations Unies en particulier. Deuxièmement, les questions relatives à l'eau devraient être examinées sur la base des principes du respect et du consentement mutuels et en tenant compte des intérêts de tous les États qui partagent des bassins hydrographiques, des sources d'eau et des lacs transfrontaliers. À cet égard, le Turkménistan s'oppose à la construction de nouvelles installations hydrauliques sur les cours d'eau transfrontières, laquelle implique des risques environnementaux, socioéconomiques et humanitaires élevés. Troisièmement, nous sommes favorables à une participation accrue et plus active des organisations internationales dans le domaine de l'eau.

Le Turkménistan aborde la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale avec une attitude pleinement responsable. Nous considérons que notre tâche consiste à contribuer autant que possible à l'action de l'ONU pour consolider la paix et la sécurité mondiales, atteindre les objectifs de développement durable, renforcer la confiance et la prévisibilité dans les affaires internationales, et donner un élan créatif à notre travail commun dans cette enceinte. Bien que nous reconnaissons les difficultés et les problèmes qui font obstacle, nous croyons qu'avec de la bonne volonté et une détermination ferme, nous pourrions les surmonter ensemble. Le Turkménistan croit en l'énorme potentiel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'en son autorité et en sa capacité de traiter efficacement des questions complexes. Nous ferons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer encore l'ONU, en contribuant activement à ses efforts de consolidation de la paix et en œuvrant sans relâche à nos objectifs de développement et de progrès.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Saleumxay Kommasith.

M. Kommasith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président Tijjani Muhammad-Bande pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Il peut compter sur notre

plein soutien pendant toute la durée de sa présidence. Je suis persuadé, compte tenu de sa grande expérience, qu'il dirigera cette séance avec beaucoup de succès. Je voudrais également féliciter sa prédécesseure, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour son excellent travail à la présidence de la session précédente.

La communauté internationale est confrontée à une multitude de défis. Dans de nombreuses régions du monde, les changements climatiques ont eu des effets plus fréquents et plus graves, ce qui a profondément affecté les moyens de subsistance de la population partout dans le monde. Des vagues de chaleur ont balayé l'Europe et des sécheresses ont persisté dans de nombreuses régions du monde, tandis que dans d'autres, des inondations ont touché les zones résidentielles et les terres productives. Si les pays développés peuvent être plus résistants aux changements climatiques et mieux à même de s'y adapter, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés – y compris mon propre pays – restent très vulnérables. Au cours des deux derniers mois, nous avons connu de fortes pluies inattendues dans tout le pays à la suite de la tempête tropicale Podul qui a inondé presque toutes les provinces, causant d'énormes dégâts aux infrastructures, à l'agriculture et aux moyens de subsistance des populations. Nous avons déjà dépensé des millions de dollars pour rétablir la situation normale dans les zones touchées.

Conscient de l'importance de la lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement lao se concentre désormais sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Nous avons déjà incorporé notre contribution déterminée au niveau national et nous avons intégré les efforts de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes naturelles dans notre plan national de développement socioéconomique. En outre, notre Assemblée nationale a approuvé une loi sur la gestion des catastrophes qui devrait être promulguée prochainement. Nous formulons actuellement une stratégie nationale et un plan d'action sur la préparation aux catastrophes et la réduction des risques.

Au niveau régional, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a également fait un effort commun pour s'attaquer à l'impact des changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophe, entre autres choses. À cet égard, nous nous félicitons vivement de l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporte à l'ASEAN par la mise en œuvre du Plan d'action stratégique commun ONU-ASEAN en matière

de gestion des catastrophes pour la période 2016-2020 et du Plan d'action du Groupe de la Banque mondiale sur les changements climatiques pour 2016-2020. Mais la mise en place de ce cadre juridique ne suffit pas pour lutter contre les changements climatiques. Si la mise en œuvre intégrale et effective de ces instruments est essentielle, elle exigera des efforts conjoints aux niveaux national et international. À cet égard, alors que nous nous engageons à agir au niveau national, nous appelons les pays développés et tous nos partenaires de développement à honorer l'engagement pris de verser 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation des pays en développement.

La paix et la sécurité représentent un autre pilier important que la communauté internationale doit consolider. Nous sommes pleinement conscients que sans la paix, le développement ne peut prendre racine et les droits de l'homme ne peuvent être respectés. Tels étaient l'objectif fondamental et la base solide de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a été créée. Depuis sa création, l'ONU a obtenu des succès considérables sur de nombreux fronts, y compris d'importantes contributions au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité mondiales, créant pour les pays et les régions du monde un environnement propice au progrès en matière de développement social et économique et permettant de sortir des millions de personnes de la pauvreté. À cet égard, le multilatéralisme et le renforcement de la coopération régionale et internationale demeurent très pertinents. Nous pensons donc que les réformes de l'ONU et des autres organisations internationales, y compris les institutions financières internationales, doivent être menées de manière inclusive, ouverte, transparente, prévisible et démocratique, en vue de remédier aux inégalités et aux problèmes régionaux et mondiaux. Dans le cas contraire, notre cheminement vers l'élimination de la pauvreté et la réduction de l'écart de développement à l'intérieur des pays et entre les pays restera une tâche ardue.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin qu'il puisse répondre efficacement aux besoins et priorités de développement des États Membres, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de les aider à faire face à une vulnérabilité extrême et aux chocs extérieurs.

La République démocratique populaire lao continue également d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération, et nous avons donc ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous sommes également félicités de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui a eu lieu ici même à l'ONU il y a deux jours.

Ces dernières années, parallèlement aux défis actuels tels que les conflits, le terrorisme, la pauvreté, les pandémies, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les frictions commerciales, nous avons assisté à une augmentation des affrontements et des tensions qui menacent la paix et la sécurité internationales et sapent les acquis du développement. Nous appelons donc à une volonté politique forte et à un véritable engagement à renforcer le multilatéralisme en adhérant à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, d'indépendance, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous pensons que c'est le meilleur et le seul moyen de relever et de surmonter les défis actuels et émergents. Pourtant, malgré les innombrables efforts déployés par la communauté internationale pour régler les conflits dans diverses régions du monde, nombre d'entre eux se poursuivent. Dans notre région, l'ASEAN jouit d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables, créant des conditions favorables au développement socioéconomique national de tous ses États membres. Dans le cadre de l'ASEAN, nous continuons de promouvoir le régionalisme et le multilatéralisme qui mettent l'accent sur l'importance de l'inclusion, des avantages mutuels et du respect, constituant une base solide pour tous les cadres de coopération essentiels au sein de cette association.

S'agissant de la question de Palestine, la République démocratique populaire lao réitère son espoir que le long conflit israélo-palestinien pourra être réglé par des moyens pacifiques et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'application de mesures unilatérales ayant des implications extraterritoriales est non seulement contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, mais elle entrave également le développement national d'autres pays. À cet égard, ma délégation demande une fois de plus la levée de l'embargo contre la République de Cuba afin que ce pays souverain et son peuple puissent

jouir de la liberté de nouer des relations économiques et commerciales avec les autres pays conformément au droit international.

Le Gouvernement lao accorde une grande importance à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et y est très attaché, dans le but de développer notre économie et de réduire l'écart de développement de notre pays. Malgré les diverses mesures politiques que nous avons prises, les progrès restent lents en raison des capacités limitées et des contraintes financières, et l'écart de développement persiste, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales reculées. À cet égard, des plans de développement régionaux et sous-régionaux adaptés aux besoins réels des populations aux niveaux des provinces et des districts sont nécessaires pour fournir des services sociaux de base à la population locale, en particulier dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des possibilités de revenus, d'un meilleur accès aux marchés pour les produits agricoles et de l'amélioration des conditions de vie des populations des zones rurales. Pour financer ces plans et stratégies de développement national, nous avons mobilisé les ressources nécessaires auprès de toutes les sources disponibles, en prenant des initiatives pour promouvoir l'investissement intérieur, attirer des investissements étrangers directs de qualité, procéder à des réformes fiscales, diversifier l'économie et promouvoir les partenariats public-privé afin de financer notre programme national de développement.

Nous sommes convaincus qu'au-delà de l'appropriation et de la direction des programmes par notre pays, nous devons renforcer les partenariats mondiaux afin d'accélérer les progrès vers la mise en œuvre effective de programmes de développement tels que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris sur le climat et les programmes d'action pour les pays en situation particulière, dans le but ultime de faire de notre planète un monde sain pour que l'humanité entière vive en paix et prospérité. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour saluer les délibérations fructueuses du premier forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable – et d'autres manifestations de haut niveau tenues en marge de la session de cette année de l'Assemblée générale – depuis l'adoption du Programme 2030. Le forum fournira des recommandations et des contributions solides pour la réalisation de notre ambitieux programme commun de développement durable et de ses nobles objectifs. La République démocratique populaire lao est prête à

travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres et les autres parties prenantes pour instaurer un monde sûr et prospère afin que les générations présentes et futures puissent vivre en paix, en harmonie et dans le développement.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour annoncer que la République démocratique populaire lao a décidé de présenter sa candidature au Conseil économique et social pour la période 2023-2025, la première fois que la République démocratique populaire lao, qui appartient aux groupes vulnérables des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, sollicitera son admission à cet important organe de l'ONU. Le Gouvernement lao apprécierait grandement l'appui précieux de tous les États Membres pour sa candidature.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize, S. E. M. Wilfred Elrington.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple béliziens, je tiens à féliciter le Président pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Contrairement aux autres sessions, la présente session représente un tournant décisif pour le multilatéralisme, comme il convient de le souligner dans le thème que le Président a judicieusement choisi pour ce débat.

Il devient de plus en plus évident que les défis de notre planète et de ses habitants s'entrechoquent, avec des conséquences d'une portée considérable. La ligne de conduite que nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, adopterons dans les 15 prochains mois aura inévitablement un impact profond sur l'avenir de l'humanité et de notre planète. Si nous choisissons d'ignorer les signes, la science et les millions de personnes qui luttent pour le changement, et de continuer à croire que tout ira bien, nos fils et nos filles et tous nos héritiers pourraient bien hériter d'une Terre totalement inhabitable. C'est ainsi que nous comprenons l'opinion majoritaire des plus éminents spécialistes de l'environnement du monde. Au Belize, nous sommes persuadés par ce point de vue et nous ne souhaitons pas, et ne devons pas, laisser un héritage aussi empoisonné à nos enfants.

En effet, l'héritage auquel nous sommes attachés, l'héritage qui est promis, est clairement énoncé dans la Charte des Nations Unies.

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine... à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

Le Belize est résolu à rester fidèle à cet engagement. Et dans le temps qui me reste, je présenterai notre vision de l'impulsion dont nous avons besoin de la part de l'ONU pour faire face à trois menaces fondamentales pour notre monde – la menace incontrôlée des changements climatiques, la lutte difficile pour parvenir au développement durable dans un monde en rapide mutation et les menaces persistantes pour la paix et la sécurité, tant sur le plan international que national.

À nos frères et sœurs des Bahamas, le peuple du Belize présente ses condoléances les plus sincères. Nous partageons leur peine et leur chagrin. Les Béliziens ne sont pas étrangers au genre de mort, de destruction et de dévastation totale causées par l'ouragan Dorian sur les îles des Bahamas et son peuple. En effet, en 1961, 20 ans avant que le Belize ne célèbre son indépendance, nous avons subi une catastrophe similaire lorsque l'ouragan Hattie de catégorie 5 a frappé directement notre jeune capitale côtière et les localités situées au sud du pays. La dévastation qui en a résulté a été sans précédent et si extrême que l'Organisation météorologique mondiale a « mis à la retraite » le nom de cet ouragan et le Gouvernement bélizien a déplacé notre capitale à quelque 50 miles à l'intérieur des terres aussi rapidement que possible.

À l'époque, il y a près de 60 ans, une tempête de catégorie 5 était une anomalie. Aujourd'hui, des tempêtes de cette ampleur et d'une intensité encore plus grande sont la nouvelle norme. En effet, Dorian s'ajoute à une longue liste d'événements météorologiques extrêmes gravés de façon indélébile dans l'esprit des citoyens vivant sur les petites îles et dans les États côtiers de faible altitude du monde entier. Nous endurons certains de ces événements au quotidien, comme la sécheresse persistante qui frappe actuellement le Belize ainsi que le débordement incessant des mers et l'érosion continue causée par l'eau salée. Ce que nous ne connaissons pas près des côtes se produit constamment au large des côtes, dans les grands fonds marins, où le système même

de survie de notre planète et de ses ressources dégénère lentement, se désoxygène et s'acidifie. Pendant ce temps, un million d'espèces sont au bord de l'extinction.

Dans le passé, de telles perturbations des systèmes terrestres se seraient produites sur de longues périodes de temps. Mais la mesure du changement est maintenant notre propre vie. Ces événements sont si fréquents, visibles et percutants que même nos enfants sont maintenant alarmés par eux. Ils sont témoins d'images quasi apocalyptiques. Ils vivent une crise climatique qui se déroule sous leurs yeux, les poussant à agir et à assumer un rôle de leader dans la recherche de solutions à cette crise. Des scientifiques chevronnés nous disent que le monde a au mieux une décennie pour s'engager sur la voie permettant de limiter le réchauffement à 1,5°C afin d'assurer la durabilité planétaire et, pour les petits États insulaires en développement (PEID), notre survie même. Il est donc urgent et impératif que nous nous efforcions de réduire de moitié les émissions mondiales par rapport à leur niveau de 2010 d'ici 2030. Nous devons également veiller à l'élimination progressive du charbon et à la réalisation d'émissions nettes nulles d'ici 2050. Étant donné que certains pays seront gravement et négativement touchés par de telles mesures, des ressources spécifiques doivent être mises à disposition pour permettre aux plus vulnérables de s'adapter à leurs nouvelles réalités et pour compenser les pertes et dommages permanents qu'ils subiront inévitablement.

Le Belize remercie le Secrétaire général d'avoir souligné la nécessité d'une action urgente et d'une ambition accrue. Le Sommet Action Climat a mis à nu les défis colossaux auxquels nous sommes confrontés. Mais nous devons rester forts face à l'ampleur de la tâche qui nous attend. Nous devons rester inflexibles dans notre détermination à surmonter les nombreux défis émergents. Nous sommes convaincus que les solutions sont à notre portée. Nous devons commencer par les politiques et les programmes aux niveaux communautaire et national. Le Belize est un précurseur en matière de climat. Nous sommes attachés à l'ensemble des ambitions des petits États insulaires en développement et nous avons adhéré à l'Initiative pour l'énergie durable dans les PEID, dont l'objectif est de 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Nous commençons déjà cette transition chez nous.

Environ 54 % de l'électricité du Belize est déjà produite à partir de sources renouvelables, et notre compagnie d'électricité met actuellement la dernière main à des plans visant à remplacer une partie importante

de notre électricité importée – 37 % – par 40 mégawatts d'énergie solaire locale. Le projet relatif aux 30 premiers mégawatts qui seront désormais produits à partir de l'énergie solaire sera signé avant la fin du mois d'octobre, et l'usine pourra lancer les activités de production dans les 12 mois qui suivront. L'usine met également à l'essai des véhicules électriques.

Mon gouvernement associe des mesures d'incitation en faveur du climat et d'autres aspects du développement durable à des avantages tels que la santé, la sécurité alimentaire et l'autonomisation des jeunes. Des initiatives visant à lancer des campagnes de reboisement à grande échelle sont en cours. Nous sommes en train d'introduire des pratiques agricoles respectueuses du climat et d'adopter des solutions fondées sur la nature grâce à la gestion intégrée des zones côtières et à des pratiques de pêche durables qui offrent des possibilités en matière d'atténuation, d'adaptation et de développement. Au Belize, nous estimons que les gouvernements doivent montrer la voie à suivre en affichant la plus grande ambition possible, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en particulier celui visant à limiter la hausse des températures à 1,5 °C. Le secteur privé et les autres acteurs financiers, y compris les banques multilatérales, doivent leur emboîter le pas et opter pour des politiques écologiquement rationnelles et des investissements tenant compte du climat. Les populations doivent continuer d'exercer des pressions sur leurs dirigeants et apporter leur contribution pour réduire les facteurs qui sont à l'origine des changements climatiques.

Le Belize n'a aucun doute sur le fait que la science est claire et convaincante. Nous sommes confrontés à un état d'urgence mondial. Étant donné que nous avons été parmi les premiers à intervenir face à cette situation d'urgence, mon pays et mon peuple exhortent l'Assemblée à nous rejoindre en première ligne et à prendre les mesures ambitieuses dont nos peuples et notre planète ont besoin pour préserver l'avenir de nos enfants. Nous avons déjà raté nombre d'occasions à cause de l'inaction de ceux à qui incombe cette responsabilité, et ce, au détriment des personnes les plus vulnérables. Une tempête comme l'ouragan Dorian peut entraîner des pertes qui représentent le double de notre produit intérieur brut et ainsi, réduire à néant nos acquis en matière de développement, obtenus à grand prix. Il y a 25 ans, la communauté internationale a adopté collectivement des mesures ciblées pour faire face à la situation particulière des petits États insulaires en

développement. Toutefois, en raison de la multiplication incessante des défis posés par les chocs exogènes, il a été nécessaire d'élargir périodiquement ces mesures. Nous sommes de nouveau réunis pour rendre compte de la mise en œuvre du programme d'action pour les PEID, et nous sommes préoccupés. L'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) fait état d'un système mondial qui ne tient pas compte de nos caractéristiques et nos circonstances particulières. Il décrit des politiques fragmentées à l'échelle du système, des approches passe-partout et le cas particulier des PEID, qui a été négligé, selon toute apparence.

Les PEID sont encore très en retard s'agissant de la réalisation de leurs objectifs prioritaires en matière de développement durable. Cela est d'autant plus inquiétant que ce moment favorable risque de nous échapper à cause des changements climatiques. Le Belize accueille avec satisfaction les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, qui appellent solennellement à prendre les mesures qui s'imposent si nous voulons que les PEID aient un jour une chance d'élargir leurs horizons de développement. Il est temps de passer à l'action. La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent agir sans tarder pour permettre aux petits États insulaires en développement de bénéficier de subventions et de financements à des conditions favorables auxquels nous n'avons pas du tout accès, ce qui est pour le moins étrange. Il a été décidé que de nombreux PEID ne pouvaient plus prétendre à l'aide publique au développement. De manière tout à fait absurde, cela signifie que les pays les plus vulnérables, qui n'ont aucune responsabilité pour ce qui est des crises climatiques, sont pénalisés en ce qui concerne l'accès à l'aide dont nous avons besoin pour nous sauver. Dans certains cas, nous n'avons pas accès aux marchés financiers à cause des coûts trop élevés du fait de notre profil de haut risque. Nous sommes de petits États insulaires et côtiers de faible altitude, et nous sommes extrêmement vulnérables.

Les conclusions de l'examen à mi-parcours donnent l'occasion de corriger cette erreur. Nous avons besoin d'un accès facile et en temps utile à des financements abordables, à des investissements intelligents et à un allègement de la dette afin que nous puissions sortir du cycle de la pauvreté, nous libérer du fardeau de la dette et faire des progrès en matière de renforcement de la résilience de nos populations et de nos économies. Nous appelons à la création d'un fonds de résilience destiné aux PEID et à la mise en

place d'un mécanisme d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation au climat afin de réorienter les investissements vers des initiatives d'adaptation et des industries vertes dont nous avons tant besoin.

Le Belize ne s'est jamais dérobé à ses responsabilités en matière de développement national. Nous sommes fermement résolu à poursuivre notre stratégie de croissance et de développement durable, dans le but ultime d'améliorer la qualité de vie de tous les Béliziens. À cet égard, mon gouvernement a lancé la troisième phase de son projet d'atténuation de la pauvreté dans la partie sud de Belize City, l'une des régions les plus pauvres de notre pays. Ce projet, dont l'enveloppe totale s'élève à 12 millions de dollars, prévoit la construction ou l'amélioration de 100 maisons au profit de familles dans le besoin vivant dans les circonscriptions ciblées. Les infrastructures destinées à améliorer les quartiers et les conditions de vie compléteront la dernière étape de ce qui a été une initiative transformatrice pluriannuelle. De plus, notre programme de banque alimentaire se développe chaque année, même si ce n'est que progressivement. Il constitue l'un des piliers de nos politiques en faveur des pauvres, et contribue sans cesse à améliorer les conditions de vie des citoyens défavorisés.

Dans le domaine de l'éducation, nous avons franchi une étape importante en comblant le fossé entre l'éducation et la technologie. En partenariat avec la compagnie nationale des télécommunications, nous avons déployé notre projet DigiLearn. Celui-ci proposera une plate-forme et un service en nuage qui faciliteront l'enseignement numérique et l'apprentissage en ligne. Un projet pilote auquel ont participé neuf écoles secondaires a déjà été mené à bien. Plus de 360 étudiants y ont participé et toutes ces écoles ont adopté DigiLearn. Nous prévoyons de déployer DigiLearn dans 43 écoles secondaires à partir de ce mois. Notre objectif ultime est de fournir à titre gratuit un ordinateur portable et une classe numérique à chaque étudiant, enseignant et administrateur dans toutes les écoles secondaires de notre pays, et nous entendons y parvenir dans les cinq prochaines années. Il convient également de souligner que nous sommes en train d'élargir un autre volet essentiel de notre action éducative, qui vise spécifiquement les jeunes à risque dans les districts où le taux de pauvreté est élevé. Les subventions annuelles destinées aux élèves du secondaire au cours des deux premières années de ce cycle seront accordées à chaque élève, dans tous les établissements publics secondaires et dans tous les districts.

En avril dernier, soucieux de garantir un environnement sain à notre population, nous avons pris la décision audacieuse, avec le plein appui de nos pêcheurs, d'augmenter de plus de deux fois la superficie des zones de reconstitution des pêcheries dans les eaux du Belize. La superficie totale des zones dans lesquelles la pêche est interdite représente désormais 11,6 % de nos eaux territoriales, ce qui permis de multiplier presque par trois la superficie de nos zones marines protégées. Le Belize est également fier d'appuyer les efforts visant à protéger 30 % des océans du monde à l'horizon 2030 et à officialiser un accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale en 2020.

Le Belize accomplit des progrès notables dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, mais là aussi, il faut agir de toute urgence au niveau mondial et fournir l'aide nécessaire. Les enjeux sont trop importants si nous ne parvenons pas à atteindre les objectifs que nous avons fixés pour 2030. Les jeunes et les enfants en subissent déjà les conséquences. Le taux de chômage des jeunes est trois fois plus élevé que celui des adultes. Près d'un milliard d'enfants vivent dans des pays où les objectifs de développement durable sont hors de portée. Les femmes et les filles font toujours l'objet de profondes inégalités, et les écarts entre les riches et les pauvres, les instruits et les ignorants ne se réduisent pas. Ce ne sont là que les problèmes dont nous avons connaissance. De nombreuses lacunes doivent être comblées en matière de données, en particulier en ce qui concerne les pays et les populations vulnérables, sous peine de négliger par inadvertance des problèmes encore plus graves qui exigent notre attention urgente.

L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan en mobilisant les forces de tous les pays et des autres acteurs du développement pour encourager plus de coopération et d'appui en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, l'Organisation elle-même est menacée, tout comme la notion de multilatéralisme. Il nous incombe dès lors de renforcer le rôle central de l'ONU et de veiller à ce qu'elle soit mieux adaptée à sa mission afin de promouvoir la solidarité mondiale en vue de relever les défis nouveaux et émergents qui risquent d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement doit être mieux aligné sur les priorités de développement durable des pays qu'il sert, et doit être doté de ressources nécessaires pour aider les pays à concrétiser ces priorités. Sa priorité, et notre priorité, devrait consister à renforcer

la matérialisation des gains de développement pour les populations sur le terrain.

Il est regrettable que toute la portée de l'engagement et de l'action mondiaux visant à relever les plus grands défis de notre génération, de notre planète et de notre avenir soit constamment sapée par des catastrophes d'origine humaine. Les politiques et les actions délibérées des pays qui engendrent des conflits armés ou aboutissent à l'adoption de sanctions, d'embargos économiques et de blocus se soldent invariablement par l'étranglement et/ou la destruction des économies des pays visés, entravant ainsi leur développement global. Malheureusement, et invariablement, ces mesures draconiennes ont des répercussions non seulement sur les pays visés, mais aussi sur les régions qui les entourent. Elles provoquent des crises humanitaires, contribuent aux migrations irrégulières de masse et favorisent l'exploitation humaine; et dans le même temps, elles divisent les régions, entravent la coopération et la collaboration et contribuent fortement à l'augmentation de la pauvreté persistante – des dommages collatéraux involontaires, mais tout de même des dommages aux graves conséquences. Lorsque l'ONU et les gouvernements ne réagissent pas face à ces pratiques néfastes et injustes, les souffrances infligées par des causes naturelles ne sont qu'amplifiées par ces actes d'origine humaine.

Actuellement, plus de sept millions de Palestiniens sont toujours victimes d'un régime oppressif. Nous demandons instamment que cette situation chronique et tragique soit résolue rapidement et équitablement, et plaidons pour que la solution des deux États se concrétise le plus vite possible.

Le peuple sahraoui est toujours privé de l'exercice de son droit à l'autodétermination, malgré les efforts qu'il déploie depuis des décennies pour exercer ce droit.

Cuba et son peuple continuent de subir le poids d'un blocus économique, commercial et financier prolongé et unilatéral qui ne cesse de s'aggraver.

L'Assemblée générale a reconnu à maintes reprises et dans une large proportion que ces injustices et d'autres qui perdurent dans le monde entier constituent une violation du droit international et ne devraient pas persister. Pourtant, elles existent toujours. Le Belize regrette profondément qu'une organisation fondée sur l'état de droit permette qu'un tel exceptionnalisme de l'état de droit puisse perdurer. Cette citation intemporelle de Martin Luther King ne saurait être plus appropriée :

une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre fin à ces injustices, qui causent de toute évidence de graves préjudices et ne sont d'aucune utilité visible.

Ces injustices se manifestent par l'exclusion de Taiwan, qui compte 23 millions d'habitants, de sa représentation à l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, le fait que cette institution s'appuie obstinément et à tort sur la résolution 2758 (XXVI), adoptée en 1971, pour faire obstruction à la participation de Taiwan à ses organes, constitue un simulacre de justice. Le Belize demande à l'ONU de mettre fin à ce qui constitue en réalité un embargo politique et humanitaire contre la population de Taiwan.

La situation du Venezuela est aussi particulièrement préoccupante. Il n'y a pas si longtemps, le Venezuela était un pays prospère d'Amérique latine, partageant volontiers ses vastes ressources dans le cadre d'un programme progressif PetroCaribe, qui prévoyait, entre autres, l'accès aux capitaux dont les pays participants de la région avaient grand besoin à des conditions plus que favorables pour le développement des infrastructures et l'atténuation de la pauvreté. Malheureusement, la situation actuelle dans ce pays conduit inexorablement à l'appauvrissement de la nation elle-même et à une détérioration des conditions sociales et économiques des pays qui en bénéficiaient. Cela a bouleversé le rôle global du Venezuela dans la région. Nous demandons, qu'au travers du dialogue et de la diplomatie, des efforts accrus soient déployés pour mettre rapidement un terme à la situation dans ce pays, ainsi qu'aux souffrances et aux épreuves injustifiées que subissent ses citoyens innocents.

Le Belize reconnaît que la nécessité de faire appel aux mécanismes des Nations Unies pour prévenir toute menace à la paix ou violation de celle-ci en quelque lieu que ce soit devrait être une mesure de dernier ressort. C'est pourquoi, depuis que le Belize est indépendant, il s'est investi dans des efforts diplomatiques pour enfin mettre un terme à la revendication territoriale du Guatemala sur notre pays. Je suis donc très heureux d'annoncer aujourd'hui que, conformément à l'engagement pris dans l'accord spécial signé avec le Guatemala de soumettre à la Cour internationale de Justice (CIJ) les revendications territoriales de ce pays sur le Belize, le peuple bélizien, par référendum tenu le 8 mai, a voté à une majorité convaincante d'autoriser le Gouvernement à porter l'affaire devant la CIJ. Cela

mettra enfin un terme à une revendication atavique et séculaire qui a entravé le développement du Belize et compliqué les relations d'amitié et de coopération auxquelles nos deux peuples aspirent et qu'ils méritent.

Dans la mesure où nous nous conformons aux exigences relatives à la poursuite de l'affaire devant la Cour, et pendant les années que nécessitera le traitement de cette affaire et la décision qui en découlera, les deux pays sont tenus de se garder de prendre toute mesure susceptible d'aggraver ou d'étendre le différend dont la Cour est actuellement saisie. À cet égard, le Belize demeure préoccupé par l'empiètement illégal des Guatémaltèques sur notre territoire, qui se traduit par une intensification de la déforestation de nos forêts protégées, l'extraction illégale de nos ressources naturelles et les tentatives de création de fermes et de logements sur notre territoire bélizien. Le Belize est également préoccupé par les activités des forces armées guatémaltèques sur le fleuve Sarstoon – notre frontière méridionale – qui constituent une menace pour la paix et la sécurité dans la région frontalière. Le Belize ne ménage aucun effort pour parvenir à un arrangement avec le Guatemala en vue d'une utilisation et d'une jouissance pacifiques et partagées du fleuve Sarstoon.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Organisation des États américains pour le travail qu'elle accomplit en vue de soutenir les efforts déployés par le Belize et le Guatemala pour appliquer les mesures de confiance, et nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer ces mesures et d'autres initiatives similaires.

Enfin, le Belize et le Guatemala seront toujours voisins, et au Belize, nous exprimons assurément le souhait le plus sincère de vivre côte à côte avec le Gouvernement et le peuple guatémaltèques, dans la paix, l'harmonie et en étroite coopération. Nous partageons cette même aspiration pour les peuples qui vivent bien au-delà de nos frontières. Le Belize demeure résolu à défendre et à faire respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, non seulement dans nos paroles, mais surtout dans nos actes. Il s'agit de la bonne et juste chose à faire en tant que Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) :
Je donne maintenant la parole au Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Teodoro L. Locsin, Jr..

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines félicitent le Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Il peut être assuré de notre plein appui. Nous félicitons également S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, d'avoir réussi à faire de l'Organisation des Nations Unies une organisation pour tous, à un moment où des efforts déterminés étaient déployés pour la rendre insignifiante. Dans le cadre de mes fonctions, ici, à l'ONU, j'ai été témoin des effets saisissants de ses efforts héroïques. Ce fut un privilège de travailler avec elle.

Depuis la première session de l'Assemblée générale, en 1946, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont réunis chaque année pour s'engager en faveur de la paix, ce pour quoi l'Organisation a été créée après la Seconde Guerre mondiale. La paix avant tout. Les grands discours et les grandes idées qui proposent des moyens de créer un environnement propice pour permettre à la paix de prendre un sens et de se développer, ou non, sont secondaires. Mais nous savons que la paix régnera à coup sûr lorsque les affrontements cesseront, assez longtemps, non seulement, pour laver les morts et les enterrer, mais aussi pour que les survivants puissent repartir de zéro. Certes, ils ne retrouveront jamais ce qu'ils ont aimé et perdu, mais ils recommenceront avec le peu qui leur reste, car l'espoir est éternel. Nous sommes à l'ONU pour entretenir cet espoir et lutter contre le désespoir.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nombreux sont ceux qui prédisent la fin du multilatéralisme. Preuve en est l'élection démocratique de gouvernements autoritaires qui s'expriment avec fermeté et ignorent les exigences de l'ONU – bien intentionnées pour la plupart – sur la manière dont les gouvernements devraient se montrer plus bienveillants dans leur travail, selon des normes qui, en Occident, sont plus souvent violées que respectées. Les gouvernements faibles, incapables de protéger leur population, apparaissent souhaitables, dans la mesure où ils justifient une intervention multilatérale dictée par la conscience, bien sûr – mais parfois aussi sous l'impulsion unilatérale de grandes puissances ou d'acteurs non étatiques violents ou civils.

Un gouvernement fort est préférable. C'est la raison pour laquelle les gouvernements ont été inventés, pour faire avancer les choses, mais toujours de façon constitutionnelle dans leurs actions. La

fermeté est nécessaire et la sévérité est justifiée, mais dans le respect de la loi. Bien loin de disparaître ou de mourir, l'Organisation des Nations Unies est forte et bien vivante, mais seulement dans les limites de ce que lui permettent ses Membres. La plupart des États Membres de l'ONU sont des démocraties. Et ne dites pas qu'il y a démocraties et « démocraties ». Toutes les démocraties sont, dans une certaine mesure, des prétentions. La tendance électorale qui s'oriente de plus en plus vers des gouvernements forts ne change rien à leur caractère démocratique. Cette tendance prouve que l'Organisation des Nations Unies a atteint l'un de ses principaux objectifs pour la paix – la diffusion de la démocratie – parce qu'elle penche davantage pour la paix que pour la guerre, bien que les avis soient encore partagés sur cette question.

Dans le reste du monde, certains pourraient ne pas se réjouir des résultats électoraux, mais la population du pays est satisfaite de son choix. Les actes et les regrets leur appartiennent, mais ce n'est pas à l'ONU de décider. La prochaine élection pourrait apporter des changements qui satisferont davantage, ou pas. Pourtant, nous sommes mis en garde contre l'érosion du multilatéralisme par des États qui revendiquent une trop grande souveraineté. Mais à quel égard? Peut-être en insistant pour qu'un État s'acquitte de son devoir fondamental de protéger sa population contre tout dommage par tout moyen qui lui permette d'atteindre efficacement cet objectif. Cela pourrait susciter la consternation parmi les membres de la société civile – la société civile est libre de se plaindre. Mieux encore, ils devraient se présenter aux élections pour gagner en légitimité et être en mesure d'agir à ce sujet. Mais l'ONU n'est pas libre d'interférer avec l'État dans sa fonction essentielle de protection des citoyens et d'éradication des menaces.

Dans un élan de réflexion, mon Président m'a demandé :

« Depuis quand l'état de droit ne désigne plus l'état de droit, mais l'état de crime. Depuis quand la présomption d'innocence, qui ne prend effet qu'après l'arrestation et la mise en accusation, couvre-t-elle l'auteur des faits aussitôt qu'il est appréhendé? Il est alors légalement impossible de le soupçonner, encore moins de l'arrêter pour un motif raisonnable. Il n'y a plus de suspects, seulement des victimes de violations des droits de l'homme, dans le cadre de l'application de la loi destinée à protéger les citoyens. »

Je n'ai pu que répondre « Je ne sais pas. Je n'en sais rien. »

Les nations ici réunies ne devraient pas accepter que cette plate-forme serve à menacer d'autres pays de l'application du principe de responsabilité pour leur approche sévère à l'égard du crime. Au lieu de quoi, elles feraient mieux de prendre au sérieux l'impossibilité de la proposition occidentale selon laquelle la meilleure façon de mettre fin au crime est de le légaliser. Alors le crime n'a plus rien de criminel. En fait, cela fonctionne dans une certaine mesure, en ne punissant pas les délinquants, mais en prenant le temps de discuter avec eux pour les convaincre de renoncer à leur seul « talent » – le crime. C'est ce que j'ai appris à la Conférence de Munich sur la sécurité en matière de traite des êtres humains – le crime n'est plus considéré comme un mal, mais comme un travail normal. La paie n'est pas mauvaise. La seule chose dont les trafiquants sont capables, c'est de trafiquer – de tout et n'importe quoi, comme l'a expliqué un expert allemand, et ils ne s'arrêteront pas, parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter, tant qu'on ne les arrête pas.

La menace qui pèse sur le multilatéralisme découle autant de ses propres et vaines tentatives d'usurper les fonctions de l'État que de tentatives unilatérales qui visent à l'éliminer de la scène mondiale pour nous ramener dans l'anarchie de la période d'avant-guerre, dont les cendres ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies privilégie le dialogue plutôt que l'affrontement, c'est sa raison d'être. Et si le dialogue échoue, il faut continuer à dialoguer. La guerre est vraiment le dernier recours.

Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous en sommes toujours au dialogue, en sachant que le dialogue, tant que nous ne renonçons à aucun élément vital dans le processus, ne fait pas de tort. Nous négocions actuellement un code de conduite avec la Chine concernant la mer de Chine méridionale. Nous avons eu des incidents avec un essaim de navires chinois et nous avons perdu un récif dans notre zone économique exclusive (ZEE). Mais jusqu'à présent, nous n'avons subi aucune entrave à l'exploration et à l'exploitation conjointes du pétrole et du gaz dans notre ZEE, mais la Chine les revendique également. J'ai rédigé un mémorandum d'accord sur le pétrole et le gaz, que la Chine a accepté, ce qui nous permet d'aller de l'avant sans le moindre compromis ou sans la moindre atteinte à nos droits souverains et internationaux respectifs. Mais qui peut dire de quoi demain sera fait?

Le code de conduite est un code axé sur la réalité, la réalité que représente la proximité de la future plus grande économie du monde en un même endroit, laquelle jouit d'une capacité de guerre industrielle proportionnée. Mais la guerre est très peu plausible. Toutes les parties ont déployé tant d'efforts et réalisé tant de progrès matériels qu'aucun d'entre nous, ni aucune puissance extérieure, ne se risquera à perdre le marché le plus riche du monde. Il s'agit donc d'un code du vivre et du laisser vivre avec la Chine – jusqu'à ce qu'il ne le soit plus. Nous nous sommes tous engagés les uns envers les autres, les membres de l'ASEAN et la Chine, à faire preuve de retenue mutuelle et à respecter pleinement la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dont nous sommes tous signataires et qui nous lie sans réserve, y compris la Chine. Mais c'est une autre histoire. Nous y viendrons et nous aborderons ce point le moment voulu, peut-être.

Le multilatéralisme est remis en question parce qu'il se laisse manipuler pour servir des intérêts unilatéraux – ou pire, ceux d'acteurs non étatiques – et ce, à l'encontre des fondements mêmes du multilatéralisme, à savoir la protection et la sécurité du grand nombre de plus faibles contre une poignée de plus forts. Le multilatéralisme n'est pas l'apanage d'un club restreint d'États Membres. Il est à tous et pour tous, ou il n'est à personne. Les Philippines estiment que l'Organisation des Nations Unies repose sur le pilier unique des souverainetés agrégées de ses membres. Ce pilier est précaire, mais suffisamment stable pour le moment. L'Organisation des Nations Unies est un ensemble d'États souverains, et non une collectivité souveraine elle-même. Elle n'est efficace que dans la mesure où ses membres contribuent à son efficacité. Elle exploite les souverainetés, non pas au profit des uns contre les autres, mais dans un but commun de paix et de coopération productive.

La souveraineté est autant un devoir de prise en charge qu'une affirmation du caractère illimité de la liberté d'action. À l'Organisation des Nations Unies, les deux se conjuguent pour faire l'hypothèse volontariste de ce devoir de la part des États envers l'ordre international dans le but d'assurer la paix et le bien-être de « Nous, peuples des Nations Unies ». Les Philippines sont un fier membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, présentes lors de sa création avant même que nous obtenions notre indépendance. En 1946, lors de la première session de l'Assemblée générale, Carlos P. Romulo a proclamé :

« Du fait des circonstances mêmes dans lesquelles nous sommes nés en tant qu'État libre et indépendant, les fins, les buts des Nations Unies nous engagent » (*A/PV.41, p. 819*).

Alors même que notre État était doté d'une souveraineté à sa naissance, il s'est vu imposer le devoir, à la mesure de ce pouvoir, de ne l'utiliser que pour le bien.

Notre engagement auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est fondé sur la conviction que le travail de l'ONU doit refléter les réalités de notre époque, afin de le rendre pragmatique et utile pour réaliser les aspirations que revêtent les mots « Nous, peuples des Nations Unies » – les peuples tels qu'ils sont, dans les situations réelles qui sont les leurs, et non les États Membres. L'Organisation des Nations Unies ne travaille pas dans l'abstraction, c'est-à-dire pour les politiciens et les bien-pensants professionnels. Ce n'est qu'ainsi que l'ONU pourra demeurer pertinente et devenir efficace. Aujourd'hui, la grande majorité de mes concitoyens – dans leur vision que certains estimeront naïve ou simplement erronée – aspirent à être débarrassés de la drogue et de la criminalité. Est-ce si difficile à comprendre? Certains semblent incapables de l'accepter. Mais le cartel peut se montrer persuasif sur le fond, sinon sur la forme. L'Organisation des Nations Unies est au cœur de l'ordre mondial multilatéral. Tant que l'Organisation des Nations Unies existera, personne ne pourra proclamer la fin du multilatéralisme. Mais l'ONU doit se trouver renforcée et habilitée par chacun de ses Membres, afin que tous, collectivement, puissent atteindre son objectif de paix et de sécurité.

Dans un contexte de mondialisation et de sécurité de plus en plus complexe, marqué par une anarchie qui va bien au-delà de celle impliquant des États dans l'entre-deux-guerres, mais qui inclut désormais des acteurs non étatiques, violents et civils, le Conseil de sécurité doit s'adapter, se réformer et élargir sa composition, mais uniquement en accueillant des États officiels – si on ajoute n'importe quel ingrédient dans la soupe, elle devient immangeable. Il doit être représentatif, y compris au risque de l'immobilisme, et démocratique, au nom de la légitimité. Il ne peut pas se laisser paralyser lorsque la situation appelle à l'action humanitaire. Il doit être diligent, mais circonspect et précis dans son action, en ne tentant rien de plus que de mettre fin au carnage, en reconstruisant juste assez pour permettre à la raison et à la compassion, et non à l'hystérie et à l'égoïsme habituel, de trouver la voie à suivre. Personne n'attend le meilleur.

Nous demandons au Conseil de sécurité de présenter à l'Assemblée générale plusieurs candidats – en particulier des femmes – pour le poste de Secrétaire général, en tenant dûment compte de l'équilibre entre les sexes et du roulement régional. Si, depuis près de 75 ans, l'ONU n'est jamais parvenue à désigner une femme au poste de Secrétaire général, cela démontre que sa mentalité et son système sont quelque peu problématiques. Il ne faut pas rejeter pas la faute sur le vote. Le vote se limite à ce que le Conseil de sécurité lui permet. D'après mon expérience, les femmes sont les mieux placées pour construire, les hommes pour démolir.

Le financement est au cœur de la réforme de l'ONU. Les Philippines sont extrêmement préoccupées par la détérioration de la situation financière de l'ONU. Les États attendent de l'ONU qu'elle mette en œuvre leur programme prioritaire – la paix et la sécurité, bien sûr, l'aide humanitaire avant tout, ainsi que les droits de l'homme, et dernièrement le développement durable, l'action climatique, les migrants et les réfugiés. Mais les États ne lui octroieront pas les moyens de s'acquitter de ces mandats. Ils en viennent à se plaindre de ce qu'ils attendent de l'ONU, mais se retirent de la tribune sans prendre les engagements financiers qui sont à la portée de tous les États, et qui dépassent largement la contribution des plus pauvres. Presque tous les pays du monde peuvent se permettre d'allouer davantage de ressources à l'ONU. Je sais que tous les gouvernements auraient la capacité de le faire s'ils veillaient à ne pas gaspiller ni voler les ressources nationales qu'ils pourraient alors verser à l'Organisation des Nations Unies.

Certains peuvent donner plus d'argent au maintien de la paix, d'autres au personnel. Aucun pays ne peut s'attribuer la part du lion : ils portent tous le même uniforme, les mêmes insignes et les mêmes casques bleus. Leur sang est de la même couleur et ils meurent comme tout le monde. Mais l'ONU elle-même doit susciter la confiance dans son utilisation des fonds. Les propositions de réforme financière du Secrétaire général gagneraient à faire respecter le principe de responsabilité, la transparence et la durabilité. Le public est noyé sous les histoires d'irresponsabilité fiscale.

En 2015, dans le cadre des objectifs de développement durable, nous nous sommes engagés à mettre un terme à la pauvreté. L'incidence de pauvreté aux Philippines est tombée de 27% à 21% entre 2015 et 2018. Mais, comme le dit mon président, le

chiffre à retenir est celui des six millions de Philippins qui vivent encore dans une grande pauvreté. Nous pouvons remédier à cette situation, et cela a déjà été fait à une échelle beaucoup plus importante que ce que nous aurions cru possible. En vingt ans, la nouvelle Chine a sorti 800 millions de personnes de la pauvreté absolue pour en faire ce qui est, selon tout indicateur économique, une véritable classe moyenne. Dans le droit fil des objectifs de développement durable, notre plan de développement entend réaliser les aspirations du peuple philippin. Leurs aspirations ne sont pas différentes de celles de tout autre peuple ou nation : sortir de la pauvreté, mener une vie confortable, être confiant dans l'avenir, surtout pour ses enfants, et vivre en sécurité grâce à la lutte contre la criminalité, en particulier le trafic de drogue, qui frappe la raison et l'âme des victimes.

Je sais que le trafic de drogue se situe quelque part entre la race, la religion, les convictions politiques et le sexe en tant qu'élément à protéger équitablement. Certes, l'expérience associée à la consommation de drogue a quelque chose de religieux. Par conséquent, l'interdire est un crime contre l'humanité, au même titre que les autres. Mais la drogue est la raison pour laquelle mon gouvernement a été élu à une majorité écrasante – un mandat qui n'est passé qu'à 80 % en raison de critiques incessantes. Puisque le public l'a défendu, il lui appartient désormais. Mais c'est là, comme je l'ai dit, le problème de la démocratie : vous ne pouvez pas choisir le gagnant qui satisfait à vos goûts. Cela dépend entièrement du vote. Celui qui obtient le plus de voix gagne, tandis que les autres – peut-être plus à votre goût – perdent.

Quelle que soit la phraséologie adoptée pour les exprimer, ces aspirations ne sont pas appréhendées en mesurant la pauvreté sur la seule base du revenu par habitant. Pour mesurer réellement les progrès de nos stratégies, nous devons cesser de communiquer des données erronées. C'est pourquoi nous avons commencé à utiliser l'indice de pauvreté multidimensionnelle. L'éducation est la solution pour sortir les populations de la pauvreté. Cela ne se fait pas tout seul. Les philosophes sont pauvres. Les programmes caritatifs et sociaux nous permettent, en tant qu'individus et que gouvernements, de les faire sortir plus rapidement de cette situation. Un nombre encore plus élevé de Philippins ont reçu une éducation de base cette année, avec plus de 27 millions d'inscrits. Plus de 600 000 jeunes non scolarisés et d'apprenants adultes bénéficient d'un système d'apprentissage alternatif. L'enseignement est gratuit

dans les collèges, les universités et les établissements techniques et professionnels publics, tant au niveau national que local. Les frais de scolarité sont étroitement contrôlés dans les établissements privés.

J'exhorte tous les États à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il est édifiant de constater que les partisans du multilatéralisme omettent commodément les questions de migration. La migration est une question résolument multilatérale. La migration est la réalité omniprésente aujourd'hui. La contribution positive des migrants favorise la croissance dans les pays d'origine, au travers des transferts de fonds, et dans les pays de destination, au travers de leur ardeur au travail. La main-d'œuvre migrante fait émerger les grandes villes des déserts et remplit les navires qui contribuent au commerce mondial. Les travailleurs sanitaires migrants s'occupent des malades, des enfants et des personnes âgées, prodiguant à des inconnus autant de soins qu'ils ont prodigués à leurs proches dans leur pays d'origine. Bien sûr, ils sont rémunérés – et nous en remercions les pays d'accueil de nos populations migrantes. Les migrants eux-mêmes sont reconnaissants de l'amour qui leur est parfois rendu, et tristes quand l'amour fait place aux blessures.

Les changements climatiques – ou la crise climatique, comme l'appelle le Secrétaire général António Guterres – constituent l'enjeu majeur de notre époque en matière de développement. Ne pas y remédier annihile tous les autres efforts à long terme. Comme le souligne un économiste, les changements climatiques pèsent lourdement sur la pauvreté : ce sont les plus pauvres qui sont, et seront, les plus touchés, le plus vite et le plus durement. John Maynard Keynes était prophétique : à long terme, nous sommes tous morts.

Les changements climatiques ont apporté à mon pays – qui est déjà l'un des pays les plus vulnérables aux catastrophes – des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus récurrents et violents. Les catastrophes sont l'inverse de Dieu : elles peuvent réduire à néant ce qui existe déjà, construit au prix de grands sacrifices. Elles balaient les gains socioéconomiques comme un chiffon efface la leçon du tableau noir à la fin de la journée d'école. Les catastrophes font pire encore – elles inversent la croissance économique, de sorte que nous devons non seulement repartir à zéro, mais avec beaucoup moins de force et de détermination pour essayer à nouveau. Si l'action climatique n'est pas à la hauteur des enjeux, le même sort nous attend tous :

une existence en déclin, suivie d'une extinction pure et simple. Mais les principaux responsables souffriront moins et beaucoup plus tard que ceux qui sont les moins fautifs.

Nous disposons déjà des cadres mondiaux nécessaires pour lutter contre la pauvreté, soutenir le développement et lutter contre les changements climatiques. Profitons-en. Pour citer Kung Fu Panda, « Assez parlé. Place au combat! » Le Secrétaire général nous exhorte à planter des arbres, concrètement, plutôt qu'à continuer à discuter des modalités de leur plantation. Je pense qu'il en a assez.

Lorsque la Présidente Corazon Aquino s'est adressée à l'Assemblée générale en 1986, après sa révolution pacifique du Pouvoir du peuple, elle a déclaré « Peut-être la tragédie de l'affrontement nous enseigne-t-elle la véritable valeur de la paix » (A/41/PV.5, p. 5). Tout ce que nous possédons, tel que nous le connaissons, tout ce pour quoi nous travaillons, tout ce que nous souhaitons et désirons – en fait, le monde tel qu'il est, avec trop de choses à désirer, et le monde meilleur que nous aspirons à créer – tout sera effacé en un instant par une guerre nucléaire. Nous devons éliminer cette éventualité – et nous avons essayé. L'interdiction universelle des armes nucléaires a été adoptée à une écrasante majorité à l'ONU et rapidement ratifiée au niveau national, sauf aux Philippines, pour des raisons bureaucratiques que personne ne pourrait imaginer à moins de travailler au gouvernement. N'attendons pas que l'affrontement nous enseigne la valeur de la paix dont nous jouissons. Espérons que l'histoire donnera tort à la Présidente Cory Aquino et que nous tirerons les enseignements du passé, au lieu de revivre nos violentes erreurs.

Le terrorisme, qui entretient des liens avec le trafic de drogue et la criminalité organisée, est la menace la plus pressante pour nous tous. Les combats pour la reconquête de la ville de Marawi, qui lui ont donné l'apparence d'un fromage suisse, ont été déclenchés à la suite de la tentative de signification d'un mandat d'arrêt pour trafic de drogue au chef d'un jihad islamique. D'aucuns diront que nous aurions dû le laisser vaquer à ses occupations. Malheureusement, mon président ne le fera pas. Il veut éliminer le trafic de drogue. Je sais que cette situation est terrible – où allons-nous trouver notre dose?

La paix ne repose pas entre les mains des artisans de la paix – elle est entièrement entre les mains des criminels qui ont atteint un niveau d'organisation bien supérieur à celui des États pauvres comme le mien.

L'initiative de la violence leur appartient entièrement. Mais ce qui nous reste, c'est la décence. C'est dans la façon dont nous luttons, dont nous protégeons, dont nous vainquons nos ennemis avec nos poings lorsqu'ils nous attaquent avec des armes. Nous combattons au moyen de la vérité quand nous sommes attaqués par le mensonge, et nous le ferons toujours et pour toujours – toutes les Constitutions l'exigent – avec pour seul et unique objectif la victoire et rien d'autre. Le compromis fait perdre l'avantage acquis dans une lutte pour la survie, donnant à l'autre partie le temps et l'espace nécessaires pour se redresser et se mobiliser. Mais la lutte doit toujours être menée dans le respect de l'opinion civilisée de l'humanité.

Le fait que l'Organisation des Nations Unies perdure depuis près de 75 ans est une preuve du désir indéfectible de paix du monde, malgré ses échecs, qui sont largement diffusés, et le silence affligeant qui accueille ses nombreux succès. Avec ses succès, ses défis permanents et ses critiques incessantes, l'ONU a démontré sa résilience et réaffirmé sa pertinence, ce dont on ne peut douter étant donné l'alternative : les terribles guerres dont les ruines ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies. L'évolution des réalités politiques, les configurations successives du pouvoir et la nature de plus en plus confuse des réalités mondiales ne devraient pas amener l'ONU à modifier son caractère et ses objectifs de paix et de démocratie, de développement durable, si possible, et d'action climatique pour notre bien et celui de nos enfants. Pour l'amour de Dieu, ils nous hurlent déjà dessus. Ils voient ce que nous refusons de voir – ils ne sont pas si aveugles, en fait. Ces réalités sinistres n'enseignent aucune valeur, elles ne font qu'inciter à l'abandon par le compromis. C'est inacceptable pour la communauté des nations civilisées. Il ne peut y avoir d'autre ordre mondial que celui qui a été établi avec l'ONU comme garante.

En tant que pays souverain, les Philippines réaffirment leur attachement aux idéaux des Nations Unies – mettre fin au fléau de la guerre, défendre la justice et, oui, les droits de l'homme, à commencer par le droit du grand nombre de gentils à être en sécurité et protégés des méchants, et maintenir la paix et l'amitié entre les nations sous ce toit unique – dans l'unité.

Le Président par intérim (parle en arabe) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, S. E. M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande de son accession à la présidence de l'Assemblée générale et à lui souhaiter toute la réussite possible dans l'accomplissement de ses tâches importantes. M. Muhammad-Bande peut compter sur le plein appui de la République d'Azerbaïdjan pour la durée de son mandat. Ma délégation est également reconnaissante à S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour son travail considérable à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-treizième session. Notre reconnaissance va aussi au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour ses efforts visant à réformer l'Organisation et à la rendre plus intégrée, efficace et efficiente.

Les menaces et difficultés auxquelles le monde se heurte aujourd'hui exigent que nous déployions des efforts conjoints pour renforcer l'ordre international et raviver la foi dans le multilatéralisme et la confiance dans l'ONU. La préservation des valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale, qui sous-tendent la Charte des Nations Unies, est fondamentale pour promouvoir et appuyer les trois piliers de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Il est donc de notre devoir à tous de promouvoir et appuyer un système multilatéral réformé, revigoré et consolidé. L'objectif consistant à garantir un monde pacifique, juste et prospère est difficilement réalisable si les valeurs, normes et principes universellement acceptés sont ouvertement ignorés pour dissimuler les faits d'agression et autres agissements illégaux.

À cet égard, l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre des résolutions adoptées par les organes principaux de l'ONU – le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale – acquièrent une importance de taille. Le mépris évident des résolutions du Conseil de sécurité contenant des obligations contraignantes ne peut pas être une pratique acceptée si l'on veut que le Conseil s'acquitte de sa responsabilité principale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Créée en vue d'empêcher la guerre et la souffrance humaine en liant tous ses membres par un ordre commun fondé sur des règles, l'ONU joue un rôle central pour faire en sorte que toutes les parties concernées par le traitement des questions relatives à la paix et à la sécurité veillent à l'application uniforme des buts et principes de l'Organisation. Il est crucial de

soutenir le rôle des Nations Unies afin de maintenir la paix et la stabilité et d'assurer le développement durable.

Le Mouvement des pays non alignés est un des plus fervents tenants du multilatéralisme dans le système contemporain des relations internationales. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement, qui se tiendra à Bakou le mois prochain, les 25 et 26 octobre. Tout au long de son histoire, le Mouvement des pays non alignés a joué un rôle fondamental dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales en encourageant l'adhésion aux principes de Bandung. La présidence azerbaïdjanaise imprimera un élan supplémentaire à la promotion des principes fondateurs du Mouvement, qui fêtera son soixante-cinquième anniversaire en 2020.

Alors que nous avançons sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons régulièrement évaluer dans quelle mesure nous donnons suite à nos engagements. Des efforts durables étayés par des ressources adéquates sont essentiels pour garantir à nos peuples un avenir plus radieux et s'assurer que personne n'est laissé de côté. Hier, l'Azerbaïdjan est devenu membre du Groupe des 77 et se tient prêt à contribuer activement aux initiatives visant à favoriser le développement durable par la promotion de la coopération économique.

L'Azerbaïdjan maintient sa croissance économique durable et fait des efforts constants pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Grâce à l'exécution réussie de programmes de développement économique au cours des 15 années écoulées, l'économie azerbaïdjanaise s'est développée à un rythme sans précédent, avec un produit intérieur brut (PIB) 3,3 fois supérieur à son PIB initial. Sur la même période, la production industrielle a été multipliée par 2,6, les exportations par 4,7 et les réserves de devises étrangères par 24, pour atteindre 45 milliards de dollars.

La sphère sociale a toujours été sur le devant de la scène. Cette année, le Gouvernement a adopté un ensemble de mesures sociales qui couvre plus de 4 millions de personnes, dans un pays qui compte 10 millions d'habitants. Les investissements sociaux effectués ces 15 dernières années ont entraîné une baisse du taux de pauvreté, qui est passé de 49 % en 2004 à moins de 5 % en 2019. Dans le même temps, le taux de chômage a chuté, de 10,6 % à moins de 5 %.

Dans le rapport *Doing Business 2019* de la Banque mondiale, l'Azerbaïdjan est classé parmi les 10 principaux pays réformateurs. Notre climat commercial favorable a attiré des investissements d'environ 250 milliards de dollars au profit de l'économie azerbaïdjanaise au cours des 15 dernières années, dont la moitié d'investissements étrangers.

L'Azerbaïdjan contribue aux efforts de développement régional en encourageant la connectivité, en rapprochant les continents et en créant des plateformes de coopération mutuellement profitable. Bien qu'il soit un pays sans littoral, l'Azerbaïdjan s'est transformé en un important pôle international en matière de transports.

L'Azerbaïdjan attache une importance particulière à la promotion de la diversité culturelle. Tous les groupes ethniques et religieux du pays vivent dans la paix et l'harmonie. Ces dernières années, nous avons accueilli plusieurs manifestations mondiales majeures et lancé un certain nombre d'initiatives tendant à renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle. Parmi ces initiatives figure le Forum mondial sur le dialogue interculturel, que l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont reconnu comme étant une plateforme mondiale de premier plan pour favoriser le dialogue interculturel.

Le pays ayant une des populations les plus jeunes d'Europe, le Gouvernement met l'accent sur la pleine réalisation du potentiel de la génération future en offrant une éducation de qualité et des possibilités d'emploi décent. Une nouvelle stratégie pour l'emploi en Azerbaïdjan pour la période 2019-2030 a été élaborée qui comporte 13 objectifs à atteindre à l'horizon 2030. Ces objectifs visent à réduire le chômage chez les jeunes, à améliorer l'éducation et la formation professionnelles et à accroître l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

L'Azerbaïdjan continue de s'attacher à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs vies publique et sociale. Il me plaît d'annoncer que nous mettons actuellement au point un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité.

En tant que nouveau pays donateur, l'Azerbaïdjan continue d'apporter une aide internationale humanitaire et au développement à un certain nombre de pays par l'intermédiaire de la Fondation Heydar Aliyev et de l'Agence azerbaïdjanaise pour le développement

international. Une attention particulière est accordée aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

La menace existentielle que posent les changements climatiques devient plus réelle avec chaque ouragan, chaque feu de forêt et chaque centimètre d'élévation du niveau de la mer. L'Azerbaïdjan est extrêmement sensible aux effets des changements climatiques et est déjà confronté à des incidences négatives, telles que des inondations, des sécheresses et des canicules. Mon pays est partie à des accords internationaux majeurs sur l'action climatique, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Nos politiques et stratégies nationales ont été adaptées pour être compatibles avec ces instruments internationaux. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour limiter au minimum les émissions de dioxyde de carbone et s'est engagé à les réduire de 35 % d'ici à 2030.

Il est bien connu que l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan a débouché sur l'occupation de pratiquement un cinquième du territoire de mon pays et sur l'expulsion de plus d'un million d'Azerbaïdjanais de leurs foyers et de leurs propriétés. Toujours pas réglé, le conflit continue de compromettre la paix et la sécurité internationales et régionales. Il est très important de noter que, depuis le débat général de l'an dernier, aucun progrès n'a été accompli dans le règlement politique du conflit.

En dépit de contacts directs entre les dirigeants des deux pays et de réunions entre les Ministres des affaires étrangères ces deux dernières années, le manque évident d'intérêt véritable de la part des autorités arméniennes entrave le processus de règlement du conflit. Au contraire, par ses paroles et par ses actes, Erevan fait dérailler le processus et sabote les efforts pour trouver le plus rapidement possible une solution pacifique. Les récentes déclarations du Premier Ministre arménien et des membres de son gouvernement ne laissent aucun doute quant à leurs intentions annexionnistes, au mépris flagrant du droit international et des résolutions applicables du Conseil de sécurité.

Dans ses déclarations récentes, y compris à l'Assemblée générale ici à New York, le Premier Ministre arménien a publiquement dévoilé la stratégie de son gouvernement dans les négociations – « défendre les résultats de la guerre ». En fait, ce que les autorités arméniennes entendent défendre, c'est le statu quo inacceptable créé par l'emploi illégal de la

force et l'occupation qui en a résulté des territoires internationalement reconnus de l'Azerbaïdjan, accompagnés d'odieus crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de génocide commis contre la population civile azerbaïdjanaise et de l'épuration ethnique totale de tous les non-Arméniens dans les territoires occupés.

Dans les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), adoptées à l'unanimité, le Conseil de sécurité a condamné l'emploi de la force contre l'Azerbaïdjan, l'occupation de ses territoires, les attaques contre les civils et le bombardement de zones peuplées. En outre, il a réaffirmé le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, l'inviolabilité des frontières internationales et le caractère inadmissible de l'emploi de la force pour l'acquisition de territoires. Par l'intermédiaire de ses résolutions et en réponse aux revendications territoriales et à l'usage de la force, le Conseil a confirmé que la région du Haut-Karabakh faisait partie intégrante de l'Azerbaïdjan et exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et nombre de décisions et de documents adoptés par des organisations internationales faisant autorité s'inscrivent dans le même esprit.

Néanmoins, les principales exigences du Conseil de sécurité n'ont hélas toujours pas été suivies d'effet. Au lieu de cela, malgré les alertes précoces et la condamnation de la communauté internationale, et dans le contexte des efforts déployés pour parvenir à un règlement politique du conflit, des actions délibérées sont menées dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan en vue de modifier leurs caractéristiques démographiques, culturelles et physiques. Parmi ces actions figurent l'implantation de colons, la destruction et l'appropriation d'éléments du patrimoine historique et culturel, ainsi que l'exploitation, le pillage et le commerce de ressources naturelles et d'autres richesses dans les territoires occupés. Ces actions constituent une violation manifeste de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, équivalant à des crimes de guerre et engageant la responsabilité pénale de l'État et des individus concernés en vertu du droit international.

Il est on ne peut plus clair que pareilles politiques et pratiques ne peuvent en aucune façon coïncider avec les objectifs d'un règlement pacifique du conflit, d'où la nécessité que les Nations Unies et plus largement la communauté internationale interviennent d'urgence pour défendre les valeurs, normes et principes des relations entre États fondées sur des règles et civilisées, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies.

L'objectif premier du processus de paix en cours est d'éliminer les conséquences de la guerre déclenchée par l'Arménie, en assurant le retrait immédiat, complet et sans condition des forces d'occupation de tous les territoires occupés d'Azerbaïdjan, comme y appellent les résolutions du Conseil de sécurité, le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan dans ses frontières internationales reconnues et le retour des personnes déplacées de force dans leurs foyers et sur leurs propriétés – là encore, tel que le prévoient les résolutions du Conseil. La réalisation de cet objectif est un impératif et ne se prête pas au compromis.

L'Azerbaïdjan reste attaché à un règlement politique du conflit dans les meilleurs délais. Les négociations ne peuvent pas durer éternellement, ne serait-ce que parce qu'elles impliquent la poursuite et la pérennisation de la situation créée par l'emploi illégal de la force, l'occupation et le nettoyage ethnique. Elles ne peuvent pas non plus empêcher l'exercice du droit inhérent à la légitime défense inscrit dans la Charte et conforme au droit international. Au lieu de perdre du temps à essayer de tromper la communauté internationale et son propre peuple, l'Arménie doit renoncer à ses vaines tentatives de prolonger un statu quo intenable et respecter fidèlement ses obligations internationales. Plus tôt Erevan comprendra que son programme politique destructeur n'ouvre aucune perspective, plus tôt les peuples de la région pourront jouir de la paix, de la stabilité et de la coopération et meilleures seront les chances pour l'Arménie de se libérer du lourd fardeau politique, économique et social que font peser sur elle ses politiques agressives et hostiles dans la région.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre auprès du Bureau de la Conseillère d'État de l'Union du Myanmar, S. E. M. Kyaw Tint Swe.

M. Kyaw Tint Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Muhammad-Bande de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous sommes

convaincus que, sous sa direction compétente, cette session sera productive.

Le Myanmar considère que le thème de cette année, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion », est des plus opportuns. Ce sont là des défis qui sont parmi les plus difficiles que le monde ait à relever aujourd'hui. Ils ne peuvent être surmontés que par les efforts coordonnés de toute la communauté internationale.

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes est le plus grand des défis mondiaux. Au Myanmar, nous travaillons à maintenir un subtil équilibre entre le développement économique et social, d'une part, et la protection et la durabilité environnementale, d'autre part. Le Gouvernement est déterminé à venir à bout de la pauvreté. À cette fin, nous avons mis au point tout un éventail de stratégies qui vont au-delà de la simple stimulation de la croissance économique. Nos efforts portent leurs fruits : la pauvreté au Myanmar a chuté, de 48,2 % en 2005 à 24,8 % en 2017. Le Myanmar a également connu une croissance économique rapide ces dernières années, devenant une des économies à la croissance la plus forte de la région, avec un taux de croissance annuel de 6,5 % pour la période 2018-2019.

Les effets néfastes des changements climatiques dressent d'importants obstacles sur la voie de la réduction de la pauvreté et menacent les progrès durement obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable. De fait, les changements climatiques pourraient être considérés comme le problème qui définit notre époque. À cet égard, je me félicite de la tenue du Sommet sur l'action pour le climat et souhaite souligner combien il est urgent de répondre aux changements climatiques et important d'appliquer l'Accord de Paris et le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'ONU est au cœur du multilatéralisme, dans lequel nous plaçons nos espoirs et nos aspirations. D'ailleurs, la coopération avec les Nations Unies est la pierre angulaire de notre politique étrangère. Notre monde se trouve face aux défis de la transition et des basculements géopolitiques. L'Organisation et les autres institutions multilatérales doivent prendre conscience du décalage entre les attentes des peuples et des nations et les réponses apportées par les institutions et les politiques. Ce décalage crée de la méfiance à l'égard des institutions et des systèmes internationaux et est à l'origine de l'essor de l'unilatéralisme.

Les pays commencent à se rendre compte que, dans le nouvel ordre géopolitique, il est de plus en plus difficile de trouver un lien commun qui unisse les membres des instances internationales. L'ONU devrait se pencher sérieusement sur la manière dont elle évolue. Elle doit éviter de commettre l'erreur d'autoriser des mandats lourds ou d'élargir unilatéralement ses pouvoirs sans les précautions qui s'imposent. Les institutions multilatérales ne devraient jamais être utilisées pour prendre des États Membres pour cible. Elles doivent défendre la souveraineté des nations, en travaillant de concert dans l'intérêt du plus grand nombre, garantissent l'égalité d'action et évitent scrupuleusement la politique du deux poids, deux mesures et les exceptions. Si l'on n'y prend pas garde, l'Organisation, emblème de la paix et de la sécurité, pourrait se retrouver à souffrir d'un terrible déficit de confiance. On ne peut pas laisser cela se produire, car il y a des questions critiques qui ne peuvent être traitées qu'à la faveur d'efforts multilatéraux. Aucune nation ne devrait avoir le sentiment que sa valeur parmi les Nations Unies est déterminée par sa richesse matérielle et son influence politique.

Le Myanmar est en plein processus de démocratisation et, dans ce cadre, il a embrassé la culture du dialogue politique pour régler les conflits internes par des moyens pacifiques. Nous considérons l'état de droit comme un principe fondamental de la gouvernance démocratique. Le Gouvernement et la législature s'emploient à rendre nos lois plus transparentes afin de veiller à ce que chaque personne soit égale devant la loi.

Pour progresser dans ces domaines et dans bien d'autres, nous avons besoin d'une constitution qui puisse véritablement protéger et promouvoir les droits démocratiques de la population. À cet égard, le Pyidaungsu Hluttaw, notre parlement, a lancé une initiative audacieuse en faveur de la modification d'un certain nombre de dispositions de la Constitution. Nos efforts démocratiques et les réformes y afférentes sont continus et dynamiques.

Parvenir à la réconciliation nationale et à la paix est la priorité numéro un de notre gouvernement. Nous avons convoqué trois sessions de la Conférence de paix de l'Union et adopté 51 principes de base à inclure dans l'Accord de paix de l'Union. Au total, 10 organisations armées ethniques ont déjà signé l'accord de cessez-le-feu à l'échelle nationale. Malgré les récents succès enregistrés dans l'élargissement de la couverture de l'accord, il y a encore un long chemin

à parcourir avant que tous les non-signataires restants aient rejoint le mouvement. En dépit des difficultés, les négociations se poursuivent. Nous sommes déterminés à régler les différends par le dialogue, la négociation et des moyens pacifiques, pour ainsi renforcer la confiance et la compréhension mutuelles.

Je souhaite maintenant aborder les faits récents survenus concernant l'État rakhine. Notre transition démocratique est encore jeune et, pour l'heure, incomplète. Nous devons surmonter divers problèmes, d'une Constitution imparfaite à des conflits qui se poursuivent. La situation dans l'État rakhine – qui a des racines historiques profondes – fait partie de ces problèmes. Nous partageons totalement la préoccupation de la communauté internationale au sujet des violences qui touchent les communautés dans cet État. En fait, les efforts déployés par le Gouvernement pour instaurer la paix et la stabilité sont antérieurs aux violentes attaques menées par le groupe terroriste de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan en 2016 et 2017, qui ont déclenché l'actuelle crise humanitaire.

Depuis sa prise de fonctions en 2016, le Gouvernement civil élu accorde la plus haute priorité à la nécessité de remédier à la situation qui règne dans l'État rakhine. Pour trouver une solution durable, nous avons établi le Comité central de mise en œuvre de la paix, de la stabilité et du développement dans l'État rakhine, présidé par notre conseiller d'État, et, par la suite, la Commission consultative sur l'État rakhine, qui avait été présidée par Kofi Annan. Notre but était de trouver une solution à long terme, durable et concrète aux questions délicates et sensibles qui se posent dans cet État. Nous avons à présent pour priorité d'accélérer les rapatriements et de créer un climat plus favorable pour les personnes qui reviennent et dont les antécédents ont été vérifiés. À cette fin, nous coopérons avec le Bangladesh, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'avec nos amis et les personnes de bonne volonté.

Le Myanmar est conscient des nombreux défis à relever, y compris les mouvements délétères dans les camps, qui visent à empêcher le rapatriement et à exploiter le sort des déplacés. Un rapatriement fluide et réussi requiert une volonté politique authentique et des efforts résolus, ainsi que le strict respect des accords signés – et j'insiste : « des accords signés ». Les déplacés se trouvant actuellement à Cox's Bazar

qui étaient auparavant résidents de l'État rakhine ont un statut juridique différent. Nous sommes disposés à les rapatrier conformément à l'accord bilatéral signé entre le Myanmar et le Bangladesh. Cet accord prévoit la délivrance de cartes d'identité aux rapatriés. Ceux qui sont admissibles à la citoyenneté en vertu de notre loi en la matière se verront octroyer des cartes de citoyens. Les autres auront des cartes nationales de vérification, qui sont semblables aux cartes vertes si recherchées des immigrants aux États-Unis.

Le Myanmar est fermement convaincu que les problèmes entre voisins peuvent et doivent être réglés de façon bilatérale, à l'amiable et en toute amitié. Le problème actuel des déplacés de Cox's Bazar peut et doit être réglé de façon bilatérale, en particulier du fait que le Myanmar et le Bangladesh ont signé un accord bilatéral sur la question en novembre 2017. Malgré les obstacles, notamment les meurtres et les menaces de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan, quelque 300 personnes des camps de Cox's Bazar sont rentrées par leurs propres moyens et de leur plein gré. Elles ont repris leur vie dans des conditions de sûreté et de dignité.

Il y a des appels persistants à mettre la pression sur le Myanmar. D'aucuns demandent qu'une zone dite sûre soit établie au sein du pays. Une telle exigence n'est ni justifiée, ni réalisable. Nous invitons instamment le Bangladesh à appliquer fidèlement l'accord bilatéral, qui est la seule manière possible de régler la question des déplacés. Nous l'engageons aussi à permettre le rapatriement rapide des personnes qui expriment depuis longtemps le souhait de rentrer chez elles, notamment quelque 400 personnes de confession hindoue. Il serait futile de verser dans la démagogie, d'introduire de nouveaux éléments ou de mettre en avant de nouvelles conditions. Le peuple du Myanmar est pragmatique et résilient. Nous accordons beaucoup d'importance à l'amitié avec toutes les nations, mais nous ne réagissons pas bien à la coercition exempte d'équité et de la considération due à un membre indépendant et souverain de la famille des nations.

En conséquence, le 15 septembre, le Parlement du Myanmar, le Hluttaw, a célébré la Journée internationale de la démocratie, à l'occasion de laquelle des responsables politiques de divers partis ont fait des déclarations. Je tiens à mettre en exergue une des déclarations faites au sujet de l'État rakhine, par un député issu d'une minorité ethnique. Évoquant les pressions extérieures exercées sur le Myanmar, il a déclaré :

« Ils bafouent notre intégrité territoriale et notre souveraineté nationale. Seuls les peuples de nations indépendantes et souveraines peuvent jouir de la véritable essence de la démocratie ».

Le Gouvernement du Myanmar compatit sincèrement avec toutes les personnes touchées par les problèmes dans l'État rakhine. Le Myanmar n'est pas opposé à l'application du principe de responsabilité pour toute faute en lien avec l'arrivée massive de déplacés au Bangladesh. Nous défendons fermement les principes qui forment les pierres angulaires de l'ordre juridique international.

Le 30 juillet 2018, le Président Win Myint a lancé une procédure d'enquête spéciale, au titre de laquelle la Commission d'enquête indépendante prépare actuellement un rapport contenant des recommandations quant à la conduite à tenir. Comme certains autres États Membres de l'ONU, le Myanmar a un système de justice militaire, qui est prévu par notre constitution de 2008. Une enquête militaire sur l'État rakhine est actuellement menée par le Bureau du Procureur général. Une annonce récente donne à penser qu'il y aura bientôt une cour martiale. L'intégrité de ces enquêtes indépendantes ne doit pas être compromise par des acteurs internationaux.

Le 4 juillet, la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a demandé qu'une chambre préliminaire autorise une enquête à propos des allégations relatives à l'État rakhine. Des universitaires indépendants ont déjà estimé que la requête était problématique dans la mesure où elle excluait les allégations de crimes commis par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan, omettait délibérément le fait indiscutable que les agissements de celle-ci ont précipité les déplacements actuels, s'appuyait très largement sur des rapports sur les droits de l'homme qui comportent des erreurs factuelles au regard du droit international et de la législation du Myanmar, et décrivait de façon trompeuse le système de justice pénale du Myanmar. Cette critique est d'autant plus grave lorsque l'on considère que le Myanmar n'est pas partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La position du Gouvernement reste très claire : la Cour n'a pas compétence pour connaître des crimes qui auraient été commis dans notre pays. Nous sommes capables et désireux d'enquêter et d'engager des poursuites nous-mêmes.

La Procureure de la CPI se focalise sur l'arrivée des réfugiés de l'État rakhine au Bangladesh, mais elle ne dit rien la situation d'ensemble qui pour des

raisons variées, immédiates et anciennes, a causé le déplacement, ni sur les divers acteurs impliqués. Son silence creuse le fossé entre la Cour et le peuple du Myanmar, qui a le sentiment que ses préoccupations ont moins d'importance que les perceptions des nations influentes et des organisations qui n'ont qu'une connaissance superficielle de la situation qui a réellement cours sur le terrain.

Le Myanmar a été une colonie britannique pendant près de 100 ans. Durant cette période, la Puissance coloniale a transféré des centaines de milliers de civils de l'Inde britannique vers ce qui était alors la Birmanie pour accélérer l'expansion rapide des secteurs de la production et de l'exportation de riz. Pour la seule année 1927, plus de 480 000 personnes ont ainsi été transférées vers la Birmanie sous occupation coloniale. Les Birmans ont été réduits à une minorité dans leur propre capitale, Rangoon, maintenant appelée Yangon. Des immigrants du Bengale, provenant principalement de la région de Chittagong, sont arrivés en masse dans les bidonvilles de l'ouest de l'Arakan. Comme c'est le cas pour d'autres territoires colonisés dans le monde, notre population locale n'a pas eu son mot à dire au sujet de la formidable transformation démographique intervenue sur ses terres. Néanmoins, le Myanmar l'accepte aujourd'hui comme faisant partie de l'héritage morcelé dont nous avons pris la responsabilité lorsque nous avons retrouvé notre indépendance en 1948. Ce n'est qu'en 1949, avec l'adoption de la Quatrième Convention de Genève, que le droit international a expressément interdit le transfert de civils vers des territoires occupés. Il n'a toutefois pas été tenu le moindre compte des conséquences dommageables des transferts de ce type.

Si la communauté internationale rend des décisions fondamentalement différentes sur les occurrences d'une seule et même pratique, bien qu'à des moments différents, on aura de plus en plus l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. Si on n'y remédie pas, cette impression compromettra le respect pour la justice pénale internationale et alimentera le danger d'une polarisation extrême.

Nous sommes opposés depuis le début à la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, du fait de graves préoccupations quant à sa composition et à son mandat, ainsi que de sérieux doutes au sujet de son équité et de son impartialité. Tous les rapports du Président Marzuki Darusman, sans exception, sont biaisés et lacunaires, basés non sur

des faits mais sur des descriptifs. Les événements ont de fait prouvé que nos inquiétudes étaient justifiées. Les derniers rapports en date sont encore pires. Nous ne pouvons nous empêcher de conclure qu'ils ont été motivés davantage par une hostilité à l'égard du Gouvernement démocratiquement élu et du peuple épris de paix du Myanmar que par un authentique désir de régler les problèmes touchant l'État rakhine. Par conséquent, nous rejetons aussi le nouveau Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, qui a été créé pour amener le Myanmar devant des juridictions telles que la Cour pénale internationale, qui suscite une forte objection de notre part. Nous sommes également déçus par le rapport de l'ancien Ministre des affaires étrangères du Guatemala, Gert Rosenthal. Les faits présentés sont inexacts, déformés et dépourvus d'objectivité professionnelle.

Nous invitons les États Membres de l'ONU à faire la différence entre les motivations qui sous-tendent les mesures prises par l'Assemblée générale. Y a-t-il une véritable volonté de protéger les droits de l'homme ou l'objectif est-il de détourner les questions relatives aux droits de l'homme à des fins politiques?

Pour traiter de la question délicate de l'État rakhine, nous avons besoin de vérité, d'équité et d'un appui constructif. Les analyses discriminatoires et les pressions politiques animées par des intentions hostiles ne contribueront pas aux efforts que nous déployons pour régler les problèmes. À cet égard, nous, Gouvernement et peuple du Myanmar, apprécions sincèrement le soutien apporté par beaucoup d'amis et de partenaires, de même que leur coopération constructive fondée sur une bonne volonté authentique. Ce soutien profite non seulement à la population du Myanmar mais aussi aux personnes du monde entier qui veulent la justice et le fair-play pour toutes les nations, grandes et petites.

M. Inguanez (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

Le peuple du Myanmar a attendu des décennies pour voir émerger la démocratie dans notre pays. Le passage d'un système autoritaire à un système démocratique est un défi considérable, mais un défi que notre gouvernement et notre peuple ont entrepris de relever avec foi et détermination. Basé sur un cadre inclusif au service du dialogue politique avec tous les groupes armés ethniques, notre processus de paix se poursuivra. Nous utiliserons la plateforme de la Conférence de paix de l'Union – la Conférence de Panglong du XXI^e siècle – pour créer l'union fédérale

démocratique à laquelle notre population aspire. Nous nous emploierons à bâtir une société qui respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales – une société où tous les citoyens puissent connaître la paix et la prospérité et vivre à l'abri de la peur.

Nous invitons la communauté internationale à se joindre à nos efforts, de façon constructive, pour que la démocratie prenne fermement racine au Myanmar.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, S. E. M. Tsogtbaatar Damdin.

M. Damdin (Mongolie) (*parle en anglais*) : Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est décidément complexe, parfois chaotique, incertain et imprévisible. Il est confronté à des défis qui vont croissant, notamment les conflits prolongés, la pauvreté et la faim persistantes, le terrorisme et l'extrémisme violent et un climat qui change rapidement. Bien que la démocratie soit prévalente comme jamais auparavant, sa solidité est mise à l'épreuve. Les inégalités se creusent, les dépenses militaires mondiales et la course aux armements s'accroissent, et le respect à l'égard des normes et institutions internationales faiblit. Le multilatéralisme est plus que jamais remis en cause. En somme, on a parfois l'impression de vivre en pleine guerre froide.

Or, cette époque est depuis longtemps révolue. Des idéologies antagonistes et diamétralement opposées menaient alors à des face-à-face existentiels. J'insiste : ces face-à-face menaient notre existence même. En comparaison, dans le monde actuel, il n'y a virtuellement aucun ennemi qui menace notre existence, à part le terrorisme et l'urgence climatique. Si l'on se penche sur les documents de politique étrangère, les constitutions et les lois de la très grande majorité des pays, il est clair que la violence et la guerre sont interdites. Aujourd'hui, tous les pays recherchent généralement la croissance, le progrès et la prospérité pour leur propre peuple, dans leur propre juridiction, en s'appuyant sur la coopération internationale.

Conjuguée à des niveaux sans précédent d'éducation et à une saturation des informations à la disposition du grand public, ainsi qu'aux progrès scientifiques et techniques, cette situation d'ensemble nous fait apparemment accroire que notre raison est inébranlable et qu'il est très improbable qu'elle cède à des poussées irrationnelles. En conséquence, lorsque nous nous laissons aller aujourd'hui à des provocations

et à la confrontation dans nos débats internationaux, nous semblons avoir la conviction sous-jacente que cela ne dégénérera pas en violence ou en des interactions corrosives. Toutefois, il peut s'agir là d'une confiance exagérée dans notre intellect, notre humanité et notre raison.

Nous ne devons pas oublier qu'au fond nous demeurons des animaux sociaux. L'agression et la colère déclenchent des réflexes de défense et de colère. En outre, et plus que jamais, nous sommes vulnérables à la possibilité que la colère et la frustration de quelques-uns se multiplient et explosent sous la forme d'un mécontentement de masse étant donné la manière dont nous sommes tous reliés par les médias sociaux. Nous devrions toujours être conscients de ce territoire inédit et non cartographié. Nous n'avons pas encore pleinement compris le changement social auquel l'ère de l'information a donné lieu. D'autant qu'en plus de toutes les réalités susmentionnées que nous ne comprenons pas encore, il ne faut pas oublier que nous avons des stocks d'armes nucléaires qui peuvent mettre un terme à toutes nos divergences, une fois pour toutes, ainsi qu'à toutes les vertus que la vie peut offrir.

Ce n'est pas la façon dont nous voulons régler nos différends. En effet, après avoir vécu pendant près de 30 ans dans un monde sans ennemi, au sens nucléaire, nous avons l'habitude de tenir la paix mondiale pour acquise. Nous faisons donc souvent peu pour maîtriser notre rhétorique, s'agissant du risque qu'elle puisse déclencher l'animosité. Cependant, dans le climat actuel, nous ne devrions pas surestimer la force de notre raison ni sous-estimer la menace que représentent notre instinct animal.

Le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui ne masque plus sa vraie nature sous l'apparence du politiquement correct. Il dévoile de manière de plus en plus franche sa rigidité et sa dureté, ce qui nous rappelle que nous devons nous calmer et réévaluer les risques et dangers existants. Au vu de ce qui précède, nous devrions réaliser que, par rapport à l'époque de la guerre froide, notre monde est aujourd'hui une sororité de nations. Si nous acceptons avant tout de nous respecter et de nous comprendre les uns les autres, il n'est pas aujourd'hui de divergence que nous ne puissions dépasser.

Au cours de cette semaine de haut niveau qui vient de s'écouler, la communauté internationale s'est rassemblée pour faire front commun dans sa détermination à accélérer l'action collective en faveur de la concrétisation des objectifs de développement durable

et de la réponse à apporter à l'urgence climatique. La Mongolie adhère sans réserve à la promesse qui consiste à faire de la décennie à venir une décennie d'action et de réalisation en soutenant les plus vulnérables et en venant d'abord en aide aux plus défavorisés.

Je tiens à saluer le rôle de chef de file du Secrétaire général António Guterres, pour la tenue du Sommet sur l'action pour le climat, plus tôt cette semaine. Cette manifestation s'est révélée capitale afin d'imprimer l'élan nécessaire en vue de renverser la tendance concernant l'urgence climatique, sachant que 77 pays et plus de 100 villes ont pris l'engagement de ne produire aucune émission nette de dioxyde de carbone d'ici à 2050. Soixante-dix pays ont promis de renforcer sensiblement leurs contributions déterminées au niveau national à l'horizon 2020, et une dizaine de gouvernements ont doublé leur contribution au Fonds vert pour le climat.

La science nous dit que toute augmentation de la température supérieure à 1,5 °C entraînerait des dégâts catastrophiques et irréversibles sur l'écosystème dont nous dépendons. À l'instar de beaucoup d'autres pays en développement, la Mongolie est parmi les pays qui contribuent le moins au réchauffement planétaire. Pourtant, en Mongolie, ces 80 dernières années, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 2,26 °C. Il s'ensuit que 77% de notre territoire sont touchés par la désertification et la dégradation des sols. Au cours des 40 dernières années, l'étendue du permafrost a été réduite à moins de la moitié de ce qu'elle était auparavant, et plus de 800 lacs se sont asséchés. Étant donné que plus de 80% des moyens d'existence de la population rurale reposent sur la nature, les changements climatiques ont déjà un effet dévastateur sur notre peuple, nos vies et notre économie.

Pour sa part, la Mongolie s'acquitte fidèlement de sa contribution déterminée au niveau national pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 14%. En outre, nous élaborons actuellement un objectif plus ambitieux pour cette contribution, ainsi que des lois et politiques solides en ce qui concerne les changements climatiques. La Mongolie a d'abondantes ressources en matière d'énergie solaire et éolienne et compte porter à 30% la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique, contre 3% actuellement, d'ici à 2030. À cette fin, le Gouvernement a introduit des tarifs préférentiels de rachat de l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique et s'attache à affiner la législation pertinente en faveur des énergies renouvelables. Nous

œuvrons également à la mise en place d'une institution multilatérale chargée des connexions entre les réseaux électriques afin d'assurer la sécurité énergétique, de créer des emplois et de réduire les émissions de dioxyde de carbone en Asie du Nord-Est, en puisant dans le potentiel de l'énergie éolienne et solaire.

La Mongolie entend contribuer non seulement à la sécurité énergétique, mais aussi à la paix et à la sécurité, en Asie du Nord-Est. Au début des années 80, la Mongolie a d'abord proposé de créer un mécanisme de dialogue sur la sécurité régionale. Plus tard, en 2000, nous avons proposé de tenir une réunion officielle des ministres des affaires étrangères des pays de l'Asie du Nord-Est en marge des réunions ministérielles du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour commencer à débattre des questions les moins litigieuses. À l'époque, certains pays n'étaient pas prêts à s'engager de cette façon. Peut-être l'heure est-elle maintenant plus propice à envisager de telles possibilités, raison pour laquelle j'ai réitéré notre proposition à la dernière réunion ministérielle en date du Forum régional de l'ASEAN, tenue le 2 août à Bangkok.

La Mongolie est en effet le seul pays d'Asie du Nord-Est qui n'ait pas de problème à régler – territorial ou politique – avec d'autres pays de la région ou quelque autre pays du monde. Notre but est d'offrir un terrain neutre pour un dialogue constructif et une collaboration fructueuse. Il me plaît de constater que le Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est, que la Mongolie organise chaque année depuis 2014, évolue pour devenir un mécanisme ouvert et inclusif destiné à faciliter les pourparlers, à promouvoir la confiance mutuelle et le renforcement de la confiance et à chercher des solutions de compromis au besoin. Son programme a également été élargi pour couvrir à la fois les questions de sécurité classiques et celles qui ont trait à l'énergie, à la croissance verte, à l'investissement et à la coopération humanitaire.

Les conditions de sécurité en Asie du Nord-Est restent complexes dans l'ensemble. En tant que pays dont le statut d'État non doté de l'arme nucléaire est bien établi, la Mongolie est favorable à une péninsule coréenne dénucléarisée et se réjouit de la récente série de réunions au sommet entre les principales parties prenantes. Je m'associe à d'autres pour souligner l'importance d'un dialogue continu, de l'application des dispositions de la déclaration faite conjointement par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis

et de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Dans ce contexte, je tiens aussi à exprimer mon appui à l'idée avancée le 24 septembre par le Président Moon Jae-in de la République de Corée, qui consiste à transformer la zone démilitarisée en une zone internationale de paix (voir A/74/PV.3).

La réalisation du développement durable pour les peuples et la planète ne se fera ni facilement ni sans heurt. Cela dit, nous sommes tous concernés. L'interdépendance accrue de la famille humaine appelle un partenariat mondial efficace pour assurer notre avenir commun. L'application intégrale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 doit être étroitement alignée sur les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous escomptons que son examen après cinq ans, en décembre, aboutira à l'élaboration d'un plan d'étapes ambitieux pour accélérer sa mise en œuvre.

Les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à des défis considérables qui sont intrinsèquement liés à leur handicap géographique. En conséquence, ils demeurent largement marginalisés dans le contexte du commerce mondial. Leur part combinée dans les exportations mondiales a décliné, passant de 1,2 % en 2014 à 0,98 % en 2018, les produits de base représentant l'essentiel de leurs exportations. Il demeure indispensable pour eux de bénéficier d'une assistance internationale accrue en faveur de la diversification des exportations, de la création de valeur ajoutée, du développement des infrastructures, du renforcement des capacités institutionnelles et productives et d'un meilleur accès aux marchés. La Mongolie est fière de contribuer à la coopération Sud-Sud en servant les intérêts des pays en développement sans littoral et par sa participation à la création du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral en 2006. Aujourd'hui, ce groupe de réflexion basé à Oulan-Bator prend une part active aux dialogues mondiaux portant sur les questions connexes en fournissant des services consultatifs fondés sur des données factuelles et en organisant des ateliers régionaux et internationaux. Je souhaite inviter tous les États Membres et partenaires de développement à soutenir les travaux de ce centre d'excellence. Pour sa part, le Gouvernement mongol a versé annuellement 100 000 dollars à cette institution au cours des dernières années.

En ces temps troublés, la démocratie est mise à l'épreuve en bien des endroits du monde. Certains pays ont du mal à gérer une spirale descendante, tandis que d'autres sont capables de résister à cette trajectoire et de renforcer l'autonomie de leur population. En 1990, il y a près de trois décennies, la Mongolie a fait le choix historique d'adopter la démocratie et une économie de marché. Bien que le chemin menant à un système multipartite, à une démocratie parlementaire, à des élections libres, à des marchés ouverts, à la défense des droits de l'homme et à l'état de droit ait été cahoteux et truffé de bosses et de nids-de-poule, nous avons su bâtir notre démocratie et sommes fiers de ses réalisations robustes.

Aujourd'hui, nos citoyens jouissent des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la propriété privée et de la liberté d'expression et de circulation. La démocratie a libéré le potentiel inhérent à chaque individu, et le secteur privé représente maintenant plus de 80 % de notre produit intérieur brut. Notre accès à l'information et le droit de réunion permettent une plus grande transparence, des interactions sociales en ligne et hors ligne, et la liberté d'expression. De plus, ces dernières années, la Mongolie a pris nombre de mesures visant à renforcer la fonction publique basée sur le mérite, à réduire les formalités administratives, à promouvoir l'état de droit et à lutter frontalement contre la corruption. Sur la scène mondiale, la Mongolie a été fière de présider des entités mondiales représentatives aussi diverses que la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, la Communauté des démocraties et la Freedom Online Coalition, et de partager avec d'autres les enseignements de sa consolidation démocratique.

Il ne fait aucun doute qu'il faut nourrir la démocratie tandis que nous travaillons à sa consolidation. Par conséquent, les questions de réforme de la gouvernance, y compris de meilleurs contre-pouvoirs, la garantie de l'indépendance de la justice et une autorité plus grande au niveau local et municipal, font l'objet de vastes discussions à l'heure où notre parlement examine des modifications de la Constitution de 1992. Il est de la plus haute importance que nous encourageons la participation active de toute la population dans cette démarche. Le Parlement doit décider de l'organisation d'un référendum sur les modifications de la Constitution. Je ne saurais être plus d'accord avec le Secrétaire général António Guterres quand, dans son message au peuple et au Gouvernement mongols à l'occasion de la Journée internationale de

la démocratie, à la veille du trentième anniversaire de notre transition démocratique, il a exhorté tous les gouvernements à respecter le droit à une participation active, effective et véritable.

Le monde compte aujourd'hui 1,8 milliard de jeunes – la plus grande génération de jeunes de l'histoire. Les jeunes sont une source d'idées nouvelles, d'innovation, d'énergie et de dynamisme. L'engagement constructif des jeunes générations dans le traitement des problèmes mondiaux revêt un caractère crucial. La démonstration en a été faite avec force le week-end dernier quand des millions de jeunes ont manifesté dans le cadre de la grève mondiale pour le climat afin d'exiger justice climatique, action et application du principe de responsabilité. Leur détermination a aidé à renforcer l'élan imprimé durant le Sommet sur l'action pour le climat.

En vue de mieux utiliser les médias sociaux pour promouvoir une culture de paix, de non-violence et de tolérance chez les jeunes, mon ministère a organisé en avril, à Oulan-Bator, un forum inédit, appelé Forum Peacebook, en collaboration avec Facebook. Par ailleurs, il a accueilli en juin, en collaboration avec l'ONU, le tout premier atelier d'Asie du Nord-Est sur les jeunes et la paix et la sécurité. Les participants à cet atelier ont vivement apprécié notre initiative de publier un journal Peacebook totalement numérique des relations internationales. Ce journal servira à diffuser et publier des travaux de recherche sur les questions mondiales, effectués par des universitaires et des artisans de la paix du monde entier. Les jeunes en tireront bénéfice car il fera la promotion d'une culture de paix, rehaussera la tolérance, encouragera le dialogue interculturel et interreligieux, et renforcera leur voix et leur participation à la prise de décisions dans la prévention et le règlement des conflits. De surcroît, dans le contexte de nos efforts tendant à encourager la pensée critique, analytique, universitaire et académique sur les questions de paix et de sécurité mondiales parmi les jeunes, nous avons également proposé la création d'un prix des promesses de paix, de progrès et de prospérité, pour stimuler la recherche universitaire. Dans le cadre de ces initiatives, nous travaillerons de concert avec tous nos partenaires intéressés, y compris l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse.

Alors que nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, la Mongolie réaffirme son engagement inébranlable à servir l'Organisation, qui forme le cœur du multilatéralisme.

Ma délégation loue les réformes audacieuses que le Secrétaire général a entreprises pour ce qui concerne le pilier Paix et sécurité, pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et pour lancer des initiatives touchant la gestion et la parité entre les sexes, toutes conçues pour que l'ONU soit à même de relever les nombreux défis actuels. Nous devons redoubler d'efforts, collectivement, afin d'affirmer et de renforcer la capacité du multilatéralisme à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable, tout en veillant à ce que personne ni aucun pays ne soit laissé de côté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique, S. E. M. José Condungua António Pacheco.

M. Pacheco (Mozambique) (*parle en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : J'ai l'insigne honneur et le privilège de prendre la parole durant le débat général à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale au nom de S. E. M. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique, qui n'est pas en mesure de se joindre à cette auguste assemblée en raison d'impératifs nationaux et d'un emploi du temps compliqué.

Je profite de cette occasion pour féliciter chaleureusement S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Nous l'assurons du soutien sans équivoque du Mozambique durant son mandat. Nous saluons aussi S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, pour son travail et pour les progrès accomplis durant son mandat, s'agissant en particulier de mobiliser la communauté internationale pour respecter les engagements internationaux et des mesures pour améliorer la pertinence de l'ONU en tant qu'instance de la coordination multilatérale sur de multiples défis et engagements mondiaux.

Je tiens à dire notre chaleureuse gratitude au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour les efforts qu'il déploie sans compter en vue de renforcer le système des Nations Unies en réformant l'architecture de paix et de sécurité internationales et en repositionnant le système de développement afin de mieux répondre aux aspirations des États Membres, l'accent étant mis en particulier sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La soixante-quatorzième session a lieu à un moment où le monde se heurte à une vive hausse des tensions politiques, géostratégiques et commerciales, aux effets dévastateurs des changements climatiques et à une augmentation des inégalités entre États et dans l'accès aux services sociaux de base qui sont essentiels pour maintenir une qualité de vie décente. L'Afrique subsaharienne, où se situe le Mozambique, est un exemple de cette réalité, et nous restons la région comptant le plus grand nombre de personnes défavorisées qui sont aux prises avec des privations multidimensionnelles comme les faibles revenus, l'accès réduit à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que l'insuffisance d'infrastructures socioéconomiques propres à servir de moteur au développement durable.

Dans ce contexte, il est opportun que le thème de la présente session soit notamment axé sur l'élimination de la pauvreté, étant donné que la question de la pauvreté nous concerne tous et fait l'objet de programmes dans le monde entier, en particulier le Programme 2030. À cet égard, le Mozambique réaffirme le principe des responsabilités communes mais différenciées, la nécessité d'adhérer à ce principe et le fait qu'il importe que les partenaires respectent les engagements pris dans le cadre des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, y compris la prévisibilité des flux d'aide en provenance de nos partenaires, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Dans un climat caractérisé par une défiance croissante entre les nations, le monde continue de subir le fléau des inégalités, des tensions et des divisions débilantes qui remettent en question le rôle du multilatéralisme comme mécanisme de choix pour débattre, se coordonner et parvenir au consensus. Dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, la mission centrale de l'Organisation consiste à trouver des solutions durables pour mettre fin à l'insécurité prolongée que causent l'instabilité politique et les conflits internes et externes impliquant des États et d'autres acteurs, en particulier sur le continent africain et au Moyen-Orient. La prévalence des actes liés au fondamentalisme et à l'extrémisme violent, ainsi que la prolifération et le commerce des armes, notamment les armes de destruction massive et les armes légères, menacent la paix et la sécurité nationales, régionales et mondiales et sont une source de préoccupation supplémentaire pour notre pays.

À cet égard, et dans le cadre de notre politique de paix, nous soutenons toutes les initiatives et tous les partenariats mondiaux, y compris les mesures axées sur le dialogue par l'intermédiaire des mécanismes internationaux de désarmement et sur la lutte contre le fondamentalisme et les activités connexes, l'extrémisme violent et toutes les formes d'actes de terrorisme. Le Mozambique réaffirme dans ce contexte son plein appui au Secrétaire général dans ses efforts tendant à réformer le système des Nations Unies pour le développement ainsi que dans ses initiatives de paix et de sécurité destinées à promouvoir le dialogue comme outil fondamental dans un programme basé sur la prévention des conflits.

Le Mozambique voit dans la réforme du Conseil de sécurité un objectif fondamental dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion des conflits. Nous réitérons notre souhait que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité avancent plus rapidement afin que le Conseil gagne en crédibilité et en légitimité, et reflète mieux la réalité du XXI^e siècle par une composition et une action élargies.

À la lumière du droit international et de la Charte des Nations Unies, le Mozambique se joint une fois encore aux autres États qui appellent au respect du plan de l'ONU pour le règlement pacifique du différend au Sahara occidental par la voie d'un référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui.

Nous demeurons inquiets de la situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés. À ce sujet, nous réitérons notre appel en faveur d'une solution durable négociée à la question palestinienne, qui soit basée sur le dialogue et au titre de laquelle les deux États acceptent de vivre côte à côte en voisins dans le respect des principes de la coexistence pacifique et du droit international.

Le Mozambique appelle une nouvelle fois à la normalisation des relations politiques, diplomatiques, économiques et financières entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Le blocus économique imposé à Cuba ne se justifie aucunement dans un monde que nous souhaitons plus harmonieux et engagé en faveur d'un programme de développement mondial sans exclusion. Nous en appelons aussi à l'esprit de la Charte des Nations Unies et au dialogue pour aider les dirigeants des deux États à trouver un terrain d'entente et pour contribuer à ce que l'héritage de la paix, de l'harmonie et de la coexistence soit cultivé et transmis aux générations futures.

Dans la même veine, nous nous associons au plaidoyer du Ministre tanzanien des affaires étrangères pour la levée des sanctions pesant sur le Zimbabwe (voir A/74/PV.10). Nous estimons que le peuple de ce pays devrait pouvoir vivre de manière harmonieuse au sein du village mondial.

Le Mozambique a incorporé les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son programme national de gouvernance, qui donne la priorité à l'agrobusiness, aux réseaux d'infrastructures économiques et sociales, à l'expansion de la couverture du réseau électrique et à l'écotourisme, et qui, conjugué à d'autres efforts transversaux dans les domaines socioéconomiques, favorisera le développement durable que nous désirons tant.

L'injonction de dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion est un appel à notre responsabilité collective de ne pas faire de laissés-pour-compte. À cet égard, le Gouvernement mozambicain a adopté une approche axée sur la protection et le respect des droits de l'homme, la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des autres groupes sociaux vulnérables, tout en tenant compte du dividende démographique de la société mozambicaine.

En raison de sa situation géographique, le Mozambique est considéré par certains scientifiques comme le deuxième pays du monde le plus vulnérable aux effets des changements climatiques. Les deux cyclones tropicaux extrêmement sévères – les cyclones Iday et Kenneth – qui ont dévasté de vastes régions de notre pays en mars et avril attestent de cette affirmation, avec un bilan de 689 morts et la destruction du tissu économique et social dans les régions centrale et septentrionale de notre pays, tandis que le sud continue de souffrir des conséquences de la sécheresse et du cyclone Dineo de 2018.

Nous tenons à saisir cette occasion pour dire de nouveau notre gratitude à tous les partenaires de coopération bilatérale et multilatérale, au Secrétaire général et au système de fonds et d'institutions spécialisées des Nations Unies pour leur appui multiforme durant ces crises et dans le processus de reconstruction des infrastructures et du tissu socioéconomique touchés par les cyclones. Conscients que notre pays n'avait pas les moyens de faire face aux

répercussions des deux cyclones, nous avons organisé une conférence internationale de donateurs dans la ville de Beira, en mai, en coordination avec nos partenaires de coopération, ce qui a donné lieu à des promesses d'un montant de 1,2 milliard de dollars, lequel ne représente qu'une partie des 3,2 milliards requis d'après les estimations de l'évaluation des besoins après la catastrophe.

Le nouveau Gouvernement continue de s'employer à réunir les ressources nécessaires pour combler le déficit de financement de la reconstruction. Une fois encore, je tiens à exprimer notre profonde gratitude aux parties qui se sont engagées à nous soutenir et font preuve de solidarité à notre égard, et je veux réaffirmer que nous demeurons prêts à travailler avec nos partenaires pour accélérer le processus de versement de l'aide promise.

Nous sommes également déterminés à renforcer les mesures d'adaptation et de résilience conformément à l'Accord de Paris sur le climat, que nous avons signé en juin 2018, conscients que nous sommes que les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques sont devenues des phénomènes récurrents. Au nom de notre pays, nous profitons de cette occasion pour exprimer notre solidarité et nos condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Dorian qui s'est abattu sur les Bahamas.

Les mesures destinées à gérer les effets des changements climatiques sur notre pays comprennent aussi le renforcement du système d'alerte précoce concernant les phénomènes naturels et la cartographie des zones vulnérables afin de prévenir les catastrophes naturelles et d'en atténuer les conséquences. Elles incluent par ailleurs la mise en place de structures de prise en charge et de gestion des risques, l'activation du Fonds de secours d'urgence pour le Mozambique et l'adhésion au mécanisme de mise en commun des risques de l'African Risk Capacity Insurance Company Limited, agence spécialisée de l'Union africaine qui a pour fonction d'aider ses participants à se relever au lendemain d'une catastrophe naturelle.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général pour sa décision sage et opportune de convoquer cette semaine le Sommet sur l'action pour le climat afin de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle donne un nouvel élan à ses ambitions relatives à l'objectif consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en vue de contrer les conséquences dommageables du réchauffement planétaire, qui représente une menace majeure pour notre planète et pour l'humanité.

En ce qui concerne le développement rural intégré et la gestion durable de la biodiversité, des écosystèmes et des ressources naturelles, le Mozambique s'est efforcé de préserver la biodiversité en créant des zones de conservation qui couvrent environ 25 % des 800 000 kilomètres carrés de son territoire national. Ces mesures ont été renforcées par l'augmentation continue de l'utilisation de sources d'énergie plus propres et renouvelables – gaz naturel, vent, soleil et eau – afin de fournir de l'énergie à tous nos citoyens d'ici à 2030.

Le 6 août, à Maputo, nous avons signé l'Accord de paix et de réconciliation nationale, qui reflète le succès de notre dialogue interne et crée les conditions nécessaires pour dynamiser le programme de développement mozambicain. Avec cette avancée positive derrière nous, nous exprimons notre plus vive reconnaissance à la communauté internationale, en particulier les facilitateurs du dialogue et le groupe de contact, coordonné par l'Ambassadeur de la Suisse avec l'appui de l'Ambassadeur des États-Unis à Maputo, pour cette réalisation historique, qui cimente le consensus réuni autour de la décentralisation administrative et du programme relatif aux affaires militaires. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration en cours couvre les aspects liés à la structure de commandement et à la direction de nos forces de défense et de sécurité nationales afin d'atteindre cet objectif.

Nous n'ignorons pas que l'accomplissement de cet important processus requiert une capacité technique et financière robuste. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour réitérer notre appel à la communauté internationale afin qu'elle maintienne son soutien et son assistance à la mise en œuvre de l'Accord, notamment en entretenant le dialogue, qui est le meilleur moyen de régler les désaccords.

Nous souhaitons partager notre grande joie d'avoir reçu, du 4 au 6 septembre, S. S. le pape François, chef de l'Église catholique, dont la visite, placée sous le thème « Espoir, paix et réconciliation », a renforcé notre conviction et notre espoir quant à la consolidation de l'unité nationale, de la paix, de l'harmonie et du bien-être commun par la poursuite du dialogue entre les Mozambicains.

L'application intégrale de l'Accord permettra à notre pays de renforcer plus avant la démocratie et de tenir des élections présidentielle, législatives et provinciales le 15 octobre, dans un esprit de coexistence démocratique pacifique.

Les succès que nous avons obtenus dans nos dialogues internes sont une évolution positive dans notre programme visant à instaurer une paix permanente. Toutefois, cette évolution positive a été mise à mal par des forces néfastes dans la province de Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique, qui continuent de susciter l'inquiétude car elles sèment la mort, détruisent le tissu socioéconomique et créent de l'instabilité dans certaines parties de cette région. Le Gouvernement s'est vigoureusement acquitté de son devoir constitutionnel de protéger ses citoyens et leurs biens, de même que les infrastructures économiques et sociales.

Le rétablissement de la paix dans notre pays stimule et consolide nos efforts tendant à créer un climat de plus en plus attractif et favorable pour l'investissement public et privé, tant intérieur qu'international. Les réformes budgétaires et monétaires en cours au Mozambique nous ont permis de retrouver effectivement la stabilité macroéconomique. C'est dans ce contexte que la ville de Maputo, capitale du Mozambique, est devenue la capitale des affaires de l'Afrique lorsqu'elle a accueilli le douzième Sommet des affaires États-Unis-Afrique, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement africains, de hauts représentants du Gouvernement des États-Unis et de dirigeants d'entreprises du continent africain et des États-Unis d'Amérique. Nous soulignons aussi la tenue à Maputo de la conférence internationale « Growing Blue », axée sur l'utilisation durable des océans et des mers dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces manifestations et d'autres que nous avons organisées s'inscrivent dans la diplomatie économique que nous menons et que nous entendons rendre plus active et intensifier afin d'apporter des bénéfices tangibles à notre pays et l'ensemble de la nation mozambicaine.

Je conclurai mon propos en réaffirmant la confiance du Mozambique dans l'ONU en tant que plateforme privilégiée pour la coordination multilatérale dans la quête de solutions aux problèmes communs qui se posent à l'humanité. Démontrons, aujourd'hui, demain et toujours, notre esprit de cohésion dans la noble mission qui consiste à promouvoir mondialement la triade constituée par la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, pour l'épanouissement et le bien-être des peuples de notre merveilleuse planète.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la République coopérative du Guyana, S. E. M^{me} Karen Cummings.

M^{me} Cummings (Guyana) (*parle en anglais*) : J'apporte au Président Tijjani Muhammad-Bande les salutations fraternelles de S. E. David Arthur Granger, Président de la République coopérative du Guyana. Je tiens aussi à lui adresser nos félicitations chaleureuses, au nom du Gouvernement et du peuple guyaniens, pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale, dont l'importance est accentuée par la qualité du thème qu'il a choisi pour notre débat général. Nous l'assurons du plein appui du Guyana dans l'exercice de ses lourdes responsabilités à ce poste.

Qu'il me soit également permis d'exprimer notre gratitude à sa prédécesseure, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour sa direction prudente et pragmatique de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Dans le même temps, nous remercions le Secrétaire général de continuer à diriger impeccablement l'Organisation, notamment avec la convocation à point nommé du Sommet sur l'action pour le climat. Nous lui savons gré du rapport sur l'activité de l'Organisation (A/74/1) dont nous sommes saisis, qui donne à lire des informations intéressantes sur les réalisations de l'an dernier et sur les tâches notables qu'il reste à accomplir.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que réfléchir à la situation internationale de plus en plus difficile, marquée par diverses crises, un basculement du rapport de force mondial et la renonciation à des engagements et des obligations de longue date. Pris ensemble, ces aspects appellent une interrogation courageuse concernant l'ordre mondial encore existant, y compris nombre des principes et des interprétations rendus sacro-saints par les dures expériences vécues et enseignements tirés par de nombreuses générations, qui ont donné du sens et un but à la création de l'ONU.

En conséquence, il est évident que, si nous n'avons pas réussi de manière suffisante ou satisfaisante à faire advenir le monde envisagé à la naissance de l'ONU en 1945, le caractère central, la vision et le travail des Nations Unies ont en tout cas pris une importance accrue, et non diminuée, dans la poursuite des nobles idéaux inscrits dans la Charte. Il faut s'engager dans une action résolue aux niveaux national et mondial sur tout un éventail d'impératifs urgents pour résister au scepticisme et préserver la foi dans l'Organisation.

Dans ce contexte, le Guyana mène une œuvre de transformation pour garantir sa progression en tant qu'État moderne, uni et prospère, notamment par la mise en œuvre du Programme de développement durable

à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Nous avons incorporé le Programme 2030 dans notre stratégie nationale de développement, la Stratégie de développement d'un État vert : Vision 2040. Cette stratégie de développement est la feuille de route du Guyana pour devenir un État vert. Elle met l'accent sur la protection de notre environnement, le renforcement de la prospérité et de la cohésion sociale et le fait de poser les bases nécessaires à la participation de chaque citoyen au maintien d'une trajectoire à faible émissions de carbone dans le cadre d'une croissance inclusive, diversifiée et climato-résiliente.

État côtier de faible élévation, le Guyana est particulièrement vulnérable aux impacts climatiques. Il comprend bien les risques que représentent les changements climatiques, car nous voyons quotidiennement les preuves des dégâts causés à la zone côtière et ne pouvons que constater la fréquence des inondations dans l'arrière-pays et les phénomènes météorologiques extrêmes. Le Guyana fait partie des pays les plus fortement vulnérables aux catastrophes naturelles, ce qui fait qu'il est urgent pour nous d'instituer des mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe.

Toutefois, ne se contentant pas de réagir simplement en tant que pays touché, le Guyana s'est depuis longtemps engagé à jouer un rôle de chef de file en menant des actions pour contribuer à atténuer les changements climatiques anthropiques. Il a établi l'importance des services environnementaux mondiaux fournis par nos ressources naturelles et, au titre de l'Accord de Paris sur le climat, nous avons pris des mesures nationales ambitieuses, notamment en partenariat avec la Norvège, dont nous avons bon espoir qu'elles continueront d'avoir une résonance positive à l'échelle mondiale. Ces mesures incluent la création d'un inventaire des gaz à effet de serre, l'intégration de la question des changements climatiques dans les programmes d'enseignement et l'initiative pour des villes vertes.

Les conclusions de la science sont claires, et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a réaffirmé dans son récent rapport que les objectifs convenus au sujet des émissions de carbone, énoncés dans l'Accord de Paris, ne sont pas suffisants pour ralentir le rythme du réchauffement planétaire, et qu'il faut maintenant procéder à de nouvelles réductions pour ralentir et inverser les effets des changements climatiques. Je saisis cette occasion pour souligner

que la menace existentielle posée par les changements climatiques exige un effort urgent de la part de tous les acteurs. Nous nous félicitons donc vivement des discussions fructueuses qui ont eu lieu pendant le Sommet sur l'action pour le climat, tenu lundi dernier, et de l'élan que cette manifestation a permis d'imprimer.

Qu'il s'agisse de combattre les impacts climatiques, d'étendre les bienfaits économiques ou de consolider les normes démocratiques, nous savons d'expérience qu'une extrême vigilance s'impose pour préserver les avancées acquises de haute lutte et auxquelles nous tenons tant. Il faut en effet en prendre grand soin pour éviter les retours en arrière. Par exemple, si la croissance économique constante du Guyana est parmi les plus élevées de notre région depuis plusieurs années, au point que notre nation fait à présent partie des pays à revenu intermédiaire supérieur, l'évolution de notre statut n'a pas eu pour conséquence de faire disparaître nombre des difficultés qui persistent.

La limitation accrue de l'accès aux financements à des conditions avantageuses a renforcé la nécessité d'une prudence et d'une stabilité budgétaires pour atteindre nos objectifs nationaux fondamentaux, parmi lesquels la réduction continue du fardeau de la pauvreté et la fourniture d'un accès rehaussé et équitable à tous les services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, pour tous nos citoyens. Cette réalité nous contraint à être très précautionneux dans nos approches, et nous demandons à nouveau que la vulnérabilité soit prise en compte comme un critère recevable pour évaluer les progrès en termes de développement.

Dans le domaine politique, le bilan solide du Guyana aux niveaux national et international parle de lui-même. Il y a eu beaucoup de progrès en ce qui concerne la consolidation des normes démocratiques et de l'état de droit. Les droits et les libertés de tous les citoyens sont respectés. Là encore, il est clair que les avancées considérables enregistrées sous le Gouvernement de coalition ne peuvent pas être prises pour acquises. Depuis notre entrée en fonctions, des élections locales et régionales, en suspens depuis plus de deux décennies, ont été organisées deux fois en l'espace de quatre ans.

Le Guyana a réagi généreusement à l'afflux d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont quitté ces derniers temps notre voisin de l'ouest, le Venezuela, de même qu'à l'arrivée des personnes venues des États de

la Communauté des Caraïbes qui ont été touchés par des catastrophes naturelles sans précédent.

En juillet dernier, le Guyana a présenté son premier examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, tenu sous les auspices du Conseil économique et social. Nous avons fait état de progrès notables, s'agissant en particulier de plusieurs objectifs, et réaffirmé notre intention de mettre davantage l'accent sur une éducation de qualité comme point d'entrée pour développer des synergies dans l'ensemble du programme, ainsi que la nécessité d'un appui en matière de capacités et d'un partenariat, notamment dans le domaine de la collecte et de la gestion des données.

De plus, en réponse aux effets conjugués des changements intervenus dans l'exercice démocratique des pouvoirs parlementaire et législatif de l'État, le Président David Arthur Granger a annoncé que des élections nationales et régionales se tiendraient le 2 mars 2020 pour assurer le renouvellement démocratique de la gouvernance au Guyana.

Le Guyana est en passe de devenir une nouvelle nation productrice de pétrole, avec les nombreuses possibilités et difficultés que cela comporte. D'importants préparatifs sont en cours pour garantir la gestion responsable des nouvelles ressources. Un futur empli de grandes promesses s'annonce donc pour les Guyaniens, et ce sont eux qui détermineront la marche à suivre, les résultats et l'héritage que nous léguerons aux générations suivantes.

À cette fin, le Président Granger a proclamé une décennie de développement pour tous les Guyaniens, qui visera principalement à faire en sorte que nous puissions tous avoir une vie épanouissante, en particulier grâce à de meilleurs résultats dans l'éducation à tous les niveaux, ainsi qu'à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ce qui suppose de remédier au problème de la violence domestique. L'attention particulière que le Guyana accorde à l'éducation est ancrée dans la conviction que notre peuple est notre plus grand atout, et qu'en tant que dirigeants nous avons l'obligation de développer les capacités de notre capital humain de façon inclusive. Nous exhortons donc les États Membres à collaborer plus avant pour élaborer des stratégies propres à garantir une éducation de qualité pour tous, et nous appelons simultanément les pays développés, les donateurs traditionnels et nouveaux et les mécanismes internationaux de financement à accroître les fonds versés en faveur de l'éducation et à

soutenir les programmes en fonction des besoins, des priorités et de la situation de chaque pays.

Nous sommes persuadés que la santé de nos peuples est tout aussi importante que l'éducation. Le Guyana se félicite par conséquent de la tenue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, qui avait pour thème « Oeuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé ». L'accès accru aux services de santé essentiels, y compris à des professionnels de santé qualifiés et à des médicaments et vaccins sûrs, de qualité, efficaces et abordables, est d'une importance capitale pour avoir une population mondiale en bonne santé et pour que chacun puisse jouir du plus haut niveau possible de santé physique et mentale. Cela va sans dire. À cet égard, la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle (résolution 74/2) représente un consensus mondial important sur l'accélération des efforts déployés à tous les niveaux pour améliorer les résultats en matière de santé.

Le Guyana a lancé son réseau intégré de fourniture de services de santé, qui permet le fonctionnement d'un mécanisme de fourniture de soins de santé primaire plus holistique grâce à la prise en compte des déterminants sociaux de la santé tout en promouvant la santé de l'individu. Il donne la priorité à la disponibilité des mesures et services de santé préventifs au niveau des soins de santé primaire. Le Gouvernement guyanien est déterminé à faire en sorte que tous les Guyaniens, où qu'ils se trouvent, aient accès aux services de santé, et le Gouvernement met actuellement en œuvre son plan visant à établir des avant-postes et des centres de santé dans toutes les communautés afin de réduire la nécessité de parcourir de longues distances pour accéder aux services de soin de santé.

Comme à l'échelon intérieur, le maintien de la paix et de la sécurité internationales suppose que toutes les parties prenantes respectent le bon fonctionnement du droit international et les institutions qui sous-tendent l'architecture internationale de paix et de sécurité créée par la Charte. Au premier rang de ces institutions figure le Conseil de sécurité, auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Cependant, l'année courante marque le soixante-quatorzième anniversaire de la signature de la Charte à San Francisco, et le monde a considérablement changé depuis 1945. Le nombre d'États Membres de

l'ONU a quadruplé avec l'émergence de nouveaux États indépendants en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les institutions de l'Organisation doivent par conséquent évoluer avec l'époque afin de refléter la nouvelle configuration mondiale. Le Conseil de sécurité ne fait pas exception. Le Guyana attend donc avec intérêt la conclusion réussie des négociations intergouvernementales en cours sur la réforme du Conseil de sécurité pour garantir plus d'efficacité, de représentativité et de légitimité.

Sur certains principes cardinaux, les Nations Unies sont effectivement unies. L'égalité souveraine de tous les États, le respect de l'intégrité territoriale de chaque État, le règlement pacifique des différends entre tous les États et le respect de l'état de droit international sont parmi les garanties les plus efficaces d'un monde en paix. L'an dernier, de cette tribune, le Guyana informait le monde du mépris que notre voisine, la République bolivarienne du Venezuela, continuait d'afficher pour ces principes dans sa controverse avec le Guyana (voir A/73/PV.12). Nous avons montré comment, six mois plus tôt, en mars de l'année dernière, le Guyana avait donné suite à la décision du Secrétaire général tendant à renvoyer la controverse entre nos États à la Cour internationale de Justice, conformément à l'Accord de Genève de 1966, auquel le Venezuela est partie. Cette décision était contraignante pour le Venezuela, et nous avons averti que celui-ci n'était pas disposé à prendre part à la procédure. Un an plus tard, notre avertissement s'est vérifié. Comme nous l'avons entendu hier, la réticence du Venezuela à participer au règlement judiciaire de la controverse s'est durcie pour devenir un refus de s'engager sur la voie de la paix en respectant l'état de droit (voir A/74/PV.10). Le Guyana a placé sa confiance dans la plus haute Cour du monde et l'y maintiendra.

De la même manière, nous tenons à faire part de notre déception quant aux progrès limités sur la voie de la solution des deux États au conflit vieux de plusieurs générations entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, qui permettrait au peuple d'Israël de vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues et au peuple de Palestine de vivre dans la dignité au sein de son propre État, libéré du joug de l'occupation étrangère. Pareillement, nous déplorons les événements survenus au Myanmar qui ont entraîné le déplacement et la souffrance des Rohingya. La communauté internationale doit prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sûreté des populations touchées et garantir un minimum de respect pour leurs

droits fondamentaux. Nous saluons les efforts déployés par le Bangladesh, dans la limite de ses capacités, pour fournir, avec l'assistance d'institutions internationales, un lieu sûr aux réfugiés en attendant leur rapatriement.

Pour ce qui concerne notre propre région, nous nous joignons une nouvelle fois à la majorité écrasante des membres de la communauté internationale pour appeler à la levée du blocus commercial et économique imposé à la nation sœur caribéenne de Cuba, blocus qui constitue un sérieux obstacle aux aspirations légitimes du peuple cubain à l'amélioration de son bien-être matériel et à la concrétisation des objectifs de développement durable.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Guyana au programme de désarmement des Nations Unies, qui occupe une place centrale dans les efforts déployés par l'Organisation pour parvenir à un ordre mondial stable, sûr et pacifique. Ces derniers temps, nous avons pu constater avec inquiétude que certains acteurs dénonçaient leurs engagements pris en faveur des objectifs de désarmement. À cet égard, je tiens à souligner qu'aucun État ne peut se permettre de se soustraire à la responsabilité commune qui nous incombe, à nous États Membres de l'ONU. Pour sa part, le Guyana demeure un acteur fidèle à ses principes sur les questions de désarmement et est partie aux grands instruments juridiques qui forment le régime de désarmement.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, texte phare, fait partie des instruments que le Guyana a ratifiés, et nous continuons d'appuyer tous les efforts susceptibles d'aboutir à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. À cette fin, et en vue d'encourager d'autres États à adhérer à ce traité, le Guyana a récemment accueilli le Forum régional des Caraïbes sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Mon gouvernement estime que c'est dans les sociétés sûres et en sécurité que nos efforts de développement peuvent le mieux porter leurs fruits. Pour cette raison, nous soutenons également le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, autre fléau qui touche la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Il est clair que le Guyana garde résolument foi en l'utilité du multilatéralisme, et, en tant que petit État en développement vulnérable, nous voyons l'ONU, dans ses idéaux et ses pratiques, comme la plus belle expression

de ce multilatéralisme. C'est grâce au multilatéralisme que nous pouvons collectivement trouver des solutions durables aux défis multiformes et complexes de notre monde. C'est grâce à des approches multilatérales que nous pouvons promouvoir les piliers de l'Organisation que sont le développement, les droits de l'homme et la sécurité. C'est le multilatéralisme qui nous offre le meilleur espoir de progresser sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable.

Je profite donc de cette occasion pour réaffirmer la détermination sans équivoque du Guyana à faire sa part pour renforcer le multilatéralisme, qui est la meilleure option pour réaliser les buts et principes des Nations Unies. Nous nous engageons à agir vigoureusement et en nous fondant sur des principes à l'échelle nationale au nom de tous nos peuples. Les défis sont nombreux, mais pas insurmontables, face à notre volonté collective et à nos efforts inlassables. Nous avons par conséquent, nous, États Membres, l'obligation solennelle de faire du mieux que nous pouvons pour continuer de progresser.

Pour terminer, je voudrais citer ces mots attribués au mahatma Gandhi : « On ne peut jamais prévoir les résultats d'une action. Mais si vous ne faites rien, il n'y aura pas de résultats ». Je vous encourage donc tous à non seulement trouver les mots mais aussi à prendre des mesures opérantes, et j'assure l'Assemblée que le Guyana ne sera pas en reste dans cette entreprise. À cet égard, l'ouverture très récente de la Maison des Nations Unies, vitrine des Nations Unies au Guyana, dans le contexte de la réforme et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, incarne à la fois la riche symbolique et la preuve concrète du partenariat fort et évolutif qui existe entre le Guyana et l'Organisation pour le développement de notre pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua, S. E. M. Denis Ronaldo Moncada Colindres.

M. Moncada Colindres (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je tiens à adresser à l'Assemblée générale le message fraternel de paix et de respect du peuple nicaraguayen, du Président de la République, M. Daniel Ortega Saavedra, et de la Première Dame et Vice-Présidente, M^{me} Rosario Murillo Zambrana.

Le thème de la présente session, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de

l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion », coïncide avec les politiques d'États prioritaires que le Gouvernement nicaraguayen a élaborées au cours de la décennie écoulée. Nous réaffirmons que le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua a la ferme intention et la volonté politique de poursuivre et de renforcer ces politiques économiques et sociales inclusives dans l'intérêt de tous les Nicaraguayens.

Le Nicaragua accueille avec satisfaction les efforts dont le Secrétaire général a fait la promotion au Sommet sur l'action pour le climat, tenu ici à New York, ainsi que les engagements pris dans ce cadre par une bonne partie des États, dans le but de surmonter la grave menace à l'existence de l'humanité que représentent les changements climatiques. Le Nicaragua et les pays de la région de l'Amérique centrale sont parmi les nations les plus vulnérables de la planète, et notre population souffre des conséquences extrêmement graves des effets destructeurs des changements climatiques. Il est urgent que la communauté internationale adopte des mesures pour freiner le réchauffement planétaire afin d'assurer l'avenir de la Terre, celui de l'humanité et la vie des générations présentes et futures. Sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées, notre pays déploie de vastes efforts sur les plans économique et social et en matière de prévention pour remédier aux changements climatiques, efforts qui ont jusqu'à présent produit des résultats positifs reconnus à l'échelle internationale.

Le Nicaragua continuera de contribuer à la stabilité, à la paix et à la sécurité régionales et persistera dans sa lutte pour préserver les résultats obtenus jusqu'à présent à l'aune des indicateurs de développement économique, politique, éducatif et social, en réalisant d'importants progrès en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. L'UNICEF a reconnu les succès enregistrés par le Gouvernement nicaraguayen grâce à ses politiques économiques et sociales. Il a constaté en outre que le Nicaragua dispose d'un large cadre juridique, ainsi que d'instruments nationaux et internationaux qui protègent les droits fondamentaux des enfants et des jeunes. Il reconnaît par ailleurs que le Gouvernement nicaraguayen a réussi à réduire la pauvreté de 17,6% et l'extrême pauvreté de 7,7% entre 2009 et 2016, de même qu'à faire reculer de façon notable de mortalité infantile. L'UNICEF reconnaît aussi que le Nicaragua a fait de grandes avancées pour ce qui est de garantir un accès gratuit à l'éducation, ainsi qu'une couverture vaste et une qualité renforcée. L'UNICEF et le Nicaragua se

sont mis d'accord sur un programme de coopération pour la période 2019-2023.

Nous réaffirmons que, pour se conformer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté et la fourniture d'une éducation de qualité, il faut éviter les mesures coercitives unilatérales qui enfreignent le droit international et violent les droits de l'homme de nos peuples. Le fait de mettre en place des obstacles qui empêchent notre population d'atteindre ces objectifs est inhumain et doit être dénoncé et condamné par toute l'humanité.

Une fois encore, nous appelons urgemment à ce que l'on réinvente l'ONU, comme le proposa en 2008 le prêtre et Ministre des relations extérieures nicaraguayen Miguel d'Escoto Brockmann, durant sa présidence de l'Assemblée générale. La transformation de l'Organisation est indispensable pour que celle-ci serve efficacement les intérêts de l'humanité.

La récente expulsion par le Gouvernement des États-Unis de deux représentants diplomatiques de la République sœur de Cuba auprès de l'ONU à New York est une nouvelle illustration de la nécessité pour l'Organisation de subir une profonde transformation et de changer de Siège afin d'atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée et de manière à ce qu'elle puisse devenir un forum multilatéral qui serve tous les pays du monde, sans limitation et sans que les représentants d'États Membres soient mis en quarantaine. Nous rejetons et condamnons l'expulsion de ces deux diplomates cubains, qui constitue une violation flagrante du droit international, en général, et de l'Accord de Siège conclu entre l'Organisation et le Gouvernement du pays hôte, en particulier. Des actes illégaux comme celui-ci confirment le besoin urgent de rebâtir l'ONU sur de nouvelles bases et de transférer le Siège dans un pays où le droit international et la Charte des Nations Unies sont respectés. Ils nécessitent de réinventer et de démocratiser d'urgence l'Organisation.

Nous condamnons encore une fois l'embargo criminel imposé à notre République sœur de Cuba, ainsi que toutes ses mesures et ramifications extraterritoriales. Le Nicaragua rejette toutes les mesures économiques coercitives visant à faire fléchir la volonté et l'esprit de liberté et de souveraineté des peuples et des gouvernements du monde. Nous réaffirmons notre solidarité militante avec la République bolivarienne du Venezuela, pays frère, avec le peuple bolivarien et

avec le Gouvernement légitime et constitutionnel du Président Nicolás Maduro Moros.

Nous dénonçons et condamnons toute menace d'intervention militaire ainsi que l'invocation de l'obsolète Traité interaméricain d'assistance mutuelle, qui n'est rien d'autre qu'un instrument conçu par le Gouvernement des États-Unis pour recourir ou menacer de recourir à la force, qu'ils promeuvent dans le cadre de l'Organisation des États américains. Nous continuons d'appuyer la décolonisation dans le monde et d'être solidaires des peuples palestinien et sahraoui, ainsi que de Porto Rico et des îles Malvinas, qui sont argentines.

Enfin, 74 années se sont écoulées depuis l'adoption de Charte des Nations Unies. Les buts et principes qui y sont énoncés ont contribué, dans une certaine mesure, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais certaines des grandes puissances qui entendent asservir les pays en développement mettent en pratique de nouvelles modalités incompatibles avec les buts des Nations Unies et violent le droit de ces pays à l'autodétermination et à l'indépendance politique.

Au Nicaragua, nous continuons de suivre la voie du développement en accordant la primauté à la justice sociale, à la famille, à l'égalité des sexes et aux jeunes; en assurant la sécurité, l'éducation, la santé, l'énergie, l'eau et l'assainissement; en construisant des routes, des ponts et des logements; en promouvant l'agriculture et l'élevage; en protégeant notre nature contre les effets des changements climatiques; en encourageant les petites et moyennes entreprises et l'économie créative, ainsi que tout ce qui représente une culture fondée sur l'identité et les valeurs du travail, les droits, le bien-être, la coexistence harmonieuse entre les Nicaraguayens, le tout dans la paix, l'amitié, la solidarité et la coopération avec les États Membres de l'ONU.

Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens défendent les principes d'indépendance et de souveraineté, tels qu'établis dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous continuons de demander et d'exiger qu'il soit mis fin à toutes les politiques d'ingérence qui violent le droit international par le biais d'actions interventionnistes au Nicaragua et contre des peuples frères en Amérique et dans le monde, comme Cuba, le Venezuela, la Syrie et l'Iran, entre autres.

Nous affirmons et réitérons qu'au Nicaragua nous sommes épris de paix. Nous renforçons la sécurité. Nous promouvons, défendons et respectons les droits de l'homme de façon intégrale, indépendamment

des campagnes médiatiques qui, via de fausses informations, s'emploient à imposer des perceptions négatives de notre pays et de notre gouvernement. Dans la région, le Nicaragua continue d'être un facteur important de stabilité, de paix et de sécurité régionales, avec des indicateurs positifs en matière de développement économique, politique, et social, de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes et de sécurité publique et souveraine. Le Nicaragua est un rempart contre la criminalité internationale organisée, les gangs, le terrorisme et le trafic de drogues. Ces politiques publiques internes et de coopération internationale bénéfique continuent d'être élaborées par le Gouvernement du Président Daniel Ortega Saavedra.

Assumant notre responsabilité en tant qu'État, nous confirmons que le Nicaragua continue d'avancer dans la voie de l'élimination de la pauvreté avec des résultats très positifs : éducation de qualité, actions climatiques et, en particulier, inclusion sociale, parce que notre gouvernement a pour vocation de défendre les pauvres, les personnes historiquement marginalisées, la paix, la bonne gouvernance, le progrès, la sécurité internationale et la coexistence pacifique entre les pays frères qui composent l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, S. E. M. Mohammed Abdullah Al-Hadhrami.

M. Al-Hadhrami (Yémen) (*parle en arabe*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Yémen, je voudrais féliciter sincèrement M. Tijjani Muhammad-Bande, ainsi que la République du Nigéria, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, et lui souhaiter plein succès. Je voudrais remercier aussi sa prédécesseure, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, des efforts remarquables qu'elle a déployés au cours de la précédente session.

Je ne manquerai pas non plus de remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, des efforts sincères qu'il déploie en vue d'apporter la paix à tous nos peuples. J'apprécie en particulier l'intérêt particulier qu'il accorde au Yémen, à son peuple, à sa sécurité, à sa stabilité, à son unité et à son intégrité territoriale. Et je remercie l'Envoyé spécial Martin Griffiths et son équipe de tous les efforts qu'ils déploient pour accélérer la dynamique de paix dans mon pays.

C'est le cœur lourd et triste que je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée du fait la situation qui prévaut dans mon pays, le Yémen, pays généreux aux racines profondément ancrées dans l'histoire, berceau de la civilisation, prospère et fier et source de fierté pour les arabes. Mais c'est aussi un pays qui pâtit aujourd'hui des épreuves que lui imposent des milices armées sectaires – les houthistes – qui pratiquent la torture, l'exclusion et le meurtre pour parvenir à leurs fins, avec l'aide de l'Iran, pays considéré comme le principal parrain du terrorisme dans le monde, qui consacre les ressources de son peuple pour concrétiser ses visées expansionnistes dans la région et pour approvisionner en armes, en fonds et en techniques subversives ses milices et ses agents en dehors de son territoire.

En effet, depuis 2014, les milices houthistes soutenues par l'Iran ont détruit tout ce qu'il y a de beau au Yémen. Elles se sont rebellées contre l'État et ses institutions en recourant aux armes; elles ont détruit à l'explosif maisons et lieux de culte, bombardé des innocents et piller leurs moyens de subsistance, confisqué les libertés et enlevé militants et opposants. Elles ont posé toutes les formes de mines interdites à l'échelle internationale sur le sol et dans les cours d'eau du Yémen.

Je peux dire qu'en quelques années seulement, les milices houthistes ont détruit le rêve de liberté, d'égalité et de dignité de l'ensemble du peuple yéménite. Ce rêve s'était presque concrétisé grâce à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux résultats de la Conférence de dialogue national, qui ont abouti à l'adoption d'une nouvelle Constitution pour un Yémen unifié, qui visait à inclure tous les Yéménites dans toute leur diversité politique, tribale et communautaire tout en préservant les libertés, l'égalité et la répartition équitable du pouvoir et de la richesse. Il en faut plus pour faire céder notre peuple.

Il y a 57 ans, par la révolution du 26 septembre, les Yéménites ont détruit le mythe du droit divin. Les Yéménites détruiront également un mythe contemporain pire encore et bloqueront toute tentative de déchirer la patrie au sujet de la glorieuse et éternelle révolution du 14 octobre qui se produisit dans le sud du pays; une révolution qui a été définitivement consolidée lorsque, le 22 mai 1990, les Yéménites sont parvenus à un consensus sur un nouveau Yémen fédéral permanent. Et c'est là la voie que nous voulons suivre.

Malgré toutes les difficultés et tous les obstacles qui jalonnent ce chemin, les sacrifices consentis par

les héros des forces armées yéménites, ainsi que la résistance courageuse du peuple nous ont permis de contenir la folie des milices doctrinaires qui continuent de croire en leur droit divin exclusif de gouverner contre toutes les valeurs de la démocratie et des droits de la personne. Cela a également été possible grâce à l'appui sans précédent de nos frères au sein de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, sous la direction du Royaume frère de l'Arabie saoudite.

Nous sommes reconnaissants de l'appui que nous avons reçu de nos frères au sein de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite. La fermeté et la sincérité du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, ainsi que du Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al-Saud, soulignent la fraternité sincère de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, que tous les Yéménites gardent dans leur cœur. L'appui saoudien au Yémen a été fourni dans les circonstances les plus difficiles, en réponse à l'appel solennel de S. E. le Président de la République, M. Abdrabuh Mansour Hadi, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, en vue d'atteindre les nobles objectifs consistant à faire barrage aux milices houthistes, à déjouer les projets expansionnistes de l'Iran et à rétablir l'autorité légitime de l'État, pour préserver ainsi la sécurité, la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen.

Après la libération d'Aden des houthistes en 2015, et malgré les conditions politiques et de sécurité difficiles auxquelles il se heurtait, le Gouvernement yéménite a cherché à améliorer la situation économique du pays et à relancer le processus de développement. Il a pris toutes les mesures qui s'imposaient pour enrayer l'effondrement de la monnaie nationale yéménite et mettre en œuvre une vision économique globale, nous permettant de nous adapter aux circonstances exceptionnelles que connaît le pays. Depuis Aden, capitale temporaire du Yémen, le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir, dans la limite de ses capacités, pour alléger les souffrances de tous les Yéménites confrontés quotidiennement à une catastrophe humanitaire.

Alors même que notre peuple résiste aux milices putschistes imamites qui rêvent d'un retour au passé et que la coalition soutient la légitimité de l'État, le soi-disant Conseil de transition du Sud, avec l'appui financier, militaire et logistique des Émirats arabes unis, s'est rebellé contre l'État, attaquant et prenant d'assaut le siège du Gouvernement dans la capitale temporaire, Aden. Le soi-disant Conseil de transition,

qui nourrit l'illusion de prendre le pouvoir et qui impose ses décisions par la force armée, s'attaque à la légitimité constitutionnelle et à l'identité même du Yémen. Malgré les avertissements de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, demandant le retrait immédiat des groupes militaires hors-la-loi des institutions étatiques et des casernes, ces groupes ont néanmoins étendu leur présence à deux provinces supplémentaires. En conséquence, notre héroïque armée nationale a été contrainte de répondre à l'agression des hors-la-loi et de restaurer l'autorité de l'État et de ses institutions à Aden, la capitale temporaire du pays.

Hélas, notre armée a été visée par une attaque militaire directe de la part des forces aériennes des Émirats arabes unis, en violation du droit international. Ces attaques ont profondément nui à la stabilité de notre patrie et s'écartent de manière flagrante des nobles objectifs de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen. Nous remercions une fois de plus le Royaume frère d'Arabie saoudite et apprécions vivement ses efforts pour mettre fin à la rébellion et aux manoeuvres des Émirats arabes unis dans les zones libérées, car l'objectif primaire de la coalition n'est pas de repousser les attaques, mais simplement de faire tout ce qu'elle peut pour mettre fin au coup d'État houthisto-iranien au Yémen.

Depuis cette tribune, je voudrais rendre hommage aux héros des forces armées yéménites, qui ont consenti d'immenses sacrifices et fait preuve d'une détermination sans borne pour que le Yémen reste fort et que les chaînes de montagnes Al Aïban et Chamsan soient toujours libres.

La République du Yémen tient à remercier ses frères et amis donateurs qui ont aidé le Yémen en ces heures terribles afin d'atténuer la crise humanitaire en finançant les plans d'aide humanitaire ou en offrant une assistance directe. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Royaume frère d'Arabie saoudite pour la générosité dont il a fait preuve en répondant au plan d'aide humanitaire, avec une promesse récente de 500 millions de dollars à l'appui du plan de 2019. L'Arabie saoudite a également fourni une aide humanitaire directe aux Yéménites dans tout le Yémen par l'intermédiaire du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, ainsi qu'un soutien direct au Trésor public afin d'empêcher l'effondrement de notre monnaie nationale. Le Royaume a fourni des garanties bancaires pour des denrées alimentaires et d'autres produits de base et alloué la somme

mensuelle de 60 millions de dollars pour financer l'approvisionnement en carburant et en électricité, et nous avons également reçu des contributions du Programme saoudien de développement et de reconstruction du Yémen et du Centre d'appui au plan d'opérations humanitaires globales au Yémen.

La présence dans notre région arabe de l'Iran et de ses armes militaires, y compris des houthistes et du Hezbollah, constitue une grave menace pour notre sécurité nationale. L'Iran est un État voyou qui ne respecte ni le droit international, ni les obligations qui lui incombent en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Iran a causé d'importants dégâts au Yémen et dans la péninsule arabique. Ce pays a créé, formé, armé et financé les milices houthistes qui adhèrent au slogan de la révolution iranienne et adoptent son approche basée sur la répression, les atteintes en tout genre et la torture. Les milices houthistes ont même transformé notre territoire en plateforme de lancement de roquettes, menaçant la sécurité des États voisins et la navigation internationale en mer Rouge. Les rapports de l'ONU révèlent et confirment l'ampleur de l'appui de l'Iran aux milices houthistes.

Les milices houthistes ne se sont pas arrêtées là. Elles ont récemment revendiqué les attentats terroristes perpétrés contre les installations pétrolières de Saudi Aramco, la compagnie pétrolière saoudienne, à Khourēis et Abqāiq. Cela révèle une stratégie malavisée et une subordination manifeste des milices houthistes au régime paria de l'Iran. Nous condamnons cet attentat terroriste et réaffirmons qu'il faut prendre des mesures pour que ses auteurs répondent pleinement de leurs actes. Il s'agit d'une attaque non seulement contre le Royaume d'Arabie saoudite, mais aussi contre l'économie internationale, et d'une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous n'appelons pas à la guerre et à la destruction. Nous lançons un appel en faveur de la paix et de la stabilité. À cette fin, et afin d'assumer pleinement notre responsabilité à l'égard de l'ensemble du peuple yéménite, nous avons appuyé le processus de paix de l'ONU et les efforts de l'Envoyé spécial pour le Yémen. Nous avons participé activement et en faisant preuve de souplesse à toutes les initiatives de paix, conformément aux critères pour la paix énoncés dans l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, dans les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive et dans les résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).

Nous nous sommes rendus en Suède l'année dernière pour saisir toutes les occasions de paix, mais les milices houthistes se sont montrées intransigeantes et ont systématiquement refusé de mettre en œuvre l'accord conclu. Il n'y a donc eu aucun progrès dans la mise en œuvre de cet accord depuis plus de 10 mois. La solution ne consiste pas à négliger notre accord ou à fermer les yeux sur l'intransigeance injustifiée des houthistes, mais à inciter les milices à mettre en œuvre les accords qu'ils ont signés et à respecter leurs obligations envers le monde. Les houthistes doivent savoir que la paix ne se résume pas à une rhétorique et à des slogans vides de sens. Des conditions doivent être remplies pour instaurer la paix. Le Conseil de sécurité doit également prendre ses responsabilités et obliger les houthistes à mettre en œuvre les dispositions de l'accord, et notamment à se retirer de la ville et des ports de Hodeïda, à libérer les prisonniers - tous les prisonniers - et à lever le blocus injuste contre la ville de Taëz.

À cet égard, j'aimerais partager une lettre très émouvante que j'ai reçue il y a deux jours de l'Association des mères des personnes enlevées au Yémen. Dans la lettre, ces mères me demandent de faire savoir au monde entier la tragédie que représente la perte de leurs fils dans les prisons houthistes, et même leur utilisation comme boucliers humains. Tout ce que je peux dire, c'est que nous n'oublierons jamais les crimes commis par les houthistes et que nous travaillerons très sérieusement à la libération de toutes les personnes enlevées. Je demande à la mère d'Anas et à toutes les mères de personnes enlevées d'être patientes - elles verront bientôt le bout du tunnel.

Le République du Yémen réaffirme la position qui a toujours été la sienne sur la question palestinienne et sur les droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels figure le droit de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin de lui permettre d'aider les réfugiés palestiniens. Nous condamnons également avec fermeté la poursuite des politiques israéliennes d'implantation de colonies sur les terres palestiniennes, ainsi que les exactions commises quotidiennement contre le peuple palestinien et les lieux de culte musulmans. Nous

condamnons en particulier les déclarations faites par le Premier Ministre israélien concernant son intention d'annexer des terres en Cisjordanie occupée et d'imposer la souveraineté israélienne sur la vallée du Jourdain et la région nord de la mer Morte, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions internationales pertinentes.

Pour terminer, je forme l'espoir que les travaux de la présente session seront couronnés de succès et que, lorsque nous nous réunirons l'année prochaine, la paix aura prévalu au Yémen. Notre cause est forte comme un roc et notre détermination est inébranlable. Nous ne céderons jamais. Nous aspirons à parvenir à une paix durable et inclusive fondée sur des constantes nationales. Nous étendons notre miséricorde à tous les martyrs libres du Yémen. Nous prions pour le rétablissement des blessés et pour la liberté de tous les prisonniers et personnes enlevées.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes de Haïti, S. E. M. Bocchit Edmond.

M. Edmond (Haïti) : Je souhaite tout d'abord, au nom du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jovenel Moïse, adresser mes plus vives félicitations à M. Tijjani Muhammad-Bande pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, et l'assurer du parfait soutien de ma délégation dans la conduite de nos travaux. Je m'en voudrais de ne pas féliciter sa distinguée prédécesseure, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour l'excellente qualité du travail accompli au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Je salue également le travail remarquable du Secrétaire général, M. António Guterres, aux commandes de l'Organisation des Nations Unies, plus particulièrement les efforts indéniables qu'il a su déployer pour focaliser l'attention de tous sur l'impérieuse nécessité de travailler ardemment à la satisfaction des besoins et aspirations légitimes de tous les peuples de la planète. Je l'encourage vivement à continuer d'œuvrer pour la mobilisation des ressources financières nécessaires pour conjurer, dans le cadre d'un multilatéralisme renouvelé et renforcé, les diverses menaces à la paix et à la sécurité internationales, et promouvoir la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'avenir de l'humanité en dépend amplement. Car, si nous ne respectons pas les multiples engagements auxquels nous avons librement souscrit au cours des dernières années,

le monde risque de ne pas être celui que nous, peuples des Nations Unies, appelons de tous nos vœux, depuis l'adoption de la Charte de l'Organisation.

À la veille de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, j'estime indispensable un sursaut de responsabilité collective. Nous devons tous rester mobilisés sur ces buts, principes, piliers d'action et objectifs, en gardant à l'esprit que les générations futures nous jugeront sur notre sens des responsabilités et de solidarité.

Je me réjouis que le débat général de cette session soit fortement marqué du sceau de la promotion du multilatéralisme, tel que le suggère son thème central, à savoir : « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion ». Ce thème rappelle aux États Membres de l'Organisation et à toutes les parties prenantes, s'il en était encore besoin, la voie à suivre pour réaliser le développement durable et la paix mondiale. Aussi ai-je noté avec une énorme satisfaction que les réunions de haut niveau convoquées, tant par le Secrétaire général que par vous, Monsieur le Président, s'inscrivent dans la dynamique de la promotion de la mise en œuvre des engagements pris au regard des objectifs de développement durable, de la garantie de la couverture sanitaire universelle, de l'impératif du financement du développement et de l'appui aux petits États insulaires en développement. J'espère que nous comprendrons tous la nécessité de passer des déclarations solennelles à des actions et initiatives concrètes qui soient à la dimension des défis présents et à venir.

Je voudrais en appeler à la bienveillante attention de tous sur l'augmentation inquiétante du nombre et de l'ampleur des incendies et des feux de forêt survenus au cours des dernières années. J'en profite pour renouveler ma profonde et sincère solidarité à l'endroit de tous les pays et de toutes les populations les plus durement affectés par ces incendies, ainsi que mon soutien inconditionnel aux initiatives concertées qui visent essentiellement à les prévenir. Il y va de la satisfaction de l'intérêt général et de la préservation de notre planète.

Plus près de nous, les 1^{er} et 2 septembre, l'ouragan Dorian a semé la mort et la désolation, avec de lourdes destructions au sein des populations de l'archipel des Bahamas, notamment les îles Abaco et Grand Bahama qui, d'ailleurs, accueillent de nombreux migrants de mon pays. Ce pays frère fait face à la plus grave urgence

humanitaire de son histoire. Je réitère ma parfaite solidarité avec les autorités et le peuple des Bahamas, ainsi que mon appel à un plus grand soutien de la communauté internationale aux efforts des Bahamiens.

Nous pensons également aux inondations qui ont récemment frappé les villes haïtiennes des Gonaïves et de Petit-Gôave et provoqué des pertes humaines et des dégâts matériels considérables. Le Gouvernement haïtien fait de son mieux pour continuer à fournir l'aide nécessaire aux victimes et s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée aux petits États insulaires en développement qui ne disposent pas de moyens suffisants pour lutter contre les catastrophes naturelles et préserver l'environnement. Mon pays souhaite ardemment apporter toute sa contribution aux efforts multilatéraux fournis pour lutter contre ce phénomène.

Ce n'est pas un hasard si l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde constitue l'objectif no 1 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est malheureux de constater que les efforts déployés au niveau mondial pour la mise en œuvre de cet objectif central sont loin d'être à la hauteur des besoins réels. Aujourd'hui encore, un fort pourcentage de la population mondiale souffre de la pauvreté et de la faim. Nous ne parviendrons pas à inverser cette triste tendance sans une vaste mobilisation de ressources financières. Le décalage est encore très saisissant entre les engagements que nous avons pris et les actions en cours pour éliminer la pauvreté dans le monde. En tant que petit État insulaire en développement, Haïti ne ménagera aucun effort, malgré la faiblesse et la limitation de ses moyens, pour s'attaquer résolument aux causes profondes de la pauvreté et de la faim.

Notre débat a également le mérite de centrer l'attention sur la nécessité d'un plus grand engagement en faveur d'une éducation de qualité. Ma délégation est convaincue qu'une éducation de qualité et accessible à tous est essentielle au développement économique et au progrès social. C'est, à notre avis, le principal domaine dans lequel le principe directeur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – ne laisser personne à la traîne – devrait s'appliquer le plus. C'est surtout par l'éducation que nous pouvons garantir concrètement le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, ainsi que le progrès économique et social de tous les peuples. Nous pensons que les politiques publiques visant le développement

durable doivent accorder une place importante à l'éducation, l'épanouissement et l'emploi pour les jeunes, qui constituent les véritables bâtisseurs de l'avenir.

Une attention accrue doit être accordée à la lutte contre les diverses formes d'inégalités qui ne cessent de se creuser dans le monde. Ces inégalités nous éloignent de plus en plus des buts et principes de l'Organisation. La promotion de l'inclusion est, à coup sûr, l'une des exigences fondamentales dans la mise en œuvre adéquate du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle implique indubitablement la participation de tous les peuples et de toutes les parties prenantes aux efforts collectifs pour aboutir à l'avènement d'un monde meilleur. C'est dans cette optique que la République d'Haïti souhaite que soit accordée une plus grande considération aux demandes réitérées de la République de Chine (Taïwan) en vue de sa participation aux activités du système des Nations Unies.

Nous sommes à 11 ans de la date butoir fixée pour la réalisation universelle des objectifs de développement durable. Beaucoup de pays ont déjà réalisé des progrès considérables en ce sens; d'autres, au contraire, en dépit de leurs efforts, sont encore à la traîne, contrairement au principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 « No one should be left behind » (Ne laisser personne de côté).

En Haïti, les besoins en termes d'urgence, de redressement et de développement à long terme demeurent immenses et exigent des investissements massifs dans différents domaines. Compte tenu de l'état actuel de mon pays, la poursuite des objectifs de développement durable reste et demeure un défi majeur. Des efforts gigantesques et soutenus doivent être déployés dans les domaines prioritaires tels que les infrastructures essentielles, une éducation de qualité, la couverture sanitaire, la mobilisation de l'investissement direct étranger, la reforestation, la protection de l'environnement, la relance de la production agricole, l'appui aux initiatives productives, ainsi que l'accès à l'énergie moderne et au crédit.

Dans cette optique, Haïti s'enorgueillit d'avoir accueilli, en mai dernier, une délégation de la Overseas Private Investment Corporation afin d'explorer des outils de financement permettant de diversifier son économie et de l'aider à répondre à ses besoins en matière de développement par le biais de projets du secteur privé.

La République d'Haïti a la pleine conscience de la responsabilité qui est la sienne de garantir les conditions essentielles pour la sécurité, la stabilité et le développement à long terme du pays. Malheureusement, mon pays est confronté depuis plusieurs mois à une crise politique complexe qui est venue se greffer à la situation de précarité socioéconomique vieille de plusieurs décennies. Conscient de sa lourde responsabilité, le Président de la République a tendu la main à toutes les forces vives de la nation en vue de sauvegarder les acquis démocratiques, de permettre au pays de revenir à la paix, à la stabilité et à la sérénité et de faciliter la plus large participation citoyenne à la gestion de la chose publique.

C'est justement le sens de son message du mercredi 25 septembre, dans lequel le Président en a appelé à un dialogue interhaïtien constructif et inclusif devant aboutir à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Dans ce même ordre d'idées, le chef de l'État poursuit les consultations nécessaires avec toutes les institutions nationales susceptibles de faciliter le dialogue entre l'exécutif et les forces politiques, économiques et sociales de la nation en vue de la conclusion d'un accord politique devant conduire, d'une part, à l'apaisement social et à l'organisation d'élections libres, honnêtes et démocratiques, et d'autre part, à la consolidation des institutions démocratiques et à la stabilité politique, économique et sociale.

Le Président de la République entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à mobiliser les principaux acteurs de la vie nationale et internationale sur les efforts indispensables pour engager irréversiblement le pays sur la voie de la stabilité et du progrès. Cependant, la République d'Haïti ne pourra pas se relever sans un appui substantiel, soutenu, durable, cohérent, bien coordonné et efficace de la communauté internationale.

Plusieurs missions des Nations Unies sur le terrain, notamment celle du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social, ont récemment dressé le constat des difficultés énormes et multidimensionnelles auxquelles est confrontée la République d'Haïti. C'est dans ce contexte que s'effectuent le retrait progressif de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et la transition vers le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Nous prenons acte du mandat de cette nouvelle mission, qui consistera essentiellement à conseiller le Gouvernement de la République sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique

et la bonne gouvernance. Nous souhaitons vivement que cette nouvelle mission des Nations Unies ait à sa disposition toutes les ressources nécessaires à la pleine réalisation de ses principales tâches. Il est important que se développe une meilleure coordination de la présence onusienne en Haïti et que toutes ses actions s'inscrivent dans le cadre des priorités établies par le Gouvernement de la République. Aussi est-il primordial que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti accorde une attention soutenue aux politiques publiques à caractère économique, social et environnemental.

La stabilité d'Haïti passera nécessairement par un authentique dialogue interhaïtien, l'amélioration de la situation sécuritaire, ainsi que la promotion de l'investissement privé, de la démocratie, de la justice, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement durable. Ma délégation souhaite partager avec les peuples des Nations Unies les vœux de la République d'Haïti pour l'établissement d'un monde meilleur où triomphent enfin la paix, l'harmonie, la stabilité, le progrès et le bien-être pour tous.

Toujours est-il que ce monde idéal et idéal ne se réalisera pas sans l'adoption d'un nouveau paradigme de la coopération internationale, qui passe nécessairement par une réforme en profondeur des structures ainsi que du fonctionnement du système des Nations Unies. Cette réforme doit tenir compte des nouvelles réalités du monde contemporain. Tout compte fait, les structures des Nations Unies se doivent d'être plus souples, plus ouvertes et plus pragmatiques de manière à rendre l'Organisation plus proactive et plus efficace, autant dans ses prises de décisions que dans la mise en œuvre de celles-ci. Nous en voulons pour preuve le cas de l'introduction de l'épidémie de choléra en Haïti, qui a fait des dizaines de milliers de victimes à travers le pays. Une action responsable et cèle des Nations Unies aurait pu permettre de limiter les dégâts et d'éviter bien des souffrances aux populations affectées.

Force est de reconnaître que des progrès encourageants ont récemment été accomplis dans la lutte pour l'élimination du choléra en Haïti, grâce aux efforts de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général et de tous les secteurs concernés en Haïti. Nous invitons l'ONU à redoubler d'efforts en vue de mobiliser des financements suffisants et prévisibles pour la mise en œuvre adéquate de la stratégie de lutte contre le choléra en Haïti.

Ma délégation exprime enfin, au nom du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jovenel

Moïse, sa plus sincère gratitude à l'endroit de tous les partenaires et amis d'Haïti qui soutiennent nos efforts en vue d'améliorer les conditions de vie de toutes les couches de la population haïtienne.

La paix est un bien universel. Nous devons tous travailler pour la paix afin que nos projets de promotion humaine ne soient pas une expression d'illusion, mais plutôt une réalité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger de la République du Congo, S. E. M. Jean-Claude Gakosso.

M. Gakosso (Congo) : La soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, la plupart des orateurs l'ont dit à cette tribune, se tient dans un contexte international assez préoccupant en matière de paix, de sécurité et de protection des droits humains. Les événements que l'on voit se succéder un peu partout dans le monde – avec notamment l'émergence d'idéologies décalées aux antipodes de l'humanisme, avec la montée de l'intolérance et l'apologie du repli identitaire, avec l'exacerbation du sectarisme et la banalisation des discours de haine, avec le déferlement du fanatisme et des prosélytismes en tout genre, et avec le retour des irrédentismes nationaux et la relance de la course aux armements, de triste mémoire, le tout s'accompagnant parfois du risque réel d'une confrontation armée entre les États – suscitent des angoisses légitimes et alimentent des incertitudes tout à fait compréhensibles sur l'avenir du monde. Des angoisses et des incertitudes que nous, peuples des Nations Unies, représentés ici, ne pouvons continuer d'occulter. Nous, peuples des Nations Unies, siégeant et délibérant valablement au cœur de ce cénacle prestigieux, ne pouvons accepter ce qui s'apparente à une démolition méthodique du multilatéralisme sur lequel nos pères et nos grands-pères ont patiemment bâti le monde d'après-guerre et sur lequel nous fondons aujourd'hui notre optimisme de voir émerger une humanité plus généreuse et plus fraternelle.

Être dans le sens de l'histoire, c'est au fond être dans la lucidité. Pour nous, être dans le sens de l'histoire, c'est être pour le respect de la diversité dans le monde, c'est être pour la compréhension mutuelle entre les nations, c'est être pour la paix et l'amitié entre les peuples, c'est être pour la tolérance réciproque des cultures et des usages, c'est être pour la solidarité fraternelle et la paix universelle. C'est aussi, et surtout, se tenir loin des égoïsmes et des fanatismes, loin du

mépris des uns, de la haine des autres et du rejet d'autrui. Je l'ai dit ici même l'année dernière (voir A/73/PV.15), je le répète : nous ne sommes qu'une seule race – la race humaine. Nous ne serons jamais que cette divine race humaine que la Providence a installée sur Terre dans une communauté de destin.

Il y a quatre ans, la communauté internationale a adopté ici même un ambitieux programme, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), décliné en 17 objectifs de développement durable. Dans mon pays, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a mis en place, après une large consultation populaire, un plan national de développement 2018-2022. Ce plan met un accent particulier sur l'accès universel aux soins de santé pour tous – un accent d'autant plus justifié que de graves dangers sanitaires menacent aujourd'hui de décimer des populations entières sur notre continent et dans la sous-région où nous sommes.

Le premier danger, c'est la fièvre hémorragique causée par le virus Ebola, qui sévit actuellement en République démocratique du Congo et qui a été déclaré « urgence de santé publique de portée internationale » par l'Organisation mondiale de la Santé. Les ravages quotidiens que provoque cette épidémie sont d'une gravité telle que la communauté internationale devrait se mobiliser comme jamais auparavant. Se mobiliser avec volontarisme pour apporter un accompagnement conséquent aux autorités de la République démocratique du Congo dans la lutte courageuse qu'elles mènent contre cette impitoyable épidémie. Se mobiliser pour se donner de vrais moyens financiers et humains, indispensables à une riposte vigoureuse et efficace.

Le second danger sanitaire auquel sont aujourd'hui exposées nos populations concerne la propagation effrénée, dans une indifférence presque générale, de faux médicaments. Ce phénomène est orchestré par des officines mafieuses et criminelles. Il s'agit de faux médicaments vendus aux plus pauvres parmi les pauvres et déversés sur les damnés de la Terre par des réseaux cupides, sans foi ni loi. Ces faux médicaments et les officines qui les produisent doivent tout simplement être déclarés ennemis publics par tous et sans réserve, ici même à l'ONU, car il ne s'agit là ni plus ni moins que d'un programme sordide d'empoisonnement de masse. Pour sa part, le Gouvernement de mon pays soutient totalement l'initiative africaine, portée à bout de bras par la Fondation Brazzaville, d'organiser à Lomé, avec l'appui du Gouvernement de la République togolaise, un

sommet des chefs d'État entièrement consacré à cette problématique qui touche aux fondements mêmes de la vie sur tout un continent.

L'Accord de Paris sur le climat, que la plupart des orateurs ont évoqué à cette tribune, est en réalité une bouée de sauvetage pour l'humanité tout entière. Nonobstant le scepticisme de quelques-uns d'entre nous, nous n'exhorterons jamais assez toutes les forces vives de notre époque et toutes les bonnes volontés de par le monde à demeurer en rang serré dans la bataille qui est engagée contre le péril climatique. En vérité, nous n'avons guère d'autre choix que d'unir nos efforts pour tenter d'endiguer la dégradation de notre enveloppe naturelle et de conjurer les effets néfastes que cela pourrait induire pour l'avenir de la vie sur Terre et pour la survie de notre propre espèce. On ne peut que regretter que cette question vitale à tous égards, qui touche à l'avenir de l'humain lui-même, soit encore sujette à des divergences sibyllines, tandis que des engagements précis pris par les gouvernements devant les peuples du monde ne sont pas tenus et continuent de souffrir du manque de financement.

Je saisis cette occasion pour rappeler la nécessité, pour notre bien à tous, de rendre opérationnel le Fonds bleu pour le bassin du Congo, une initiative du Président Denis Sassou Nguesso et de ses pairs d'Afrique centrale qui vise à protéger le deuxième poumon vert de la planète et qui constitue aujourd'hui un appoint majeur aux politiques globales sur la préservation des écosystèmes. Sans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité, il est vain d'espérer atteindre les objectifs de développement que nous nous sommes fixés ici et que j'ai évoqués à l'instant. Sans ces conditions et sans la paix, il est vain d'espérer parvenir au développement des États, à la prospérité des nations et au bonheur des peuples.

C'est ainsi que mon pays, qui préside aux destinées de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et qui a de tout temps assumé sa part de responsabilités dans la consolidation de la paix dans cet espace géographique, peut aujourd'hui se réjouir de l'évolution positive de la situation en République démocratique du Congo, avec l'aboutissement heureux du processus électoral, la mise en place d'un nouveau Parlement et la formation d'un nouveau Gouvernement, le tout dans un contexte de paix, conforté par une volonté affirmée de réconciliation nationale. En République centrafricaine, où la paix est également à l'ordre du jour, nous saluons les efforts que le Président

Faustin Archange Touadera ne cesse de déployer aux fins du rétablissement de la sécurité dans l'ensemble des provinces du pays. Les difficiles négociations menées à Khartoum entre le Gouvernement et 14 groupes armés, sous l'égide de l'Union africaine et de l'ONU, puis la signature à Bangui de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, traduisent bien la détermination des acteurs politiques à construire la paix et à progresser vers une réconciliation véritable.

La communauté internationale devrait donc sans hésiter aider la République centrafricaine à faire aboutir le difficile processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement dans lequel elle est engagée. La communauté internationale devrait accompagner ce pays dans la reconstruction de son armée, car celle-ci est non seulement la colonne vertébrale de l'État, mais aussi un facteur d'unité nationale et de cohésion sociale.

S'agissant de la Libye, mon pays préside le Comité africain de haut niveau de l'Union africaine pour la recherche de la paix. Nous ne pouvons que déplorer la reprise des combats à Tripoli et l'enlisement de la situation. C'est bien la preuve que les efforts déployés jusqu'à ce jour n'ont pas été à la hauteur de ce qu'il fallait faire pour permettre d'amorcer le règlement définitif de cette crise. Pourtant, il nous faut continuer d'agir, sans jamais nous décourager – agir de manière collective, agir de manière concertée, agir de manière coordonnée, et agir avec persévérance, en ayant pour seul agenda la fin immédiate des combats, la reprise du dialogue et l'amorce de la réconciliation nationale. Il est évident que seul un cessez-le-feu général et une cessation définitive des hostilités pourront créer les conditions d'un dialogue inclusif, préalable à des élections générales, en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Tel est, depuis le début, l'unique agenda du Comité de haut niveau de l'Union africaine. À nos yeux, c'est aussi l'agenda du bon sens et de la raison. C'est précisément ce type d'agenda, ce type de démarche empreinte de franchise et de sincérité, qui a rendu possible le dénouement de la crise au Soudan voisin, un dénouement plutôt heureux, que nous tenons d'ailleurs à saluer ici, et qui, quelque part, est le fruit de l'antique palabre africaine, laquelle, comme chacun sait, se nourrit toujours aux sources de la pondération et de la sagesse.

Il y a 30 ans, avec l'effondrement du mur de Berlin et la fin du communisme, nous avons été nombreux à rêver d'un monde qui allait enfin voir s'estomper les injustices liées aux antagonismes et à l'histoire

complexe de l'après-guerre. Comme Francis Fukuyama, ce penseur de grande renommée, nous avons alors cru, nous aussi, que la fin de la guerre froide signifierait aussi la fin de l'absurde détestation entre les nations, surtout entre ces nations courageuses qui avaient, ensemble, consenti d'énormes sacrifices en vies humaines pour vaincre le péril nazi.

Trente ans après la fin de la guerre froide, force est de constater que le joug de l'embargo continue de martyriser Cuba et son peuple, ce peuple généreux qui est souvent cité comme le parangon bienheureux du métissage culturel entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique, et qui – tout comme le pays qui nous accueille, d'ailleurs – préfigure pour nous la sociologie et la physionomie du monde dans les siècles à venir. La République du Congo exhorte, par ma voix, ceux à qui incombe la responsabilité de mettre fin à cet avatar de l'histoire, de faire preuve de courage politique et, dans un élan de réconciliation, de lever purement et simplement cet embargo, au nom de la paix et de l'amitié entre les peuples, au nom de la Charte des Nations Unies.

Les Nations Unies, on ne le dira jamais assez, ont aujourd'hui plus que besoin d'une cure de jouvence. En effet, les transformations structurelles et les mutations sociologiques survenues dans le monde depuis l'avènement du troisième millénaire, l'émergence sur la scène internationale de forces nouvelles, ainsi que l'émancipation des esprits et l'évolution des mentalités, commandent aujourd'hui une refondation intelligente et maîtrisée de l'Organisation, afin qu'elle soit véritablement un instrument au service de l'humanité dans toute sa diversité, un instrument mieux adapté aux exigences de notre temps. C'est pourquoi la question lancinante de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité demeure essentielle pour notre avenir. Nous ne pourrions indéfiniment l'occulter et l'esquiver sans finir par trahir l'esprit généreux des pères fondateurs de notre organisation. C'est une question de justice; c'est une question d'équité; et c'est notre responsabilité devant l'histoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Avant de donner la parole aux orateurs qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde,

et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je me permets d'exercer mon droit de réponse pour indiquer ce qui suit. Le Guatemala déplore et rejette la déclaration faite par la délégation du Belize, car il n'est pas vrai que les citoyens guatémaltèques, pas plus que nos forces armées, sont responsables du comportement qui leur est attribué. Par respect pour les États représentés ici, qui se sont donné rendez-vous pour traiter de questions d'une grande importance pour l'humanité, il n'est pas correct que le Belize agisse comme si nous examinions ici des questions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée. Le Guatemala connaît et respecte l'ordre du jour composé de questions d'une grande importance que nous avons intégrées et programmées, et considère donc qu'il ne faut pas porter devant l'Assemblée les contentieux qui ont été renvoyés devant la Cour internationale de Justice. C'est pourquoi il appelle le Belize à s'abstenir de compromettre le cours normal des procédures de la Cour.

M. Sangadji (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de l'Indonésie suite à la déclaration faite par le représentant du Vanuatu (voir A/74/PV.10). Avant de poursuivre, toutefois, je voudrais me présenter. Je viens de la partie orientale de l'Indonésie, une île voisine de la Papouasie, et je suis également d'origine mélanésienne. En tant que personne indonésienne ayant des racines mélanésiennes, je peux dire à l'Assemblée que nous n'aimons pas être regroupés, étiquetés ou, pire encore, divisés par un autre pays éloigné. La Papouasie fait et fera toujours partie de l'Indonésie. Le Vanuatu ne cesse de remettre en question la Papouasie et sa place au sein de l'Indonésie. Mais a-t-il jamais pris la peine d'examiner de plus près les réalités historiques et juridiques qui expliquent que la Papouasie fait partie intégrante de l'État unitaire qu'est la République d'Indonésie? S'ils ne l'ont pas déjà fait, je leur suggère de lire tous les dossiers historiques. Dans le cas contraire, je les invite alors à relire tous les faits jusqu'à ce qu'ils aient une idée claire du statut de la Papouasie. Une compréhension correcte et exacte des faits juridiques et historiques est indispensable pour s'assurer que Vanuatu ne répète pas les mêmes erreurs encore et encore.

Je voudrais rappeler une fois encore à notre ami un simple fait juridique : depuis le début, depuis la déclaration d'indépendance de l'Indonésie, la Papouasie

fait partie de l'État unitaire de la République d'Indonésie. C'est une affaire close, ainsi que l'a réaffirmé l'Assemblée générale en 1969, par la résolution 2504 (XXIV). Nous ne pouvons que nous demander comment il se peut qu'à l'ère de la mondialisation un pays consacre encore sa politique étrangère à semer l'hostilité et la division dans un autre pays.

Je voudrais mettre en exergue les points suivants. Premièrement, je voudrais rappeler à notre ami que la Charte des Nations Unies nous enseigne des principes et des valeurs qui doivent être respectés par tous les pays sans exception. Tous les pays sont tenus de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres. L'Indonésie n'arrive pas à comprendre pourquoi un pays continue d'apporter son appui à un groupe séparatiste qui a causé la mort de civils innocents. J'appelle cela du séparatisme sponsorisé par l'État et je voudrais poser une question très simple : cela peut-il se justifier d'une quelconque manière par le droit international et en particulier la Charte des Nations Unies? La réponse est non, résolument non. Quant à l'Indonésie, notre politique extérieure est claire : nous respecterons toujours la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays et nous ne nous ingérerons pas dans leurs affaires.

Deuxièmement, l'Indonésie se doit d'informer les États Membres de l'Organisation des Nations Unies des motivations qui sous-tendent les déclarations et les agissements de Vanuatu. Tandis que ce pays irresponsable s'emploie à donner au monde l'impression qu'il se préoccupe des questions relatives aux droits de l'homme, sa seule et véritable ambition est de soutenir des desseins séparatistes. Vanuatu poursuit ses provocations, et continue notamment de faire des promesses d'autodétermination dépourvues de tout fondement. Ce que Vanuatu ne réalise pas, toutefois, c'est que ses provocations ont suscité de faux espoirs et même déclenché des conflits. C'est là profondément irresponsable. L'attitude provocatrice de Vanuatu a causé des dégâts à des infrastructures appartenant à des Indonésiens ordinaires - des centaines de maisons ont été incendiées et des bâtiments publics ont été détruits. Pire encore, des civils innocents ont perdu la vie. Aucun pays ne peut se prévaloir d'un bilan parfait en matière de droits de l'homme. Mais je tiens à assurer une fois de plus à tous les participants ici que l'Indonésie, comme d'autres pays, est déterminée à promouvoir et à protéger les droits de l'homme de tous ses citoyens, y compris ceux en Papouasie. Dans un pays démocratique comme l'Indonésie, les actions du Gouvernement sont toujours

scrutées par sa population, y compris son institution nationale indépendante chargée des droits de l'homme.

Enfin, l'Indonésie est un pays pluraliste, et nous resterons pluraliste. Nous respecterons toutes les différences. Nous respecterons les coutumes et la sagesse locale de chaque groupe ethnique en Indonésie. Ces ethnies forment une seule Indonésie. Je suis la Mélanésie; je suis l'Indonésie.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous avons demandé la parole pour exercer notre droit de réponse à la suite des observations faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan. Sa déclaration ne nous a pas surpris. Elle comportait le même ensemble de vieilles accusations et d'affirmations politiques et juridiques déjà bien connues qui visent deux objectifs : premièrement, justifier le non-respect par l'Azerbaïdjan de ses obligations internationales et sa position destructrice s'agissant du règlement du conflit du Haut-Karabakh et; deuxièmement, se cacher derrière l'Arménie pour justifier le piètre bilan de l'Azerbaïdjan en matière de droits de l'homme.

Hélas, la rhétorique hostile que nous avons entendue n'a rien à voir avec l'engagement de préparer nos peuples à la paix et est en contradiction avec l'appel récent des médiateurs internationaux à limiter au maximum le recours aux déclarations incendiaires. Les menaces de guerre proférées à l'Assemblée générale par l'Azerbaïdjan doivent servir de signal d'alarme pour la communauté internationale qui, s'il n'est pas traité comme il se doit, pourrait encourager l'Azerbaïdjan à commettre de nouveaux crimes de guerre, massacres et crimes contre l'humanité.

La façon dont l'Azerbaïdjan se réfère à certains territoires et son mépris total pour ceux qui vivent dans leur patrie ancestrale est une preuve supplémentaire qu'une menace existentielle pèse sur le peuple du Haut-Karabakh. Il y a 30 ans, ce peuple s'est défendu contre l'injustice historique qui lui était faite et a lutté pour l'autodétermination, la dignité humaine et la liberté. Le refus de reconnaître ses droits fondamentaux et l'emploi de la force en réponse à ses aspirations pacifiques sont la cause profonde du conflit. La menace existentielle qu'on fait peser sur la sécurité et la vie du peuple du Haut-Karabakh est la cause fondamentale du conflit.

Voilà trois décennies que le peuple du Haut-Karabakh s'emploie résolument à construire avec dignité sa vie et ses institutions et à résister aux

atrocités, à la coercition et à l'agression commises par l'Azerbaïdjan. La poursuite des politiques coercitives et l'usage de la force par l'Azerbaïdjan retardent un peu plus le règlement du conflit, infligeant ainsi de nouvelles souffrances à tous les peuples de la région. Il n'y a pas de solution autre qu'un règlement pacifique et négocié du conflit. Les illusions de l'Azerbaïdjan qui pense pouvoir établir une supériorité militaire et remporter des victoires sont vouées à l'échec. L'Arménie ne permettra pas un autre génocide du peuple arménien dans sa patrie historique.

Pour ce qui est des résolutions du Conseil de sécurité, nous voudrions réitérer, toujours et encore, qu'on ne peut pas, d'un côté, insister en permanence pour faire valoir son interprétation partisane et manipulatrice des éléments de langage utilisés dans les documents internationaux et, de l'autre, refuser toute référence à ces documents dans leur globalité. La référence à des résolutions spécifiques du Conseil de sécurité et l'interprétation étreinée qui en est faite ne sont qu'une piètre excuse pour masquer l'incapacité de faire avancer les négociations au cours des 25 dernières années, négociations où les questions du statut et de la sécurité occupent une place distincte. L'objectif premier de ces résolutions était une cessation immédiate des hostilités, que l'Azerbaïdjan n'a pas mise en œuvre, préférant poursuivre ses tentatives d'imposer par la force une solution au conflit par l'anéantissement total de la population du Haut-Karabakh.

Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ne prétendaient pas jeter les bases d'un processus de paix; au contraire, chacune de ces résolutions faisait référence soit au processus de Minsk, soit à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en tant que cadre pour le processus de paix. Nous voudrions rappeler à la partie azerbaïdjanaise que la Déclaration ministérielle d'Athènes de l'OSCE reconnaît que le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination est l'un des principes fondamentaux du règlement du conflit du Haut-Karabakh. La détermination du statut juridique définitif du Haut-Karabakh par l'expression d'une volonté juridiquement contraignante est au cœur du règlement. Les autorités élues du Haut-Karabakh doivent jouer un rôle décisif dans le processus de paix.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan a tenté en vain de présenter son pays comme un exemple de multiculturalisme et de tolérance. La tolérance ne se mesure pas en fonction du nombre de manifestations de façade, mais plutôt en fonction

de la situation réelle en matière de droits de l'homme dans le pays. Je voudrais faire référence à cet égard au rapport du Comité consultatif du Conseil de l'Europe de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui fait état d'un discours public persistant sur le conflit du Haut-Karabakh identifiant l'Arménie ou les Arméniens comme des ennemis et diffusant ouvertement des messages haineux. Les personnes d'origine arménienne, quelle que soit leur nationalité, ne sont pas autorisées à entrer en Azerbaïdjan. Du fait de restrictions strictes à la liberté d'expression et à la liberté des médias, la propagande antiarménienne du Gouvernement a entraîné la radicalisation des jeunes.

La tolérance, la non-discrimination et les droits de la personne sont interdépendants et liés. Ce serait une erreur de s'attendre à ce que la tolérance règne en Azerbaïdjan, où les droits de la personne et les libertés fondamentales sont violés et où il n'existe ni médias libres ni société civile indépendante.

M. Zulqarnain (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation est obligée de prendre la parole pour exercer son droit de réponse après la déclaration faite hier par la représentante de l'Inde (voir A/74/PV.10).

Fidèle à son fondateur idéologique, le Rashtriya Swayamsevak Sangh, le déclarateur de l'Inde trahit un sentiment de suffisance vaniteuse qui est symptomatique de la maladie qui ronge ce pays, produit du communautarisme.

Pour une idéologie enracinée dans la haine, la simple mention de discours haineux est tout simplement scandaleuse et une tentative grossière d'autoglorification de la part de celles et ceux dont le seul mérite est d'avoir arraché le masque de laïcité dont s'affublait l'Inde. Puisqu'elle a parlé de compréhension superficielle de l'histoire, qu'il me soit permis de rappeler à la représentante de l'Inde ce qu'un certain M.S. Golwalkar, l'un des pères fondateurs du Rashtriya Swayamsevak Sangh, la source idéologique du Parti Bharatiya Janata, que le Premier Ministre Modi vénère comme un gourou, a dit au sujet de la place des personnes qui ne sont pas de confession hindoue en Inde. Il a dit :

« Les personnes qui ne sont pas de confession hindoue doivent soit adopter la culture et la langue hindoues et apprendre à respecter et à vénérer la religion hindoue, soit rester dans le pays en se subordonnant entièrement à la nation hindoue, sans rien revendiquer et sans prétendre à aucun privilège ».

Aujourd'hui, cet idéal de suprématie hindoue est promu en Inde avec un zèle déterminé. Avec chaque acte d'agression répugnante de la part de « milices gardiennes des vaches sacrées », avec chaque lynchage collectif odieux, avec chaque conversion forcée, l'idéologie suprémaciste du Rashtriya Swayamsevak Sangh s'affiche d'une manière de plus en plus éhontée. Loin d'être une prétendue démocratie vibrante, l'Inde du safran devient un véritable enfer pour celles et ceux qui sont considérés et traités comme « l'autre ». Fait révélateur, ceux qui ont assassiné Mahatma Gandhi en 1948 s'emploient aujourd'hui activement à tuer l'idée d'une Inde laïque qu'il avait épousée.

Il est évident que l'Inde ne veut ni affronter la réalité au sujet de ses politiques et de ses actions abominables, ni que d'autres ne s'en rendent compte. Lorsque le Premier Ministre de mon pays a pris la parole ici hier (voir A/74/PV.9), il a mis en lumière ce que le Gouvernement indien tente désespérément de cacher au monde, tant en ce qui concerne ses actions indéfendables contre les Cachemiriens qu'en ce qui concerne le traitement scandaleux qu'il réserve aux minorités sur l'ensemble du territoire national. Mais en réponse, nous n'avons entendu que de faux fuyants, des mensonges et des tentatives de détourner l'attention des terribles réalités sur le terrain. Cela ne nous surprend pas. C'est le tour le plus familier du répertoire de l'Inde, et il était bien évident hier soir. Il est étrange qu'un pays qui se livre au terrorisme d'État dans le Jammu-et-Cachemire occupé depuis plus de 30 ans puisse avoir la témérité d'accuser les autres de terrorisme.

En fait, puis-je rappeler à la délégation indienne la position des 120 membres du Mouvement des pays non alignés selon laquelle la répression d'un peuple sous occupation est constitutive de la forme la plus grave de terrorisme et doit être dénoncée en tant que telle? Il est également impudent qu'un pays dont l'officier de marine en service, le commandant Kulbhushan Jadhav, a été pris en flagrant délit d'espionnage, de sabotage et de terrorisme, ait le culot d'accuser la victime d'être le coupable, et qu'un pays qui est sous l'emprise du Rashtriya Swayamsevak Sangh fasciste, qui a été interdit à trois reprises en Inde pour des accusations de terrorisme, ait l'audace de montrer les autres du doigt.

À supposer qu'elle le fasse, l'Inde doit chercher des réponses auprès des auteurs de l'attentat terroriste de Samjhauta, qui ont été acquittés cette année. L'Inde doit chercher des réponses auprès des assassins de Pehlu Khan, qui a été tué de sang-froid par de violentes

« milices gardiennes des vaches sacrées » en 2017 pour avoir transporté du bétail. L'Inde doit chercher des réponses auprès des cerveaux du programme du Gujarat de 2002, dont la carrière politique a prospéré alors que les victimes innocentes vivent dans la douleur et la misère.

Le dénominateur commun de ces incidents et d'innombrables autres incidents est que les victimes ont eu le malheur d'être confrontées à la puissance de l'assaut généralisé de l'Hindutva.

Hier, alors que l'Inde faisait la louange de sa tradition millénaire en matière de diversité, de pluralisme et de tolérance, s'il est une vertu qui n'a pas été mentionnée ne serait-ce que brièvement, c'est bien le sort des populations du Jammu-et-Cachemire occupé. La représentante de l'Inde a délibérément omis de mentionner le blocus complet et total dont cette région fait l'objet, notamment le verrouillage des communications dans le territoire occupé. Elle n'a pas non plus évoqué le sort de Cachemiriens innocents qui, depuis 53 jours, sont contraints de vivre sans nourriture ni fournitures essentielles : 53 jours sans information sur le bien-être de leurs familles et de leurs amis, 53 jours dans l'obscurité totale et une peur constante de l'inconnu, sans qu'aucune issue ne se profile à l'horizon. Au lieu de cela, on nous a fait croire que l'annexion illégale par l'Inde du territoire occupé visait à éliminer les obstacles au développement de ce territoire; il s'agit sans doute d'un nouveau modèle de développement en vertu duquel les acteurs concernés ne sont pas intégrés mais plutôt enfermés, et en vertu duquel on les réduit au silence et on leur ravit leurs libertés.

Si l'Inde est en effet si bien intentionnée à l'égard du peuple du Jammu-et-Cachemire, je demande à la représentante de l'Inde pourquoi l'État indien ne permet pas au peuple cachemirien de s'exprimer librement? Pourquoi l'Inde a-t-elle si peur? Alors que le Pakistan n'a rien à cacher, l'Inde a-t-elle le courage moral de réagir aux conclusions des rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le Jammu-et-Cachemire occupé, qui énumèrent des cas de répression barbare par l'Inde dans le territoire occupé? Si la réponse est non, la défense indienne chancelante n'est rien d'autre qu'une farce qui s'auto-perpétue.

La réalité incontournable dans tout cela est la terrible situation humanitaire et des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé et le déni du droit fondamental à l'autodétermination promis aux Cachemiriens par l'Inde, le Pakistan et la communauté

internationale, tel que consacré par les 11 résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays souhaite exercer son droit de réponse pour répondre aux allégations formulées par le représentant de la République du Yémen dans sa déclaration. Les Émirats arabes unis déplorent et rejettent les allégations du représentant du Yémen concernant les désaccords et les divisions auxquels nous ne sommes pas partie. Les Émirats arabes unis ont fait part de leur vive inquiétude face aux affrontements dans le sud du Yémen. Nous avons appelé à une désescalade de la situation et exhorté le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud à entamer un dialogue responsable et sérieux pour surmonter les désaccords internes afin de préserver la paix et la sécurité au Yémen.

Mon pays continuera de faire de son mieux pour désamorcer la situation dans le sud du Yémen, notamment en participant au comité conjoint avec le Royaume d'Arabie saoudite. Nous soulignons notre plein appui aux pourparlers de Djedda sous l'égide du Royaume d'Arabie saoudite.

Malgré l'évolution de la situation dans le sud du Yémen, les objectifs des Émirats arabes unis demeurent inchangés, à savoir appuyer le Gouvernement légitime du Yémen pour faire face à l'agression des houthistes et combattre le terrorisme d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique et de Daech, qui cherchent à déstabiliser la situation tant au Yémen que dans toute la région.

Je tiens à rappeler que les Émirats arabes unis ont le droit de se défendre et de répondre aux attaques contre les forces de la coalition arabe. Les groupes terroristes ont intensifié leurs attaques contre les forces de la coalition et les civils, ce qui constitue une menace directe pour ces forces. En conséquence, les milices terroristes ont été visées par des frappes aériennes spécifiques compatibles avec les règles d'engagement de la Convention de Genève et du droit international humanitaire.

À cet égard, nous soulignons que les Émirats arabes unis continueront de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour protéger les forces de la coalition arabe contre les menaces qui pèsent sur elles, et pour faire en sorte que les groupes terroristes, y compris Daech et Al-Qaïda, ne puissent pas reprendre leurs activités terroristes au Yémen.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Au fil des ans, lors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et dans toutes les instances internationales, la délégation arménienne fait tout son possible pour convaincre la communauté internationale que son pays est un îlot de démocratie. S'appuyant sur des faits attestant le contraire, l'Azerbaïdjan a toujours rejeté ces allégations.

Après le récent changement de gouvernement en Arménie, les nouvelles autorités elles-mêmes ont commencé à blâmer systématiquement leurs prédécesseurs pour le régime autoritaire, la corruption systémique, la fraude électorale et la suppression de la démocratie et des droits de l'homme dont souffre le pays, confirmant ainsi ce que l'Azerbaïdjan avait dit dès le début.

Après avoir perdu beaucoup de temps à écouter les mensonges scandaleux des responsables arméniens par le passé, la question qui se pose naturellement aujourd'hui est de savoir si et pour quels motifs le nouveau Gouvernement d'Erevan doit être considéré différemment. Le fait que la réponse à cette question soit négative s'explique par un certain nombre d'indicateurs, y compris en particulier l'héritage déshonorant du refus prolongé de l'Arménie d'assumer ses responsabilités pour la guerre déclenchée contre l'Azerbaïdjan, ses crimes de guerre, ses crimes contre l'humanité et ses actes de génocide. Je voudrais m'arrêter brièvement sur certaines questions clefs.

Premièrement, la région du Haut-Karabakh a toujours fait et fera toujours partie intégrante de l'Azerbaïdjan, et le transfert des Arméniens vers ce que le représentant de l'Arménie appelle sans fondement leur patrie ancestrale a commencé seulement au XIX^e siècle. Affirmer le contraire revient à rejeter la vérité malgré l'existence de preuves historiques et juridiques bien documentées.

Deuxièmement, les actes de l'Arménie n'ont jamais été pacifiques dans le passé, pas plus qu'à la fin des années 80, lorsqu'Erevan a recouru à la force et à la violence pour tenter de réaliser ses prétentions territoriales infondées et illégales. La population azerbaïdjanaise a alors été attaquée dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh et en Arménie même : des milliers de civils ont été massacrés et un million d'Azerbaïdjanais ont été expulsés de leurs foyers.

À la fin de 1991 et au début de 1992, les hostilités et les attaques armées contre les zones habitées de

L'Azerbaïdjan se sont intensifiées et ont dégénéré en une véritable guerre entre États. C'est alors qu'une partie importante du territoire de l'Azerbaïdjan, comprenant la région du Haut-Karabakh, les sept districts voisins et certaines exclaves, a été occupée par l'Arménie.

Troisièmement, les spéculations des autorités arméniennes en matière de droits de l'homme ne résistent pas à un examen critique. Il suffit de noter que contrairement à l'Arménie, qui a appliqué une politique de nettoyage ethnique total sur son propre territoire et dans la région du Haut-Karabakh et les autres territoires occupés de l'Azerbaïdjan, mon pays a préservé sa diversité ethnique et culturelle jusqu'à ce jour.

La communauté internationale a exprimé à maintes reprises son indignation face aux idées odieuses dont les autorités arméniennes font ouvertement la promotion, de supériorité raciale, d'incompatibilité ethnique et religieuse et de haine envers l'Azerbaïdjan et d'autres pays voisins. Les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont exprimé à plusieurs reprises leur vive préoccupation face à l'esprit d'intolérance qui règne en Arménie et aux politiques et pratiques discriminatoires qui y sont appliquées.

Dans ses observations finales sur le rapport périodique de l'Arménie, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale s'est ainsi dit préoccupé par les informations faisant état de « déclarations discriminatoires et de propos inspirés par la haine raciale tenus notamment par des personnalités publiques et politiques sur la scène publique et dans les médias, en particulier sur Internet, visant principalement les minorités religieuses, les demandeurs d'asile et les réfugiés », de « discrimination dans l'octroi du statut de réfugié sur la base de l'origine ethnique, de la religion ou de l'origine nationale », et de « l'absence de législation incriminant les organisations racistes et la participation à ces organisations ». Dans son rapport sur l'Arménie, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a relevé en particulier des déclarations intolérantes à l'encontre des Azerbaïdjanais.

Quatrièmement, toute tentative de l'Arménie pour encourager, obtenir ou maintenir la sécession unilatérale du Haut-Karabakh est tout simplement illégale en droit international. Dans ses résolutions pertinentes, le Conseil de sécurité a condamné l'usage de la force contre l'Azerbaïdjan, l'occupation de ses territoires et les attaques contre les civils, et réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays,

ainsi que l'inviolabilité des frontières internationales et l'inadmissibilité de l'emploi de la force aux fins d'acquisition de territoire. En réaction aux revendications territoriales de l'Arménie et à son recours à la force, le Conseil de sécurité a réaffirmé dans ces résolutions que la région du Haut-Karabakh faisait partie de l'Azerbaïdjan et a demandé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés. Les résolutions du Conseil de sécurité donnent des éclaircissements qui font autorité quant aux actes commis, aux obligations enfreintes et au devoir de mettre fin à la situation illégale ainsi créée. Les agissements de l'Arménie y sont qualifiés d'emploi illégal de la force et ses revendications concernant les territoires de l'Azerbaïdjan y sont définitivement invalidées.

Le régime subordonné que l'Arménie a mis en place dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan n'est absolument pas reconnu comme tel. Il est placé sous la direction et le contrôle de l'Arménie, comme l'a confirmé la Cour européenne des droits de l'homme dans son arrêt du 16 juin 2015 en l'affaire *Chiragov et autres c. Arménie*. En d'autres termes, ce régime n'est au final rien d'autre que le produit de l'agression, de la discrimination raciale, du nettoyage ethnique et du recours illégal à la force. Par conséquent, l'illégalité de ce régime a été confirmée à plusieurs reprises au niveau international.

Il s'ensuit que les prétentions de l'Arménie concernant la prétendue indépendance du Haut-Karabakh et sa soi-disant autodétermination ne sont pas viables en vertu du droit international et sont donc nulles et non avenues *ab initio*. Il va sans dire que le socle de l'ordre juridique international se serait effondré si ces revendications avaient abouti.

Enfin, le représentant de l'Arménie a évoqué le règlement pacifique du conflit et a déclaré qu'il n'y avait pas d'autre solution. Toutefois, il est évident que l'Arménie abuse du processus de paix en l'utilisant comme instrument pour poursuivre ses politiques et pratiques de colonisation et d'annexion. Les propos que le représentant de l'Arménie vient de tenir, ainsi que de nombreuses autres déclarations publiques des autorités arméniennes, prouvent que les politiques de cet État Membre sont fondées sur des déformations et des interprétations erronées, et montrent à quel point Erevan est loin de s'engager dans un processus de paix constructif.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de prendre la parole une deuxième fois. Je vais brièvement commenter certaines des observations faites par le représentant de l'Azerbaïdjan. En fait, nous n'envions pas la délégation azerbaïdjanaise. Elle a été chargée d'accomplir une tâche extrêmement difficile : camoufler la situation désastreuse des droits de l'homme en Azerbaïdjan et le rôle destructeur que ce pays joue dans la région en utilisant l'Arménie et les Arméniens comme excuse.

Premièrement, nous déconseillons humblement à la délégation azerbaïdjanaise d'établir des parallèles entre la situation des droits de l'homme dans son pays et en Arménie, et entre les réalisations démocratiques de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Pareille comparaison entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est une insulte. Il serait plus judicieux pour l'Azerbaïdjan de tirer des enseignements des réalisations de l'Arménie dans le Haut-Karabakh en matière de démocratie, de respect des droits de l'homme et d'état de droit.

Deuxièmement, l'histoire factice du monde qui vient d'être présentée par l'Azerbaïdjan nie le droit à l'existence du peuple du Haut-Karabakh et son droit de vivre sur la terre de ses ancêtres, ce qui prouve une fois de plus que l'Azerbaïdjan constitue une menace existentielle pour le peuple du Haut-Karabakh. S'agissant de la tolérance, du multiculturalisme et de la protection des groupes religieux et ethniques, je tiens à rappeler que ce n'est pas le nombre de minorités nationales qui importe, mais plutôt la manière dont les États protègent leurs droits fondamentaux. Les minorités nationales, avec lesquelles nous vivons en paix depuis des siècles, sont représentées au Parlement, bénéficient d'un enseignement dans leur propre langue, professent librement leur religion et exercent librement leurs droits individuels, notamment leurs droits linguistiques, sociaux et culturels et leurs libertés fondamentales. Les remarques triomphalistes de la partie azerbaïdjanaise contrastent fortement avec les rapports des organisations internationales et les réalités sur le terrain.

Je voudrais évoquer le rapport du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, publié en février. Dans son rapport, le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par les restrictions qui continuent d'être imposées aux organisations non gouvernementales et aux défenseurs des droits de l'homme en Azerbaïdjan, y compris aux personnes appartenant à des minorités nationales, et par le climat

juridique et politique difficile qui y règne. Le rapport indique que les membres des minorités nationales ne connaissent pas leurs droits et qu'il leur est difficile de les exercer. Aucune mesure n'a été prise pour lever les obstacles existants à la diffusion de programmes de radio et de télévision dans les langues minoritaires. Le Comité a souligné que, même si l'Azerbaïdjan s'efforce de faire preuve d'une attitude positive en matière de diversité, celle-ci contraste vivement avec le discours hostile persistant contre l'Arménie voisine, qui se distingue à peine du discours de haine à l'encontre des Arméniens en tant que groupe ethnique.

Au cours de l'offensive à grande échelle menée en avril 2016 contre la population du Haut-Karabakh, les forces armées azerbaïdjanaises ont procédé à des exécutions semblables à celles de l'État islamique d'Iraq et du Levant à Talish, un village frontalier, et dans d'autres régions du Haut-Karabakh, mutilant les corps, paradant avec des têtes coupées et choisissant leurs cibles parmi les groupes vulnérables, tels les personnes âgées, les enfants, les femmes et la minorité religieuse yézidie. Les photos de ces crimes qui ont été affichées sur la page Web officielle de l'Université d'État de Bakou ont été très appréciées des jeunes étudiants, ce qui était particulièrement choquant et alarmant.

L'Azerbaïdjan, tout en se présentant comme un exemple de tolérance, a en réalité détruit toute trace de la civilisation arménienne dans les territoires qui sont actuellement sous sa juridiction, notamment au Nakhitchevan, dans les parties occupées du Haut-Karabakh et dans d'autres régions. Nous voudrions poser une question à la délégation azerbaïdjanaise : combien d'Arméniens restent-ils dans le district occupé de Chahoumian et dans les parties occupées des districts de Mardakert et Martouni du Haut-Karabakh? Tout ce qui reste du patrimoine culturel arménien se trouve à Bakou - l'Église Saint Grégoire l'Illuminateur, dont la croix a été enlevée et qui a été profanée et transformée en un dépôt de livres. Cette église a probablement échappé au sort réservé aux autres églises arméniennes d'Azerbaïdjan uniquement parce que le Gouvernement azerbaïdjanais l'utilise comme trompe-l'œil et comme une façade du multiculturalisme azerbaïdjanais.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Les gouvernements successifs de l'Arménie se sont systématiquement illustrés par leur d'un mépris total des normes et principes généralement reconnus du droit international. Il est désormais normal pour cet État Membre de commettre des crimes de guerre et des

crimes contre l'humanité, de parrainer le terrorisme, d'adhérer à des idéologies ethno-religieuses douteuses et de faire des revendications territoriales contre ses voisins. Les allégations de diffusion de la haine sont méprisables. Il suffit de rappeler, comme je l'ai déjà dit et comme je tiens à le répéter, que contrairement à l'Azerbaïdjan et à d'autres États de la région, l'Arménie est un pays mono-ethnique unique en son genre, qui est parvenu à cette situation en expulsant tous les non-Arméniens, notamment les Azerbaïdjanais.

L'Arménie a appliqué la même politique et la même pratique consistant à créer des zones ethniquement homogènes dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, desquels tous les non-Arméniens ont été expulsés et dans lesquels elle a instauré un

régime minoritaire raciste qu'elle contrôle. Dans ce contexte, les accusations de xénophobie, de racisme et de discours haineux portées par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan témoignent du fait que l'agresseur a perdu le sens de la réalité. Toutes les déclarations des autorités arméniennes sur la démocratie, les droits de l'homme et le règlement pacifique du conflit sont absurdes et ne resteront que des mots si on ne met pas un terme à l'agression contre l'Azerbaïdjan et à l'occupation militaire de nos territoires et si on ne fait pas en sorte que les personnes déplacées de force et les déplacés azerbaïdjanais puissent retourner dans leurs maisons et récupérer les biens qu'ils possédaient dans ces régions, en toute sécurité et dans la dignité.

La séance est levée à 21 h 20.